N. 15 — Session 1997-1998

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du vendredi 30 janvier 1998

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

Pages

QUESTIONS D'ACTUALITE:

— De M. Walter Vandenbossche à MM. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement, Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures, et Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, sur «la communication relative au prolongement du métro en direction d'Erasme» 530

— Question d'actualité jointe de M. Sven Gatz sur «la communication à la population concernant le prolongement du métro en direction d'Erasme» 530

— De M. André Drouart à M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement, sur «l'accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté française pour informatiser les établissements scolaires bruxellois» 531

— De M. François Roelants du Vivier à M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures, sur «la candidature du ministre à la présidence du Comité des Régions de l'Union européenne» 531

— De M. Thierry de Looz-Corswarem à M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement, sur «le projet de démolition totale ou partielle de l'immeuble situé à l'angle des rues Royale et de la Loi» 532

— De M. Thierry de Looz-Corswarem à M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement, sur «la restauration des jardins de l'Abbaye de la Cambre» 532

INTERPELLATIONS:

Zitting 1997-1998

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van vrijdag 30 januari 1998

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

DRINGENDE VRAGEN:

— Van de heer Walter Vandenbossche aan de heren Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering, Jos Chabert, minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen, en Hervé Hasquin, minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, over «de mededeling omtrent de verlenging van de metro in de richting van Erasmus» 530

— Toegevoegde dringende vraag van de heer Sven Gatz over de mededeling aan de bevolking i.v.m. het doortrekken van de metro richting Erasmus» 530

— Van de heer André Drouart aan de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering, over «het samenwerkingsakkoord tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de Franse Gemeenschap om de Brusselse scholen te informatiseren» 531

— Van de heer François Roelants du Vivier aan de heer Jos Chabert, minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen, over «de kandidatuur van de minister voor het voorzitterschap van het Comité van de Regio's van de Europese Unie» 531

— Van de heer Thierry de Looz-Corswarem aan de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering, over «de plannen voor de volledige of gedeeltelijke sloping van het gebouw op de hoek van de Koningsstraat en de Wetstraat» 532

— Van de heer Thierry de Looz-Corswarem aan de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering, over «de restauratie van de tuinen van de Terkamerenabdij» 532

INTERPELLATIES:

Pages

— De M. Mostafa Ouezekhti à M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement, concernant «le fonds de 400 millions pour le développement des quartiers en difficultés» 533

Poursuite de la discussion. — *Orateurs:* **MM. Sven Gatz, Paul Galand, Guy Vanhengel, André Drouart, M. Charles Picqué,** ministre-président du Gouvernement, **M. Mostafa Ouezekhti** 533

— De Mme Michèle Carthé à M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, concernant «l'accès aux transports en commun et l'action de la région sur la politique tarifaire» 540

Discussion. — *Orateurs:* **Mme Michèle Carthé, M. Jean-Pierre Cornelissen, Mme Evelyne Huytebroeck, MM. Robert Garcia, Dominique Harmel, M. Hervé Hasquin,** ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport 540

— De Mme Marie Nagy à M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, concernant «la modification des dispositifs réglementaires du PRD via le PRAS et l'annulation des charges d'urbanisme» 547

Discussion. — *Orateurs:* **Mme Marie Nagy, MM. Marc Cools, Jean Demannez, Philippe Debry, Dominique Harmel, M. Hervé Hasquin,** ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport 547

COMMUNICATION DU PRESIDENT 556

VOTES NOMINATIFS ET SCRUTINS SECRETS:

Votes réservés et vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance relative à la coordination des chantiers en voie publique en Région de Bruxelles-Capitale 557

Vote nominatif sur l'ordre du jour déposé en conclusion de l'interpellation de M. Jean-Pierre Cornelissen à M. Eric Tomas, secrétaire d'Etat adjoint au ministre-président, concernant «l'autorisation de cession en emphytéose de terrains des SISP Germinal et Cobralo» 560

SCRUTINS SECRETS EN VUE DE LA PRESENTATION DE LISTES DOUBLES DE CANDIDATS:

— A une place vacante de conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique français du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale 561

— A une place vacante de conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique néerlandais du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale 561

Blz.

— Van de heer Mostafa Ouezekhti tot de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering, betreffende «het fonds van 400 miljoen voor de ontwikkeling van de probleemwijken» 533

Voortzetting van de bespreking. — *Sprekers:* **de heren Sven Gatz, Paul Galand, Guy Vanhengel, André Drouart, de heer Charles Picqué,** minister-voorzitter van de Regering, **de heer Mostafa Ouezekhti** 533

— Van mevrouw Michèle Carthé tot de heer Hervé Hasquin, minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, betreffende «de toegang tot het openbaar vervoer en de initiatieven van het gewest inzake prijsbeleid» 540

Bespreking. — *Sprekers:* **mevrouw Michèle Carthé, de heer Jean-Pierre Cornelissen, mevrouw Evelyne Huytebroeck, de heren Robert Garcia, Dominique Harmel, de heer Hervé Hasquin,** minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer 540

— Van mevrouw Marie Nagy tot de heer Hervé Hasquin, minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, betreffende «de wijziging van de verordenende bepalingen van het GewOP bij wege van het GBP en de vernietiging van de stedenbouwkundige lasten» 547

Bespreking. — *Sprekers:* **mevrouw Marie Nagy, de heren Marc Cools, Jean Demannez, Philippe Debry, Dominique Harmel, de heer Hervé Hasquin,** minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer 547

MEDEDELING VAN DE VOORZITTER 556

NAAMSTEMMINGEN EN GEHEIME STEMMINGEN:

Aangehouden stemmingen en naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie betreffende de coördinatie van de werken op de openbare weg in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest 557

Naamstemming over de gemotiveerde motie ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Jean-Pierre Cornelissen tot de heer Eric Tomas, staatssecretaris toegevoegd aan de ministervoorzitter, betreffende «de machtiging om terreinen van de OVM's Germinal en Cobralo in erfpacht uit te geven» 560

GEHEIME STEMMINGEN MET HET OOG OP DE VOORDRACHT VAN TWEE LIJSTEN VAN KANDIDATEN:

— Voor één openstaande plaats van raadsheer bij het Hof van Beroep te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Franse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad 561

— Voor één openstaande plaats van raadsheer bij het Hof van Beroep te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Nederlandse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad 561

Pages

— Et à une place vacante de vice-président au Tribunal de première instance de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique néerlandais du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale 561

QUESTIONS ORALES:

— De Mme Evelyne Huytebroeck à M. Charles Picqué, ministre-président, concernant «la création de postes ACS pour les crèches» 565

— De M. Dominiek Lootens-Stael à M. Charles Picqué, ministre-président, concernant «les conséquences pour Bruxelles de la décision de l'Union européenne d'autoriser à terme l'adhésion de plusieurs nouveaux Etats» 566

— De Mme Béatrice Fraiteur à M. Didier Gosuin, ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique, concernant «l'envoi par le cabinet du ministre d'un dépliant mettant en exergue le rôle des membres de son parti» 567

— De Mme Anne-Marie Vanpévenage à M. Didier Gosuin, ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique, concernant «l'incinérateur prévu dans le projet d'implantation de la station d'épuration Sud» 568

Blz.

— En voor één openstaande plaats van ondervoorzitter bij de Rechtbank van eerste aanleg te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Nederlandse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad 561

MONDELINGE VRAGEN:

— van mevrouw Evelyne Huytebroeck tot de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering, betreffende «de nieuwe GECO-banen in de crèches» 565

— van de heer Dominiek Lootens-Stael tot de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering, betreffende «de gevolgen voor Brussel van de beslissing van de Europese Unie om een aantal nieuwe Staten op termijn toe te laten tot de Europese Unie» 566

— van mevrouw Béatrice Fraiteur tot de heer Didier Gosuin, minister belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Renovatie, Natuurbehoud en Openbare Netheid, betreffende «de verzending, door het kabinet van de minister, van een brochure waarin de rol van de leden van zijn partij in het licht gesteld wordt» 567

— van mevrouw Anne-Marie Vanpévenage tot de heer Didier Gosuin, minister belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Renovatie, Natuurbehoud en Openbare Netheid, betreffende «de verbrandingsoven die gepland is in het project voor de bouw van het waterzuiveringsstation Zuid» 568

PRESIDENCE DE **M. ARMAND DE DECKER,** PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN **DE HEER ARMAND DE DECKER,** VOORZITTER

— La séance plénière est ouverte à 14 h 40.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.40 u.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 30 janvier 1998.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 30 januari 1998 geopend.

QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER WALTER VANDENBOSSCHE AAN DE HEREN CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, JOS CHABERT, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, FINANCIEN, BEGROTING, ENERGIE EN EXTERNE BETREKKINGEN EN HERVE HASQUIN, MINISTER BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER, OVER DE MEDEDELING OMTRENT DE VERLENGING VAN DE METRO IN DE RICHTING VAN ERASMUS

QUESTION D'ACTUALITE DE M. WALTER VANDENBOSSCHE A MM. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, JOS CHABERT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENERGIE ET DES RELATIONS EXTERIEURES ET HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT, SUR LA COMMUNICATION RELATIVE AU PROLONGEMENT DU METRO EN DIRECTION D'ERASME

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER SVEN GATZ OVER DE MEDEDELING AAN DE BEVOLKING I.V.M HET DOORTREKKEN VAN DE METRO RICHTING ERASMUS

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. SVEN GATZ SUR LA COMMUNICATION A LA POPULATION CONCERNANT LE PROLONGEMENT DU METRO EN DIRECTION D'ERASME

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vandenbossche voor het stellen van zijn vraag.

De heer Walter Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, de Brusselse Regering heeft in het lokale publicatieblad van de gemeente Anderlecht een advertentie gepubliceerd over de werken voor de doortrekking van de metro tot het Erasmusziekenhuis. Deze werken zullen een grote impact hebben op de Anderlechtse bevolking en vooral op de wijk waar de werken plaatsvinden. In die wijk — het Rad — wonen ook veel Vlamingen. Misschien beseft de minister dat niet.

Het stoort mij enorm dat deze advertentie uitsluitend in het Frans is verschenen. In deze bijzonder moeilijke tijden, zeker voor de Vlaamse partner in de Brusselse Regering, is het toch onvoorstelbaar dat zo'n advertentie alleen in het Frans verschijnt. Ik wil nog aannemen dat de minister niet de opdracht heeft gegeven om de advertentie uitsluitend in het Frans te publiceren, maar het moet toch mogelijk zijn bij wijze van omzendbrief de administratie te verplichten alle communicatie met de bevolking in de twee talen te voeren en in sancties te voorzien als dat niet gebeurt. Als de tweetaligheid niet wordt gerespecteerd, voorzie ik grote problemen in de toekomst. Voor de Vlamingen kan het zo niet verder.

Minister Hasquin zal gemerkt hebben dat mijn vraag ook gericht is tot de ministers Grijp en Chabert *(De heer Guy Vanhengel applaudisseert),* omdat ik ook de Vlaamse ministers er wil op wijzen dat ik dit soort eentalige publicaties niet meer neem en telkens weer mijn verantwoordelijkheid zal opnemen als die nog verschijnen. Men moet de elementaire beleefdheid opbrengen de taal van de Nederlandstaligen in Brussel te respecteren.

Ik kan het antwoord van de minister ongeveer raden, maar ik zou toch willen vernemen waarom dit zo is gebeurd.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Gatz voor het stellen van zijn dringende vraag over hetzelfde onderwerp.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Voorzitter, aansluitend bij de vraag van de heer Vandenbossche zou ik willen vernemen of het gewraakte feit met opzet is gebeurd. Is de minister van oordeel dat de taalwetgeving is overtreden? In welke andere bladen is deze mededeling verschenen en in welke taal?

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Hasquin, minister.

De heer Hervé Hasquin, minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer. — Mijnheer de Voorzitter, sedert enkele maanden voert mijn kabinet een informatie-campagne om de Brusselse bevolking te informeren over belangrijke stedenbouwkundige dossiers en met betrekking tot het openbaar vervoer.

Het spreekt vanzelf dat zo'n campagne zowel in het Nederlands als in het Frans moet worden gevoerd.

In hun vragen verwijzen de heren Vandenbossche en Gatz naar de werken voor de verlenging van de metro tot het Erasmusziekenhuis.

Ter attentie van de Franstalige Brusselaars heb ik een advertentie in het Frans laten verschijnen in een beperkt aantal lokale bladen zoals de Jetse en Anderlechtse editie van AZ-Publi-Magazine.

Ter attentie van de Nederlandstalige Brusselaars heb ik eenzelfde advertentie laten verschijnen in het Nederlands in *« Deze Week in Brussel »*. Dit weekblad wordt naar alle bekende Vlaamse adressen gestuurd. Met andere woorden, de Vlamingen werden beter bediend dan de Franstaligen. In de toekomst zullen nog alleen tweetalige berichten verschijnen in diverse lokale Brusselse bladen. Ik heb de taalwet niet overtreden, wel integendeel. Ik zal dat in de toekomst ook niet doen. Nederlandstaligen en Franstaligen hebben het recht om in hun eigen taal te worden geïnformeerd.

Il est inutile, dans ces conditions, d'encore donner de la publicité à *Deze week in Brussel.*

Nous croyions de bonne foi — nous l'avions appris de plusieurs sources — que, sans qu'il soit distribué dans toutes les boîtes aux lettres, tous les néerlandophones de Bruxelles, sans exception, le recevaient. Si ce n'est pas le cas, je l'oublie simplement !

De heer Walter Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, ik dank de minister voor zijn antwoord. Ik wil er hem op wijzen dat AZ-Publi Magazine en Vlan in alle bussen wordt bezorgd, ook in de bussen van de Vlamingen. Ik ben er bijzonder over verheugd dat in de toekomst nog uitsluitend tweetalige publiciteit zal worden gevoerd. Ik ben er ook van overtuigd dat in *Deze Week in Brussel* tweetalige publiciteit zal worden opgenomen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ANDRE DROUART A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT SUR L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR INFORMATISER LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES BRUXELLOIS

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ANDRE DROUART AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING OVER HET SAMENWERKINGSAKKOORD TUSSEN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST EN DE FRANSE GEMEENSCHAP OM DE BRUSSELSE SCHOLEN TE INFORMATISEREN

M. le Président. — La parole est à M. Drouart pour poser sa question.

M. André Drouart. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, à différentes reprises, tant mon collègue François Roelants du Vivier que moi-même avons interrogé le ministre de l'Enseignement à la COCOF, le secrétaire d'Etat Eric Tomas, la ministre-présidente de la Communauté française, mais également le ministre-président de la Région bruxelloise, au sujet de la problématique de l'informatisation des établissements scolaires.

Le débat a été ouvert à la suite de la nouvelle déclaration de politique régionale wallonne par laquelle le ministre Collignon a annoncé que la Région wallonne allait mettre en place un vaste plan d'équipement en informatique des écoles en Wallonie.

Si aucune mesure n'est prise à Bruxelles, il est évident que nous connaîtrons une nouvelle forme de dualisation dans les équipements des écoles, problème sur lequel je reviendrai lors des interpellations sur les mesures prises par le Gouvernement dans les quartiers difficiles.

Deux déclarations récentes, tout à fait d'actualité, me conduisent à vous poser la question suivante, monsieur le ministre-président.

Laurette Onkelinx a annoncé, d'une part, lors d'un débat télévisé à la RTBF « A contre-pied », il y a deux jours, et, d'autre part, en réponse à ma collègue Marie Nagy qui l'interpellait sur ce sujet, que des négociations avaient été directement entamées avec vous, en tant que ministre régional, pour informatiser les établissements scolaires bruxellois. Mme Onkelinx poursuivait que les négociations étaient bien avancées et qu'un accord allait être conclu.

Monsieur le ministre-président, j'aimerais savoir où en sont les choses en la matière.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Monsieur le Président, M. Drouart sera sans doute déçu de ma réponse. Je ne peux, en effet, que confirmer les déclarations de madame la présidente de la Communauté française.

Il est exact que nous envisageons de développer un projet permettant de fournir des ordinateurs et des logiciels à nos écoles primaires et secondaires. Dans ce but, j'ai demandé un rapport aux instances régionales compétentes en matière d'informatique sur les aspects techniques et budgétaires d'un tel programme. Une propositions sera faite au Gouvernement dès que je disposerai de ce rapport.

Il est donc prématuré de débattre du contenu de cette initiative. Je confirme toutefois notre intention de nous inscrire dans ce souci d'informatisation de nos écoles, en fonction des moyens dont nous disposons, bien entendu.

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. André Drouart. — Monsieur le Président, je remercie le ministre-président pour sa réponse et je l'encourage à poursuivre sa réflexion et sa recherche dans ce domaine.

Il serait inopportun d'être confronté, en Communauté française, à un enseignement dual entre les Régions wallonne et bruxelloise. Je prends également acte de l'évolution du dossier qui ne me semble pas du tout clos à ce jour. C'est pourquoi je me permettrai d'interroger à nouveau le ministre à ce sujet, afin de voir ce dossier aboutir.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. FRANÇOIS ROELANTS DU VIVIER A M. JOS CHABERT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENERGIE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, SUR «LA CANDIDATURE DU MINISTRE A LA PRESIDENCE DU COMITE DES REGIONS DE L'UNION EUROPEENNE»

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER FRANÇOIS ROELANTS DU VIVIER AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, FINANCIEN, BEGROTING, ENERGIE EN EXTERNE BETREKKINGEN, OVER «DE KANDIDATUUR VAN DE MINISTER VOOR HET VOORZITTERSCHAP VAN HET COMITE VAN DE REGIO'S VAN DE EUROPESE UNIE»

M. le Président. — La parole est à M. Roelants du Vivier pour poser sa question.

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, à la lecture d'un organe d'une agence de

presse spécialisée dans le domaine européen, j'ai appris la semaine dernière que le ministre Chabert était candidat à la présidence du Comité des Régions de l'Union européenne.

Monsieur le ministre, vous n'êtes d'ailleurs pas le seul puisque certains de vos collègues du groupe socialiste, mais aussi de votre propre groupe politique, notamment M. Van den Brande, sont candidats à la même fonction.

Je voudrais savoir si votre candidature a été discutée au sein du Conseil des ministres de la Région de Bruxelles-Capitale. Si vous accédez à cette fonction, cela aura certainement une incidence, à la fois sur l'image de notre Région et sur les tâches qui vous attendraient, outre celles qui sont les vôtres en tant que ministre des Relations extérieures.

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, je confirme à l'honorable membre que je suis effectivement candidat à la présidence du Comité des Régions de l'Union européenne.

J'ajoute toutefois que ma candidature n'interférera nullement et n'a rien à voir avec ma fonction de ministre de la Région de Bruxelles-Capitale. Certains membres du Comité des Régions, surtout à l'étranger, m'ont demandé de poser ma candidature, ce que j'ai fait. Rien n'est décidé, mais quoi qu'il arrive, je puis vous assurer que cela n'aura aucune incidence sur ma fonction ministérielle actuelle.

M. le Président. — La parole est à M. Roelants du Vivier.

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, je souhaite bonne chance au ministre.

Si vous êtes élu, monsieur le ministre, je me permettrai de venir vous interroger, car j'aurai alors certaines questions à vous poser. Je reste en effet persuadé que cette fonction aura une incidence sur l'exercice de vos responsabilités ministérielles.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. THIERRY DE LOOZ-CORSWAREM A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, SUR LE PROJET DE DEMOLITION TOTALE OU PARTIELLE DE L'IMMEUBLE SITUE A L'ANGLE DES RUES ROYALE ET DE LA LOI

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER THIERRY DE LOOZ-CORSWAREM AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, OVER DE PLANNEN VOOR DE VOLLEDIGE OF GEDEELTELIJKE SLOPING VAN HET GEBOUW OP DE HOEK VAN DE KONINGSTRAAT EN DE WETSTRAAT

M. le Président. — La parole est à M. de Looz-Corswarem pour poser sa question.

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, la Régie des Bâtiments de l'Etat aurait l'intention de modifier profondément ou même peut-être de démolir un ou plusieurs bâtiments situés aux angles des rues de la Loi, Royale et de Louvain.

Si ce projet se réalise, cela signifierait, d'une part, que le « façadisme » continue à faire rage à Bruxelles, même au sein de l'Etat et, d'autre part, que plusieurs pans de notre patrimoine architectural bruxellois seraient mis au pilon.

Monsieur le ministre-président, je voudrais connaître vos idées en la matière et savoir si vous comptez vous opposer à ce nouveau forfait. Le cas échéant, comment comptez-vous agir pour empêcher cette nouvelle démolition ?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Monsieur le Président, il convient de rappeler que ce projet est passé en Commission de concertation, ce 20 janvier. Aucune des instances présentes à la commission n'a remis un avis favorable.

La Ville de Bruxelles a demandé que le bâtiment soit remis dans son état historique. L'IBGE, la SDRB, le Service des monuments et des sites ont remis un avis défavorable fondé sur le rapport du Comité d'accompagnement de l'étude d'incidences et sur l'avis de la Commission des monuments et sites. Le Service de l'urbanisme, lui, a reporté son avis. En fin de parcours, ce sera à la Région de se prononcer, comme toujours dans ces procédures.

Qu'aucun organisme n'ait donné un avis favorable constitue un signe encourageant.

La façade est classée.

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Monsieur le ministre-président, si j'ai bien compris, vous aurez le dernier mot ?

Je suis ravi de l'apprendre.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. THIERRY DE LOOZ-CORSWAREM A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, SUR LA RESTAURATION DES JARDINS DE L'ABBAYE DE LA CAMBRE

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER THIERRY DE LOOZ-CORSWAREM AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, OVER DE RESTAURATIE VAN DE TUINEN VAN DE TERKAMERENABDIJ

M. le Président. — La parole est à M. de Looz-Corswarem pour poser sa question.

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Monsieur le ministre-président, lors de sa séance de lundi dernier, le conseil communal de Bruxelles a décidé de rembourser à la Commission européenne une somme d'un million. Ce montant représente la contribution de l'Europe à la restauration des jardins de la Cambre qui, comme vous le savez, se trouvent à cheval sur les territoires des communes de Bruxelles et d'Ixelles.

La raison invoquée par Bruxelles est qu'elle ignore qui est le propriétaire des lieux. Cela paraît un peu bizarre étant donné que, depuis des lustres, elle s'occupe de l'entretien de ces jardins et que, par ailleurs, la commune d'Ixelles a voté, il y a peu, un crédit de deux millions pour financer une étude relative à la restauration de ces jardins. Ixelles n'a donc pas d'état d'âme à ce sujet.

Au niveau régional, même point d'interrogation. Qui subsidiera ces travaux? Sera-ce la Commission des Monuments et des Sites, étant donné que ces jardins sont classés et se trouvent en site? Ou bien sera-ce l'IBGE étant donné que cette institution a, entre autres vocations, celle de s'occuper des espaces verts?

Je voulais connaître vos idées à ce sujet.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Monsieur le Président, il faut rappeler que le site de l'Abbaye de la Cambre appartenait au ministère de la Défense nationale. Je vous dirai comment il ne lui appartient plus.

Pour l'entretien exclusivement, il existait une convention passée avec les services du plan vert de la Région et avec les services communaux de Bruxelles et d'Ixelles, la propriété restant à la Défense nationale.

Il y a un an et demi ou deux ans, j'ai entamé des négociations pour le transfert de ce bien à la Région bruxelloise. Le transfert s'est opéré dans le courant du mois d'octobre dernier. Je tiens donc à signaler qu'il n'y a de cela que trois mois.

Avant son transfert, comme ce bien appartenait à l'Etat fédéral, la Région ne pouvait pas subventionner la rénovation du site puisque les travaux subsidiés sont réservés aux pouvoirs communaux. Maintenant que le bien a été transféré à la Région bruxelloise, c'est à nous d'agir pour permettre la rénovation sur nos budgets propres. Compte tenu que ce bien transféré tout récemment se trouve dans une situation exigeant des investissements, osons le dire, j'ai proposé, dans le cadre de l'accord de coopération auquel nous avons souscrit la semaine passée, que cet accord puisse servir, entre autres, à des travaux de rénovation de l'abbaye de la Cambre.

En effet, bien que tout ne soit pas à la hauteur de nos espérances, une des bonnes nouvelles de cet accord de coopération est que l'Etat fédéral a accepté qu'un budget soit réservé au patrimoine architectural, ce qui est nouveau.

Je déposerai donc prochainement un dossier plus détaillé auprès de l'Etat fédéral pour justifier l'utilisation de l'accord de coopération pour les travaux de rénovation de l'abbaye.

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Monsieur le ministre-président, je vous remercie beaucoup, mais je vous engage à effectuer une petite promenade dans les jardins de la Cambre, ce qui est toujours agréable.

Bruxelles comptait engloutir, dans la restauration de ces jardins, 30 à 40 millions; Ixelles, outre une étude de près de 10 millions, dépenserait je ne sais combien de dizaines de millions supplémentaires. Pourtant, en dehors des grands escaliers, il n'y a pas grand-chose à faire; dépenser 50 millions ou plus me semble tout à fait inconsidéré.

Je vous engage vraiment à y aller faire un tour, monsieur le ministre-président.

M. le Président. — Mesdames et messieurs, nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Dames en heren, wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

— *La séance plénière est suspendue à 15 h.*

De plenaire vergadering wordt geschorst om 15 u.

Elle est reprise à 15 h 15.

Ze wordt hervat om 15 u. 15.

M. le Président. — La séance est reprise.

De vergadering is hervat.

INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite des interpellations.

Aan de orde is de voortzetting van de interpellaties.

INTERPELLATION DE M. MOSTAFA OUEZEKHTI A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT «LE FONDS DE 400 MILLIONS DE FRANCS POUR LE DEVELOPPEMENT DES QUARTIERS EN DIFFICULTE»

Poursuite de la discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER MOSTAFA OUEZEKHTI TOT DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE «HET FONDS VAN 400 MILJOEN FRANK VOOR DE ONTWIKKELING VAN PROBLEEMWIJKEN»

Voortzetting van de bespreking

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la poursuite de la discussion de l'interpellation.

Aan de orde is de voortzetting van de bespreking van de interpellatie.

Het woord is aan de heer Gatz.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Voorzitter, sind 1997 hebben wij naar aanleiding van de begrotingsbespreking een begin van debat gevoerd over de fameuze 400 miljoen frank extra middelen die in de moeilijke wijken van Brussel zullen worden geïnvesteerd.

Ik durf niet te beweren dat dit debat ons toen in de maag werd gesplitst, maar alleszins is het allemaal vrij snel gegaan tijdens die begrotingsbespreking. Er bleven dan ook heel wat vragen open. Wij hebben wel een aantal antwoorden in de pers kunnen lezen, maar ook die zijn lang niet allemaal duidelijk. Vandaar dat ik een hele reeks vragen heb naar aanleiding van de interpellatie van de heer Ouezekhti waar ik mij, althans voor een aantal vragen en opmerkingen, bij aansluit.

Mijn eerste vraag is de volgende. Naast de 400 miljoen frank zijn er de ettelijke honderden miljoenen van de wijkcontracten gespreid over verschillende jaren. Hoe wordt de 400 miljoen frank geïntegreerd in respectievelijk het bedrag bestemd voor de wijkcontracten voor 1998 en in de 175 miljoen frank van de federale overheid in het kader van het samenwerkingsakkoord? Overigens is het een goede zaak dat de federale regering een

dergelijke som in sociale projecten in Brussel investeert. Het is de eerste keer dat zij dat via een samenwerkingsakkoord doet. Zij heeft dus niet alleen geld over voor «stenen» en initiatieven die te maken hebben met de internationale en hoofdstedelijke functie. Ten tweede, hoe verloopt de coördinatie tussen de financiële middelen ter uitvoering van de wijkcontracten en de besteding van de 400 miljoen frank?

Wanneer ik het goed begrijp, zijn er wijken waar middelen via de wijkcontracten worden ingepompt. De 400 miljoen frank is dan weer bestemd voor andere wijken. Probeert men daarbij dezelfde doelstellingen te bereiken?

Ten derde is het interessant om te vernemen hoeveel middelen van het totale subsidiebedrag naar de heraanleg van de openbare ruimte en de renovatie van oude en zelfs de bouw van nieuwe woningen gaan en hoeveel daarvan de bevolking zelf via sociale projecten, tewerkstellingsprojecten en dergelijke ten goede komt. Het is inderdaad een cruciale vraag of men nu geld in stenen steekt dan wel in projecten die de mensen zelf perspectieven bieden. Het ene is niet slechter dan het andere.

Ten vierde, hoe verloopt de coördinatie — het is uitvoerig door de vorige sprekers behandeld — met andere geldstromen, de veiligheidscontracten en het beleid van de Gemeenschapscommissies, en bijvoorbeeld de dankzij het Sociaal Impulsfonds gevoerde politiek? Hoever staat het met de coördinatie met het gemeentelijk beleidsniveau? Immers, wanneer middelen bestemd zijn voor bepaalde wijken, moet de gemeente de rol van coördinator spelen, aangezien zij de emanatie is van het lokale niveau. Maar lang niet alle gemeenten — de heer Vandenbossche heeft reeds het voorbeeld van de gemeente Anderlecht aangehaald — maken die rol waar. In die zin schaar ik mij achter de idee van de heer Harmel, namelijk dat indien de gemeenten onvoldoende inspelen op de door het gewest uitgestoken hand, de toezichthoudende overheid zich in de plaats stelt van de in gebreke blijvende gemeente en zelf orde op zaken stelt.

Ten slotte, is de continuïteit zeer belangrijk. We vergeten al te vaak dat de extra geïnvesteerde middelen van 400 miljoen frank eigenlijk een overschot zijn op de begroting van 1997. Ze worden ingezet in wijken waarmee geen wijkcontract is gesloten. Graag vernam ik — misschien werpt u op dat het nog veel te vroeg is om daarop een antwoord te geven, aangezien we pas begin 1998 zijn — of u dit bedrag volgend jaar opnieuw zult vrijmaken. Hebt u een langetermijnplanning terzake, zoals dat met de wijkcontracten het geval is? Het is immers evident dat een sinds de jaren 1950 begonnen kaalslag van de stad niet in één jaar met 400 miljoen frank kan worden rechtgezet. Daar zal enige tijd moeten overgaan. Ik pleit er derhalve voor permanent dergelijke middelen in te zetten.

Hoewel ik u op dit onderdeel van uw krediet geef, is de tijd van de goede bedoelingen voorbij. Het zou nuttig zijn kennis te kunnen nemen van de resultaten. Dat hoeft niet onmiddellijk. Ik zou alvast graag in uw antwoord horen welke resultaten u wilt bereiken — zo worden ze meetbaar — en binnen welke termijn. Anders worden er maar middelen geïnvesteerd, zonder dat wij kunnen achterhalen tot welke resultaten ze hebben geleid.

M. le Président. — La parole est à M. Galand pour trois minutes, étant donné que plusieurs orateurs du groupe ECOLO sont encore inscrits dans ce débat.

M. Paul Galand. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, je souhaite m'exprimer sur le quatrième point évoqué par mon collègue M. Ouezekhti et concernant les propositions de renforcement de la cohésion sociale.

Je tiens à souligner un élément très important et positif, à savoir la prise de parole d'un groupe de femmes du quartier de Cureghem, comme l'a également signalé M. Vandenbossche. Ces femmes expriment le vécu quotidien. Leurs propos ne reflètent ni haine, ni excès, mais au contraire, un sens réaliste des responsabilités. Elles contredisent par l'exemple ce qu'a dit M. Lootens. Elles se sont elles-mêmes qualifiées de citoyennes responsables et ont réalisé un document intitulé «Paroles de citoyennes et de citoyens». Elles ne disent pas «Paroles d'exclus ou paroles d'immigrés, d'anciens ou de nouveaux Belges» mais ont choisi les termes de «citoyennes responsables» pour se nommer. Il faut insister sur le caractère positif, porteur, dynamique d'une telle appellation et de la démarche consistant à rassembler des témoignages d'habitants.

Je ne peux mieux faire que de citer quelques paragraphes de l'introduction de leur document: «Les événements du week-end du 7 novembre ont suscité chez bon nombre d'entre nous pas mal de réactions. Bien que nous soyons issues d'horizons divers, nous nous sentions toutes profondément concernées par ce qui s'est passé.

D'autre part, nous pensons que le dialogue est l'outil le plus efficace pour construire ensemble une société multiculturelle plus juste et plus riche.

A ce titre, nous voulions donner la parole aux femmes du quartier et ce, en connaissant le rôle central qu'elles jouent au sein des familles.

Sans prétendre être représentatifs de l'opinion de l'ensemble de la population, ces divers témoignages font état d'un malaise profond, particulièrement ancré à Cureghem.

Nous en avons dès lors tiré quelques propositions très concrètes, car il nous semble aujourd'hui fondamental de restaurer la confiance en nos institutions.»

Les responsables politiques doivent répondre positivement à ce type de démarches, les valoriser, en faire des ferments de réussite pour les initiatives qui seront prises. Cela signifie que ces dernières devront s'inscrire dans un renouveau démocratique et tenir compte des propositions concrètes émanant des habitants. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vanhengel.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de Voorzitter, ik heb aandachtig geluisterd naar de uiteenzetting van de heer Ouezekhti en kan mij terugvinden in de argumenten die hij heeft ontwikkeld.

Eén van de belangrijke oorzaken van de problemen in de achtergestelde wijken moet worden gezocht in het onderwijs. Ik heb de burgemeester van Anderlecht horen zeggen dat duizenden jongeren van zijn gemeente moeten worden beschouwd als analfabeet. Als ik zoiets hoor, dan vraag ik mij af waar het onderwijs, en meer bepaald het Franstalig onderwijs, in al die jaren mee bezig is geweest. Na tien jaar schoollopen worden jongeren op de arbeidsmarkt gegooid zonder behoorlijk te kunnen lezen, schrijven of rekenen. Dat is toch onvoorstelbaar in onze beschaving. Sommige Franstalige scholen worden door de bevolking beschouwd als *des écoles poubelles*. Dat zet een deel van de bevolking ertoe aan, iets wat wij nooit hadden verwacht, hun kinderen naar Nederlandstalige scholen te sturen. Terloops wijs ik erop dat 22 % van alle kleuters uit het Brussels Gewest schoollopen in het Nederlandstalig onderwijs, omdat hun ouders kiezen voor kwaliteitsonderwijs. De minister-president die ook deel uitmaakt van de Franstalige gemeenschapsregering zou van zijn functie daar gebruik moeten maken om de Franstalige minister van Onderwijs te wijzen op het levensgrote probleem van het Franstalig onderwijs in Brussel. Voor de kinderen van vele probleemwijken is het Franstalig onderwijs totaal onaange-

past en werden er in het verleden geen inspanningen gedaan om de moeilijkheden op te lossen.

Mme Françoise Dupuis. — Il m'est difficile de laisser passer cela. Vous venez de dire qu'aucun effort n'a été fait par les responsables de la Communauté française dans les écoles francophones de Bruxelles pour essayer de rencontrer ce problème. Je suis d'accord pour dire que les résultats ne sont pas aussi probants qu'on le souhaiterait et que les choses avancent socialement plus vite que les efforts réalisés. Mais prétendre qu'aucun effort n'a été fait, c'est faire preuve d'une certaine méconnaissance de la question.

De heer Guy Vanhengel. — Mevrouw Dupuis, als ik het Nederlandstalige net met het Franstalige vergelijk, dan stel ik vast dat er in dat laatste heel weinig doeltreffends is gebeurd. Overigens bedoel ik niet alleen het onderwijs in de probleemwijken. Ook in mijn gemeente Evere, waar een grote Franstalige technische school is, geeft een partijgenoot van mevrouw Dupuis die als burgemeester met pensioen gaat, toe dat ook daar de resultaten onbevredigend zijn.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Lorsque vous faites ce genre de comparaison entre l'enseignement néerlandophone et l'enseignement francophone, prenez le soin d'examiner tous les paramètres, notamment celui des normes et de l'encadrement. Nous savons très bien que vous avez hérité d'une situation antérieure très favorable. Les enfants fréquentant les écoles flamandes se sont toujours trouvés dans des classes beaucoup moins peuplées que celles de l'enseignement francophone.

De heer Guy Vanhengel. — Het moet gezegd dat wij als Vlamingen vanuit onze minderheidspositie technieken hebben ontwikkeld om met minderheden om te gaan en om voor minderheden die het moeilijk hebben extra inspanningen te doen. We moeten vaststellen dat deze technieken door andere minderheden in het Gewest worden geapprecieerd. Deze technieken bestaan echter niet in het Franstalige onderwijsnet.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Il y a aussi une question financière à la clé...

Mme Françoise Dupuis. — Monsieur le Président, pourriez-vous ramener le débat à ce qu'il doit être dans l'enceinte du Conseil régional ?

De heer Guy Vanhengel. — Wat is het probleem, mevrouw Dupuis ?

Mme Françoise Dupuis. — Je trouve délicat de développer ici, à l'instigation de M. Vanhengel, un débat sur ce qui se passe dans les écoles francophones.

De heer Guy Vanhengel. — Dat is één van de fundamentele problemen dat werd aangestipt door de heer Ouezekhti. Ik herhaal dus dat er een fundamenteel probleem is op het gebied van het onderwijs.

Een tweede punt dat ik wil aanstippen betreft het stedelijk leefmilieu. Ook daar zit de VLD op dezelfde golflengte als de heer Ouezekhti. In sommige probleemwijken, waarvoor nu kredieten worden vrijgemaakt, is de jongste twintig, dertig jaar geen enkele publieke investering gedaan. Als ik bijvoorbeeld rondloop op het Sint-Jan-Baptistvoorplein of in de Lessenstraat in Molenbeek stel ik vast dat de bestuurders van die wijken de jongste dertig jaar geen enkele investering hebben gedaan. Deze wijken geven een erg desolate indruk. Het wordt hoog tijd om voor de probleemwijken iets te doen, maar ook om de verantwoordelijkheden vast te leggen. In zijn betoog heeft de heer Ouezekhti die ook aangeduid. In de voorbije dertig jaar hebben sommige gemeentebestuurders zich van hun bevolking niets aangetrokken, wellicht omdat ze daar geen kiezers hadden. Dat mag vandaag eens worden gezegd.

Een derde punt waaraan grote aandacht moet worden besteed, is de werkgelegenheid. Daavoor is overleg nodig met de verschillende verantwoordelijke ministers.

Tenslotte maakt de VLD voorbehoud wat de techniek betreft die wordt toegepast. Nu wordt op gewestelijk niveau een techniek toegepast die we allen op gemeentelijk vlak afkeuren. Omdat men er langs de geëigende weg niet in slaagt de zaken correct te beheren, wordt gauw een VZW opgericht die de speciale kredieten zal moeten beheren. Ik meen dat hierover het advies van het Rekenhof moet worden gevraagd. Eens te meer heeft men hier te maken met een vorm van onbehoorlijk bestuur.

Hoe men de zaken ook draait of keert, het is altijd een kwestie van kostprijs. Geld is het grote probleem. Of men voor een VZW kiest of voor de eigen administratieve kanalen — wat we zouden verkiezen — is eerder bijkomstig. Renovatie, investeringen in onderwijs en werkgelegenheid vergen veel geld en dat geld is er niet, noch in de gemeenten, noch in het Brusselse Gewest. Nu wordt 400 miljoen vrijgemaakt, maar dat is een druppel op een hete plaat. In verhouding tot de noden is dat bedrag heel klein. Met die 400 miljoen zullen we nooit de hele Kanaalzone of de vijf vermelde wijken grondig kunnen aanpakken. Daarvoor zijn vele miljarden nodig.

Als men ooit van plan is een ernstige onderhandeling met de federale overheid aan te gaan, dan zal men aan de VLD een bondgenoot hebben. Overigens is dat het enige kanaal om aan meer geld te geraken voor het Brusselse Gewest zonder een groot institutioneel debat of zonder herziening van de financieringswet. Het bestaande samenwerkingsakkoord, dat ons nu jaarlijks twee miljard oplevert, moet worden uitgebreid en veel meer punten omvatten dan vandaag het geval is. We hebben een stevige financiering nodig om de grote problemen op te lossen waarmee ons gewest te kampen heeft.

De heer Walter Vandenbossche. — Mijnheer Vanhengel, u vergeet bij die onderhandeling de gewaarborgde vertegenwoordiging toch niet.

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. André Drouart. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, la question est de savoir quelle réponse apporter aux problèmes qui se posent dans les quartiers défavorisés et aux habitants qui y vivent. Il faut surtout régler les problèmes qui se posent aux jeunes qui ont exprimé leur révolte. Depuis 1991, nous connaissons la réponse: il ne suffit pas de les faire jouer au ballon de 6 à 66 ans, il faut les aider à accéder à un emploi. Et quand on évoque le problème de l'emploi, on doit immanquablement parler de formation et des écoles, débat que l'on ne peut esquiver par des prétextes strictement communautaires.

Je voudrais dire deux choses à ce sujet.

Tout d'abord, je me réjouis comme Mme Dupuis que s'ouvre enfin en Communauté française un débat sur les discriminations positives qu'en tant qu'écologistes nous préférons appeler des actions prioritaires. Mais nous connaissons ce plan, et nous savons que les moyens supplémentaires qui y seront consacrés s'élèveront à 55 millions tout au plus; 55 millions pour les écoles de Liège, Charleroi et Bruxelles, c'est évidemment tout à fait insuffisant.

J'en arrive à mon deuxième point et j'y insiste, tout en restant dans le cadre de nos compétences, monsieur le ministre-

président, dès lors que nous convenons tous que l'école — que l'on soit petit flamand ou petit francophone, mais avant tout bruxellois — est un lieu d'intégration, de socialisation et d'insertion socio-économique et que des moyens doivent y être affectés; je me permets de vous soumettre deux pistes.

Vous avez déjà fait certains efforts en ce domaine puisque vous avez libéré des ACS en 1989. Voilà bien la preuve que lorsque la volonté politique existe, on peut dépasser parfois certains clivages institutionnels. Mais ne serait-il pas possible d'essayer, dans le cadre d'infrastructures ou d'outils régionaux, de dégager des moyens supplémentaires pour nos établissements scolaires? Je pense concrètement à des infrastructures sportives régionales ou à des infrastructures sportives communales subventionnées par la Région qui se voient aujourd'hui soit fermées, soit payantes et les prix sont exorbitants pour les habitants des quartiers difficiles! Je pense aussi aux transports en commun qui, durant les heures scolaires, pourraient être accessibles moyennant une participation symbolique, la gratuité n'étant pas toujours la meilleure solution.

Une deuxième piste me paraît particulièrement intéressante à creuser. Nous savons qu'une ressource non négligeable des communes est le Fonds des communes qui, jusqu'à présent, est régional. Or les communes, en fonction de l'article 33 de la loi du pacte scolaire de 1959, qui s'adresse donc tant aux écoles flamandes que francophones, peuvent octroyer à leurs établissements scolaires ce que l'on qualifie d'avantages sociaux. Derrière ce terme barbare se trouve la possibilité de financer des surveillances ou des transports en direction de la piscine, par exemple. N'est-il pas possible, à l'occasion de la prochaine réforme du Fonds des communes, de tenir compte des moyens qui pourraient être octroyés en particulier aux écoles qui doivent mener des actions prioritaires?

Pour conclure, je dirai qu'il est vrai que Bruxelles a un enseignement spécifique, avec ses particularités. En effet, Bruxelles en tant qu'entité urbaine est sans doute, de par sa taille et ses spécificités, plus encore que Charleroi et Liège, une ville duale. Dualisation de la ville, dualisation de la population, ségrégation spatiale et sociale de la ville, nous amènent aujourd'hui à l'inacceptable, à des écoles-ghettos.

Une autre caractéristique que présente Bruxelles est le multiculturalisme qui va de pair avec des problèmes d'apprentissage de la langue. Il y a donc bien des particularités bruxelloises dont il faut tenir compte. Au-delà de toute problématique communautaire, il faut constater qu'il y a une déficience de la Communauté française en particulier. Il ne faut pas se réfugier derrière des conflits communautaires pour éviter de reconnaître une telle déficience; reconnaissons-la, même si cette remarque émanant d'un néerlandophone était quelque peu maladroite.

Il faut donc des moyens supplémentaires, monsieur le ministre-président. J'ai lancé un certain nombre d'idées, de psistes, en vous rappelant l'objectif qui est d'assurer la réussite scolaire de tous les enfants, particulièrement ceux des milieux défavorisés qui ont plus que d'autres besoin d'attention. On a parlé de discriminations positives. Le terme ne me paraît pas opportun, mais il faut plus que jamais mener des actions prioritaires. Nous comptons sur vous et sur votre Gouvernement pour le faire et nous sommes un peu déçus, voire amers de ne pas retrouver ces priorités dans votre plan. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo et PSC.)*

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Monsieur le Président, mesdames, messieurs, au début de ce débat, j'étais d'humeur assez partagée et, en fait, quelque peu désarçonné. En effet, il m'a semblé entendre les mêmes propos, les mêmes discours qu'en décembre dernier. Mais je concède que le sujet mérite un deuxième débat, surtout si je le compare avec d'autres qui ne renvoient pas de la même manière à des problèmes de société. En effet, c'est bien de cela qu'il s'agit.

J'admets également que des éléments nouveaux sont intervenus.

M. Philippe Debry. — Au mois de décembre, la discussion a essentiellement porté sur la forme de l'ASBL.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Non, on a été beaucoup plus loin. J'ai été amené à vous répondre et je sais donc de quoi on a parlé. Mais peu importe.

Cependant, au fil des interventions, le bonne humeur m'a envahi parce que les orateurs, dont M. Harmel, ont tenu des propos qui m'ont profondément touché. En effet, à côté des oraisons polémiques traditionnelles — car vous ne pouvez me donner raison continuellement, pas ici et pas dans le rôle qui est le mien —, j'ai quand même noté avec beaucoup de satisfaction que vous avez souvent fait référence à mes initiatives, ce qui vaut mieux que ce que dirait un laudateur de la majorité, chargé de m'adresser des éloges.

Vous avez parlé d'un certain nombre de choses qui me tiennent à cœur, notamment du PRD, et je vous en remercie.

M. Dominique Harmel. — On l'a fait ensemble!

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Le PRD n'a pas toujours été autant couvert d'éloges dans le passé. Je pense au groupe ECOLO. *(Colloques sur divers bancs.)*

M. Philippe Debry. — Monsieur le Président, c'est faux. Je répète que nous avons fortement critiqué le projet de PRD, mais jamais le PRD lui-même. Je vous défie d'ailleurs de citer une phrase que nous aurions prononcée dans ce sens à cette tribune ou dans un communiqué de presse.

M. Mostafa Ouezekhti. — Nous continuons à le défendre.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Vous confortez mon plaisir.

Par ailleurs, vous avez fait référence au FIPI. Vous savez que le FIPI a été le prolongement d'une de nos initiatives, à savoir le programme cohabitation-intégration.

Vous avez dit combien il convenait de ne pas oublier les contrats de quartier et l'intérêt que ceux-ci représentaient. Vous avez parlé de la nécessité de la solidarité intercommunale, objectif que j'ai poursuivi inlassablement depuis 1989.

Vous avez parlé de l'insertion socioprofessionnelle et vous savez également que nous avons initié des politiques dans ce domaine.

Vous avez parlé des moyens financiers accordés en matière sportive. Dois-je vous rappeler que les moyens de la Région bruxelloise étaient très faibles avant les accords que vous savez et que nous avons pu refinancer les équipements sportifs? A telle enseigne que l'investissement consenti dans ce domaine à Bruxelles ces cinq dernières années est pratiquement équivalent à celui des vingt dernières années.

Vous avez parlé des contrats de sécurité, et sans doute souhaitiez-vous plutôt évoquer leur volet social.

C'est là une initiative que j'ai également menée à bien.

Vous avez parlé d'emplois et n'avez pu éviter de faire référence, de manière critique, il est vrai, au plan Emploi du Gouvernement. C'est là aussi une des réponses aux problèmes qui ont été soulevés aujourd'hui.

Vous avez parlé de la propreté. Vous ne devriez pas oublier que j'ai, en effet, initié un fonds de financement spécial pour la propreté, qui a été accordé aux communes. Aujourd'hui encore, l'Agence Bruxelles Propreté bénéficie d'un transfert de mes budgets pour effectuer notamment un travail de propreté dans un certain nombre de quartiers.

Vous avez parlé de l'aide du Fédéral. Mais oui, nous avons arraché 175 millions à l'Etat fédéral !

M. Dominique Harmel. — C'était le solde !

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Si cet argent ne représente pas une somme supplémentaire, nous avons obtenu, pour la première fois cette année, que les sommes affectées par l'accord de coopération puissent l'être à d'autres sujets que l'infrastructure, les équipements routiers, etc. Cela vaut également pour le patrimoine.

Mme Evelyne Huytebroek. — Pour les tunnels !

M. Dominique Harmel. — Pour le métro vers Erasme !

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Soyons sérieux ! Vous ne vous attendiez pas à ce qu'une partie de l'accord de coopération soit consacrée à de telles opérations en complément de ce que nous faisions. C'est un acquis, même si je souhaite davantage de moyens.

M. Philippe Debry. — Vous auriez dû exiger plus !

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Nous avons donc pu consacrer une partie de cet argent à des fins contestées depuis longtemps par le Gouvernement fédéral.

Vous auriez pu parler du projet d'économie sociale que M. Chabert et moi avons élaboré et qui se trouve bloqué à la Commission européenne pour les raisons que vous savez.

Il est des sujets que vous avez tus, et je le regrette. Par conséquent, je vous invite à être dorénavant plus exhaustif.

Vous auriez pu parler également du recentrage des investissements de la SDRB dans certains quartiers; du logement social, avec une augmentation sensible des investissements dans ce secteur depuis quelques années; du recentrage des primes à la rénovation; de la réorientation des travaux subsidiés au bénéfice des quartiers les plus défavorisés, ce que nous venons de décider.

Vous auriez pu parler du financement par la Région des emplois dans les ZEP — un membre a du moins eu l'honnêteté de reconnaître notre action — et de beaucoup d'autres choses encore comme la taxe sur les immeubles abandonnés ou la capacité pour les communes d'exproprier avec l'aide financière de la Région.

Vous ne pouviez évidemment que mettre l'accent et dénoncer certaines carences, mais vous avez survolé tous les efforts qui ont été consentis depuis quelques années et dont vous êtes conscients.

Une question a souvent été évoquée: celle du choix des quartiers.

Nous ne les avons pas sélectionnés sur un coup de tête; nous nous sommes fondés sur une analyse objective, sur une étude réalisée par la Fondation Roi Baudouin en 1990 — l'ayant personnellement fait réaliser, je la connais suffisamment pour savoir qu'elle était assez pertinente, pointant, il y a quelques années déjà, les quartiers qui allaient présenter des caractéristiques tout à fait négatives — ainsi que sur une autre étude réalisée par la Commission communautaire française en 1995, se basant sur le recensement INS et sur un certain nombre d'indices statistiques.

Le Gouvernement a décidé de sélectionner prioritairement cinq quartiers qu'il me paraît inutile de rappeler ici, car ce serait une perte de temps.

Par contre, vous avez souvent évoqué la mise en œuvre du programme et vous êtes revenu sur la question de l'ASBL, alors qu'il me semblait que le sujet avait été épuisé. Nous vous avons expliqué pour quelles raisons techniques et financières, nous avions décidé de constituer cette ASBL. Je voudrais rappeler ici que le Gouvernement a créé une cellule au sein de l'Administration et l'a chargée de la coordination du programme ainsi que du contrôle de son exécution. Cette cellule est constituée par le secrétaire général, le secrétaire général adjoint et par les directeurs généraux des trois administrations les plus concernées. Un fonctionnaire ayant une large expérience en matière de rénovation urbaine est détaché dans cette cellule en tant que coordonnateur, et sera chargé d'opérationnaliser le programme. Il aura donc un droit de regard, un droit d'injonction à l'égard des administrations régionales concernées afin de pouvoir mettre en avant la priorité du traitement de certains dossiers. Cette cellule travaillera également en collaboration avec certains pararégionaux, notamment l'Agence Bruxelles-Propreté, l'ORBEm, l'IBGE ainsi que la DRISU.

Nous sommes conscients que cette ASBL est avant tout une technique financière. La Cour des Comptes a visé l'ordonnance de transfert à l'ASBL et nous avons des garanties concernant cette ASBL qui n'est pas un nouveau bidule extra-administration, puisqu'elle a été créée avec des gens de l'administration et qu'elle ne pourra prendre de décision sans consensus à l'unanimité. J'ajoute que les propositions émaneront des comités d'initiative et qu'elles devront être examinées par le coordonnateur. Je rappelle que tous les membres de cette ASBL sont des hauts fonctionnaires et que, de toute manière, en dernière instance, le Gouvernement reste l'organe qui décidera sur la base des propositions faites par l'ASBL. Si un conflit devait apparaître, le Gouvernement devrait le régler.

M. Dominique Harmel. — Quelle maîtrise avez-vous sur cette ASBL ?

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Je peux imaginer, par exemple, que les hauts fonctionnaires décident de mener une politique différente de celle du Gouvernement.

M. Dominique Harmel. — C'est bien le risque d'avoir créé une ASBL.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Je pense que nous avons suffisamment parlé de cette question.

En ce qui concerne l'enseignement, vous avez beaucoup insisté sur l'école. Au cours du premier débat, je pense avoir dit que certes, l'école est essentielle, mais qu'une école performante dans un quartier dégradé, dans un tissu social et économique dégradé, ne pourrait pas relever tous les défis. Mais évidemment, l'école est importante. Permettez-moi quand même de

vous signaler que la solidarité communale, monsieur Drouart, fait partie aussi de cette problématique-là. Pour répondre à votre question, dans l'ordonnance sur la répartition du fonds des communes dont nous allons parler, les charges financières liées à l'enseignement sont reprises comme des critères dont le poids n'est nullement négligeable. Il faut savoir que nous avons considéré que les écoles qui avaient à faire face à des charges financières importantes en matière d'enseignement devaient évidemment aussi être aidées d'une manière tout à fait privilégiée.

Vous avez mené un intra-débat sur ce qu'a déjà fait la Communauté française. Ce n'est évidemment pas ici que j'évoquerai les politiques de la Communauté française, mais je rappelle quand même l'existence des ZEP et de la discrimination positive, même si c'est sans doute insuffisant.

J'ai été très attentif aux propos de M. Vanhengel quant à la manière d'aider au financement de la Communauté française. Monsieur Vanhengel, je note que, dans ce pays, il y a encore des gens qui placent l'intérêt général au-dessus des considérations purement politiciennes du débat communautaire ! Sans doute, avez-vous le souci d'appuyer le Gouvernement de la Région bruxelloise en échange, probablement, d'une négociation au niveau national qui porterait sur le refinancement de la Communauté française, en tout cas dans le secteur de l'enseignement. Voilà qui est intéressant ! Voilà une manière de subordonner votre appui et votre entrée au Gouvernement... *(Applaudissements sur divers bancs.)*

Ik wil hier geen discussie op gang brengen over persoonlijke of plaatselijke aangelegenheden. Ik wil u alleen maar geruststellen. Het systeem dat door de Regering werd uitgewerkt voorziet in de mogelijkheid om op te treden in plaats van de gemeenten die geen enkel initiatief zouden nemen in de gekozen wijken. Wij willen de werkzaamheden van de verschillende diensten van de gewestelijke administratie coördineren zodat gemakkelijker kan worden opgetreden in de plaats van de gemeenten.

De heer Garcia heeft in zijn uiteenzetting terecht het belang van het tewerkstellingsbeleid beklemtoond bij onze inspanning om de sociaal achtergestelde wijken te herstructureren. Hij heeft terecht ook onderstreept dat ondanks het feit dat de Regering geen inspanningen ontziet, zij wordt geconfronteerd met de door allen welbekende vaststelling dat haar bevoegdheden op dat vlak beperkt zijn.

Ik dank de heer Garcia voor de wijze waarop hij de actie van de Regering op het gebied van de tewerkstelling en de sociaalprofessionele inschakeling in de gemeenschap, heeft naar voren gebracht. Deze actie is één van de voornaamste krachtlijnen van ons beleid. Ik verheug mij over het nieuwe doorstromingsprogramma dat ons toelaat een groot aantal ongeschoolden, die het merendeel van de Brusselse werkzoekenden uitmaken, tewerk te stellen.

Ensuite, un élément nouveau a surgi: les modifications éventuelles et les dérogations possibles en matière d'urbanisme. L'objectif de cette procédure ne consiste pas à détricoter le Plan Régional de Développement. En effet, ces mesures ne sont applicables qu'au cas où des projets intéressants, notamment en termes d'emplois, de restructuration du bâti ou de développement économique seraient présentés. Le Gouvernement n'a évidemment pas l'intention d'autoriser l'implantation du siège social d'une grande compagnie d'assurances ou d'une banque, par exemple, en dérogation avec la philosophie du PRD. Il n'est pas non plus question de faire la part belle aux spéculateurs. Nous avons veillé à ce que l'ordonnance précise explicitement qu'une éventuelle improductivité des biens — pour lesquels les projets bénéficieraient de la procédure relative aux programmes d'actions prioritaires — devrait résulter de circonstances indépendantes de la volonté des titulaires des droits réels sur ces biens, de façon à empêcher quelqu'un qui aurait rendu sciemment un bien improductif d'échapper aux critères que nous avons fixés. Il est donc hors de question de permettre à un opérateur-promoteur qui aurait gelé des biens pendant des années dans l'espoir d'obtenir un permis dérogatoire de bénéficier de cette procédure. L'objectif, je le répète, consiste à attirer des investissements à l'échelle du quartier, en vue de favoriser sa restructuration et de générer des emplois.

M. Debry s'est déclaré quelque peu dubitatif à propos des résultats susceptibles d'être produits par ces dispositifs. Il s'est notamment interrogé sur le point de savoir s'il existerait une demande. Je partage cette perplexité. Mais nous ne devons pas pour autant nous priver d'une opportunité de voir nos actions renforcées par une demande que le Gouvernement se devrait d'analyser et qui devrait, de toute manière, recevoir l'avis de la commune, dans l'esprit que je viens de décrire.

Je ne cache pas que M. Hasquin et moi, nous nous expliquons souvent sur les orientations du PRD, sur mon souci d'en sauvegarder la philosophie et les grandes lignes de force, que d'autres membres du Gouvernement veulent parfois aménager certaines de ses dispositions. A cet égard, M. Harmel a supposé que nous étions en situation d'affrontement perpétuel. Nous n'avons pas l'intention de jouer dans cette mauvaise pièce... Nous sommes en situation de réflexion permanente avec, il est vrai, parfois des divergences quant aux priorités. Ce problème n'est pas nouveau; il se posait déjà au sein du Gouvernement précédent.

M. Dominique Harmel. — En ce qui concerne la vérité, nous aurons tout à l'heure un autre débat à propos des charges d'urbanisme, sujet à propos duquel M. Hasquin semble être persuadé de détenir la vérité. J'attends d'ailleurs sa réponse avec impatience.

En ce qui nous concerne, nous ne prétendons pas détenir la vérité. Nous avons décidé, avec l'ensemble des acteurs de la vie bruxelloise — contrairement à ce que vous pensez — d'un projet de ville. Ce n'était pas le projet de M. Harmel ou le projet de M. Picqué.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Tout se passait bien jusqu'à présent, monsieur Hasquin. *(Sourires.)*

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — A partir du moment où je suis en cause, je réagis.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Je pense que cette question n'a pas de résonance dans ce qui nous occupe aujourd'hui.

J'en arrive aux questions relatives aux petites et moyennes entreprises.

Je dirai tout spécialement au groupe ECOLO qu'il est, en effet, souhaitable d'attirer les entreprises dans certains quartiers. Je suis partisan d'une telle implantation, mais elle doit se faire en conformité avec un certain nombre de dispositions sur la planification du sol. Cependant, il ne faut pas tenir deux discours contradictoires: d'une part, vouloir attirer des entreprises dans certains quartiers et, d'autre part, participer à un certain nombre de résistances — notamment en matière d'environnement — à la pénétration de la vie économique dans certains quartiers.

M. Philippe Debry. — De bureaux !

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Pas toujours. Je m'occupe d'urbanisme depuis des

années. Or, quand nous avons le souci d'implanter une entreprise dans un quartier, nous nous heurtons parfois à des résistances, certes parfois justifiées, à cause d'éventuelles nuisances générées par l'activité économique. Il nous appartient donc de trouver le point d'équilibre entre le respect de l'environnement et la dynamisation économique de certains quartiers.

M. Philippe Debry. — Il s'agit de freins mis par la population. Ici, nous parlons de PRD et, en zone mixte, les entreprises industrielles et artisanales sont autorisées. Le PRD interdit uniquement les bureaux.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Pour le permis d'environnement, vous savez que ce n'est pas aussi simple que cela.

M. Dominique Harmel. — On l'a vu !

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Si l'on plaide pour l'entreprise dans la ville — avec raison, lorsque des résultats sont acquis en matière d'emploi — on doit aussi être conscient qu'il faut affronter avec courage les résistances locales à l'implantation d'une vie économique dans un quartier.

En ce qui concerne les charges d'urbanisme, je suis et reste fidèle à l'idée que, dans une ville, des solidarités entre les fonctions faibles et les fonctions fortes sont indispensables. Je ne peux qu'espérer que les municipalistes auront le souci de pratiquer cette formule de charges d'urbanisme dans les négociations avec les investisseurs.

Certains se sont interrogés sur les différences entre les quartiers d'initiative et les contrats de quartier. Ces derniers se veulent avant tout une action sur le long terme. Si vous relisez l'ordonnance sur ces contrats, vous constaterez qu'il s'agit de développer des projets avec des partenaires privés, démarche à laquelle vous avez d'ailleurs souscrit, visant surtout à agir sur le plan immobilier. A cet égard, vous avez, tout comme moi, estimé que le seul volet immobilier était insuffisant. C'est ainsi qu'un volet de cohésion sociale a été intégré dans ces contrats de quartier. Si ces derniers concernent le moyen et le long termes — ils s'échelonnent sur quatre années — les quartiers d'initiative, en revanche, concernent des zones où nous allons pouvoir intervenir, selon des modes que nous avons évoqués, pour des réalisations qui devraient être concrétisées dans l'année ou, au maximum, dans les dix-huit à vingt mois qui suivent la décision.

Nous avons été sensibles au fait que les quartiers d'initiative et les contrats de quartier affrontaient les mêmes réalités, même si des différences existent entre les deux formules. J'évoquerai une première différence essentielle : le contrat de quartier est une initiative communale dont le maître de l'ouvrage est communal. Jamais, dans l'ordonnance relative aux contrats de quartier, n'apparaît la capacité de se substituer aux déficiences éventuelles du pouvoir communal, comme cela existe pour les quartiers d'initiative. Les philosophies sont les mêmes, mais les modalités sont différentes, tout comme le terme de l'action.

De heer Gatz vroeg mij wat het totale bedrag is dat in 1998 aan de wijkcontracten en initiatiefwijken zal worden uitgegeven. Deze uitgave zal 850 miljoen belopen. Ik wil evenwel benadrukken dat deze twee beleidsvormen, zoals ik zo juist reeds uitlegde, niet door elkaar mogen worden gehaald. Zij verschillen zowel op het vlak van de doelstellingen, als op het vlak van het grondgebied waarop zij betrekking hebben.

En conclusion, mesdames, messieurs, après m'être réjoui de toutes vos références à mes initiatives — ce qui me permettra de passer un excellent week-end ! — je voudrais vous dire une fois de plus que, nous sommes devant un défi excessivement préoccupant. Nous ne parviendrons à optimaliser l'usage des montants que nous avons réservés à ces initiatives et de tous les autres budgets dont j'ai dressé la liste tout à l'heure que si les services régionaux font preuve d'une volonté d'efficacité mais également si les communes ont le souci de s'inscrire dans la philosophie que nous avons déterminée. Nous serons ici à la fois les soutiens inconditionnels des communes qui veulent travailler et les dénonciateurs impitoyables de celles qui ne veulent rien faire. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Ouezekhti.

M. Mostafa Ouezekhti. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, je suis ravi que ce débat ait monopolisé notre Conseil pendant tout ce temps, je suis heureux de voir autant de gens se préoccuper de ces causes et problèmes qui reviennent de façon récurrente, et je me réjouis de l'orientation de la discussion. Malheureusement, il n'en va pas de même en ce qui concerne la réponse du ministre-président. Si ce dernier estime qu'on lui a jeté des fleurs et s'il en paraît satisfait, cela semble indiquer qu'il ne décrypte pas correctement mes interventions. Je suggère que nous nous cotisions tous pour lui acheter un décodeur à l'occasion de son anniversaire.

Si vous pensez que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, monsieur le ministre-président, c'est que nous n'avons plus rien à craindre et que les difficultés et les révoltes qui ont surgi à plusieurs reprises sont pour vous définitivement réglées.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Tout à l'heure, vous avez tenu des propos qui ne pouvaient que susciter l'ironie de ma part. Vous avez dit que nous avions fait du «façadisme» pendant des années. Vous savez que c'est tout à fait exagéré. Ces paroles étaient d'ailleurs en contradiction avec votre conclusion puisque, chaque fois, vous citiez l'initiative que nous avions prise. Soyons de bon compte ! Si j'ai été ironique, c'est parce que vous avez été injuste.

M. Mostafa Ouezekhti. — Vous répondez à l'injustice par l'ironie. Bien ! Pour ma part, je pense que le débat actuel est très important, vous l'avez d'ailleurs dit vous-même. Il s'agit d'un grave enjeu de société, que l'on ne peut régler d'un revers de la main, avec ironie. Il ne faut pas que, d'ici quelques mois, nous ayons à analyser des faits qui risquent de se reproduire dans l'une des huit communes que vous avez déterminées depuis 1989, leurs conséquences, la réaction des médias et la position de ceux qui ont un avis sur tout.

Il convient qu'une collaboration s'instaure entre les responsables que j'ai cités, notamment en matière d'emploi, secteur incontournable ! Or, à cet égard, je n'ai pas reçu de réponse satisfaisante, à part les quelques éléments que nous avons l'habitude d'entendre.

Vous dites que vous vous réjouissez des 175 millions que nous recevons en vertu de l'accord de coopération conclu avec le niveau fédéral; vous êtes probablement le seul Bruxellois dans ce cas car, pour notre part, nous sommes écœurés de ne recevoir qu'un si faible montant, qui a d'ailleurs été trouvé en raclant des fonds de tiroir, comme tout le monde le sait.

Vous vous étiez engagé à ce que nous recevions beaucoup plus que par le passé mais je remarque que ce n'est pas du tout le cas. Si vous estimez que c'est une réussite, nous pensons, quant à nous, que nous sommes mal traités en tant que Bruxellois.

Nous demandons beaucoup plus que ce qui nous est accordé. Bruxelles, capitale fédérale et européenne, a un rôle important à

jouer; l'enjeu est important. Or, le déficit de la Région est alarmant. Nous ne pourrons le combler que si l'ensemble des décideurs sont suffisamment motivés et si nous disposons d'assez de moyens financiers. Or, nous sommes à court d'argent. C'est un message clair qu'il convient d'envoyer au niveau fédéral.

En ce qui concerne l'accord de coopération, un montant de 6 milliards est prévu pour le métro. C'est un choix politique que vous devez assumer, que vous le vouliez ou non.

A propos de l'asbl «Quartiers d'initiative», vous expliquez qu'il s'agit d'un stratagème financier destiné à débloquer des fonds de tiroir. Quatre cents millions, c'est toujours cela de pris, mais ce mécanisme financier ne répond pas à une demande exprimée par les habitants des quartiers défavorisés. Telles sont les conclusions que je retiens de votre discours.

Pour faire également un peu d'ironie, je suggère de créer une asbl du Gouvernement de la Région bruxelloise, ce qui vous donnerait la maîtrise de tout ce qui se passe sur ce territoire au lieu de tout déléguer à des fonctionnaires qui n'ont pas de responsabilité politique. Vous pourriez même engager des ACS pour cette asbl; ce serait la touche finale !

En ce qui concerne les contrats de quartier, vous parlez de «long terme» alors qu'en fait, il ne s'agit que de quatre ans. Qu'est-ce dès lors que le «court terme» pour vous: un week-end ? J'estime que votre réponse manque donc de profondeur.

Quant aux PAP, je rectifie ce que vous avez dit car il s'agit d'un support qui a été mis en place pour une durée indéfinie.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Le projet d'ordonnance est actuellement au Conseil d'Etat. Vous n'avez donc pas encore pu en prendre connaissance. Je peux vous dire que leur durée est limitée.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — A cinq ans !

M. Mostafa Ouezekhti. — C'est donc du long terme, pour vous. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO — PSC — VLD.)*

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

INTERPELLATION DE MME MICHELE CARTHE A M. HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT, CONCERNANT «L'ACCES AUX TRANSPORTS EN COMMUN ET L'ACTION DE LA REGION SUR LA POLITIQUE TARIFAIRE»

Discussion

INTERPELLATIE VAN MEVROUW MICHELE CARTHE TOT DE HEER HERVE HASQUIN, MINISTER BELAST MET RUIMTELIJK ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER, BETREFFENDE «DE TOEGANG TOT HET OPENBAAR VERVOER EN DE INITIATIEVEN VAN HET GEWEST INZAKE PRIJSBELEID»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à Mme Carthé pour développer son interpellation.

Mme Michèle Carthé. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, la circulation à Bruxelles s'apparente de plus en plus au parcours du combattant et la mobilité est de plus en plus réduite. Ce constat n'est pas nouveau. De nombreuses études et le plan de circulation IRIS l'ont démontré. Un élément de solution avancé est l'action sur la densité de la circulation automobile. La question sous-jacente est de savoir si l'on souhaite agir afin de réduire la circulation automobile, la rendre plus fluide pour une partie seulement d'automobilistes, ou tenter un équilibre entre l'utilisation de la voiture, celle des transports en commun et de tout autre type de transport: vélo, taxi, etc. Il s'agit là clairement d'un choix politique.

Agir sur la densité de la circulation automobile en vue de la diminuer et de faciliter la mobilité à Bruxelles implique d'étudier les effets possibles — et combinés — de plusieurs leviers: réduction du nombre de places de parkings, application éventuelle d'une taxe pour les automobilistes qui entrent en Région bruxelloise, restriction de la circulation des poids lourds en ville, favoriser d'autres types de transports, et enfin... agir sur la politique tarifaire. Il n'y a probablement pas une bonne solution mais des actions à entreprendre, à degrés divers, sur l'ensemble de ces éléments.

Toute politique qui vise à favoriser l'utilisation des transports en commun implique une analyse détaillée de la politique tarifaire.

Nous savons que le prix du trajet demandé par la STIB ne couvre pas le prix réel de celui-ci. Cela s'explique et se comprend par le rôle de service public que remplit la STIB. L'augmentation du budget 1998 de la STIB vise essentiellement à rencontrer le planning de modernisation du matériel et l'amélioration de la qualité du service. Il est certes important de rencontrer ces préoccupations et cela s'inscrit clairement dans le cadre des responsabilités de la STIB. Mais il nous semble utile de rappeler que le contrat de gestion comporte également un volet social. M. le ministre pourrait-il nous informer de l'évolution des projets envisagés il y a environ un an et visant à introduire des réductions tarifaires pour les plus démunis: minimexés, handicapés, Vipos ?

Certes, l'application, en Région bruxelloise, de la gratuité complète telle qu'appliquée dans d'autres villes poserait divers problèmes comme le coût de la taxe de compensation sur les familles, du fait aussi que de nombreux navetteurs utilisent les transports en commun bruxellois.

Notre propos est ici différent et concerne plus précisément la politique tarifaire en faveur de populations défavorisées. M. le ministre pourrait-il nous signaler s'il a engagé une réflexion stratégique à ce sujet, sous un angle global, et visant à dégager des propositions concrètes qui tenteraient d'octroyer des subsides complémentaires à la société exploitante en instaurant une politique de réductions tarifaires à caractère social ?

Il serait utile, dans le cadre de cette réflexion, que nous disposions d'un éventail des diverses réductions tarifaires actuellement d'application — familles nombreuses, tarifs spectacles, jeunes... — avec leur degré d'application.

La seule évolution que nous avons constatée à ce sujet est la récente augmentation des tarifs. Ce n'est pas vraiment ce que nous attendions ! Cette augmentation ne pourrait-elle pas se compléter par l'application et l'extension des tarifs sociaux ? Différentes catégories de personnes défavorisées pourraient bénéficier, nous semble-t-il, de telles réductions: les minimexés, les Vipos, les handicapés, les demandeurs d'emploi, les chômeurs sous contrat de formation, etc. La plupart de ces catégories sont en contact avec des instances telles que CPAS, ORBEm, Bruxelles Formation, INAMI...

Différentes solutions, différentes pistes pourraient être étudiées. Des conventions avec ces instances ne pourraient-elles

pas, par exemple, être envisagées afin d'octroyer une réduction sociale en fonction de la situation du bénéficiaire potentiel ?

Signalons à ce propos qu'en Wallonie, des conditions préférentielles sont octroyées aux chômeurs à la recherche d'un emploi, munis d'une attestation en bonne et due forme délivrée par les bureaux de placement du FOREm.

Cet exemple de collaboration entre société de transport/FOREm appliquée en Wallonie m'amène à souligner le manque de convergence entre les politiques tarifaires, que ce soit entre les régions ou entre le fédéral — je pense à la SNCB — et les régions.

Lors de diverses interventions, en commission ou dans les médias, vous avez signalé, monsieur le ministre, que des concertations interministérielles étaient prévues en vue d'une meilleure intégration des politiques de transport en commun. Pourriez-vous nous dire si ces contacts concernent également un rapprochement des politiques tarifaires ? Ces incohérences sont souvent source d'incompréhension de la part des usagers. Je souligne à ce propos la différence de tarifs sociaux entre la SNCB et la STIB en ce qui concerne, par exemple, les réductions pour anciens combattants et handicapés. Ces catégories bénéficient de 50 % de réduction à la SNCB, alors que ce n'est pas le cas à la STIB. Je reprendrai ici l'interrogation d'une personne handicapée : « Sommes-nous moins handicapés dans un tram que dans un train ? »

Cette réduction ne pourrait-elle être étendue à la STIB, en la conditionnant par exemple au niveau de revenus des bénéficiaires ? Si les handicapés « lourds » peuvent avoir recours aux petits bus spéciaux, ces trajets leur reviennent néanmoins plus cher qu'un ticket normal. Notons que les nombreux handicapés à plus de 66 % — qui, heureusement, ne souffrent pas nécessairement d'un handicap moteur grave et sont donc « mobiles » mais ne peuvent pas conduire une voiture personnelle — ne sont pas concernés par l'utilisation de ces petits bus spéciaux et ne bénéficient par ailleurs d'aucune réduction sur les transports en commun. Ils sont purement et simplement ignorés dans la grille tarifaire des bénéficiaires de réduction. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir essayé de faire bouger les choses. Depuis plusieurs années, certains de ces handicapés ont sonné à toutes les portes, à celles du ministre, des responsables de la STIB, du Président de notre Assemblée. Mais si les réponses ne sont pas négatives — il y a donc espoir et discussions possibles —, peu d'éléments concrets en ont émergé.

Au sujet de la gratuité demandée par certains en faveur des écoliers, je serai assez brève, cet aspect étant abordé dans d'autres lieux. Comme je l'ai souligné d'emblée au début de cette interpellation, notre propos n'est pas de défendre la gratuité totale, mais bien l'étude de propositions concrètes en faveur de réductions tarifaires à caractère social.

Pour les écoles, le groupe socialiste n'est pas non plus en faveur d'une gratuité pure et simple, mais défend l'application d'une convention STIB/Communauté française pour couvrir les déplacements lors de certaines activités ponctuelles.

Cela pourrait peut-être vous intéresser, monsieur Harmel !

M. Dominique Harmel. — Je vous écoute, n'ayez aucune crainte.

Mme Michèle Carthé. — Me voilà rassurée. Soulignons qu'une convention de ce type existe déjà en faveur des écoles situées dans les zones d'éducation prioritaire.

Je présume, monsieur le ministre, que vous aborderez dans votre réponse la nécessité de garder l'équilibre budgétaire de la STIB et qu'une telle politique doit bien être assumée financièrement par quelqu'un !

Par rapport à ce volet budgétaire qui n'est certes pas négligeable, je me permets de rappeler que le budget « Communications » de la Région englobe également l'aménagement des stations de métro et divers investissements lourds, notamment en termes d'infrastructures. Il s'agit bien évidemment de choix politiques fondamentaux et de recherches d'équilibre entre les aspects sociaux, économiques et environnementaux. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, comme Michèle Carthé l'a très opportunément rappelé dans la partie introductive de son interpellation, une politique de la mobilité ne peut qu'être globale. Les conclusions déposées par les auteurs de l'étude IRIS ne disent d'ailleurs rien d'autre.

Réduire le nombre de véhicules automobiles au cœur de la grande ville, ce qui n'est pas synonyme d'une politique antivoiture, mais est plutôt le fruit d'une plurimodalité bien comprise et d'une combinaison de types de déplacement, procède d'un ensemble de mesures interdépendantes. Les unes ont trait à l'aménagement de parkings de persuasion à la périphérie de la ville et à une réglementation stricte et intelligente du stationnement en ville. D'autres doivent viser l'augmentation de la vitesse commerciale des transports de surface, ce qui implique des sites propres qui ne doivent pas nécessairement être surélevés au prix de coûteuses infrastructures. Il existe d'autres techniques qui ont prouvé leur efficacité. D'autres mesures encore doivent assurer une desserte régulière entre la ville et sa banlieue. C'est évidemment de ce RER si souvent cité qu'il s'agit. D'autres initiatives encore doivent modifier des dispositions de la législation fiscale. Enfin il est clair que des tarifs transparents et attrayants doivent être mis en place au niveau de l'ensemble de la Région et de sa banlieue.

Les résultats des enquêtes menées auprès des clients dans le cadre du baromètre instauré à votre initiative, monsieur le ministre, ne font pas apparaître de réelles frustrations quant aux tarifs pratiqués par la STIB, ceci même en tenant compte de l'adaptation qui entrera en vigueur au 1er février prochain.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Le problème des transports en commun, ce n'est pas le prix demandé. Toutes les études qui ont été faites dans le monde entier au sujet de la clientèle, indiquent bien que ce n'est pas le tarif qui induit le comportement de la clientèle potentielle. Ce critère est l'un des plus accessoires.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — J'ai également lu beaucoup de choses à ce sujet.

Mme Michèle Carthé. — Il faut tenir compte de l'avis des utilisateurs.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Il faut s'adonner à un certain nombre de lectures et bien s'informer d'abord ! Il ne faut pas raconter n'importe quoi.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Par ailleurs, il est évident qu'il n'est pas toujours aisé pour les handicapés d'accéder aux stations de métro. Dans ce cas, il n'y a pratiquement que le recours au minibus, dont le prix est, rappelons-le, relativement démocratique puisqu'il est de 50 francs. Par rapport à d'autres moyens de transport, ce prix est performant, comte tenu du service fourni.

Il est vrai que si on compare nos tarifs avec ceux qui sont en vigueur dans des pays voisins au niveau de vie comparable, on ne décèle pas de réelle disparité inquiétante.

Tout au plus citera-t-on l'une ou l'autre anomalie, vestige ou scorie d'un passé révolu, touchant aux tarifs suburbains: je pense notamment à la carte de dix voyages qui n'est pas valable dans ces zones, ce qui impose le recours à la carte de cinq voyages ou au billet unique et fait ainsi passer le coût unitaire d'un trajet de 32 francs à respectivement 48 ou 50 francs. Sans doute cela devraît-il être globalement repensé au moment où l'on envisage une intégration tarifaire entre le réseau de la STIB et ceux de *De Lijn* et Tec. Cette intégration est une condition indispensable pour la mise en service du futur RER et répond par ailleurs aux recommandations formulées par les auteurs de l'étude IRIS. Il ne faut pas nier que l'opération est délicate et il s'agit de préserver les parts de marché de la STIB. L'idéal serait, pour l'abonnement MTB, de pouvoir disposer d'une zone centrale élargie qui tienne compte des réalités sociologiques et géographiques et de l'expansion naturelle de la ville et qui s'inscrive dans des limites bien définies et objectivables, comme le ring, la route de Mont-St-Jean, etc.

Par ailleurs, les organes de gestion de la STIB ont déjà approuvé certaines mesures fort utiles, telles la possibilité d'utiliser dorénavant indifféremment les abonnements scolaires émis par la STIB et *De Lijn*. Malheureusement, il semblerait que cette dernière fasse état de difficultés qui empêcheraient la mise en œuvre de cette initiative au 1er février 1998. Pouvez-vous nous en dire plus, monsieur le ministre, sur les causes de ce regrettable report?

Indépendamment de la nécessaire intégration tarifaire entre Bruxelles et sa banlieue, il y a des questions ponctuelles, comme celles évoquées par Mme Carthé.

La presse s'est largement fait l'écho de certaines demandes à caractère social qui ont été adressées à la STIB et qui sont actuellement examinées par ses organes de gestion.

Ainsi en est-il d'une lettre du 20 octobre 1997, laquelle a d'ailleurs été relayée voici peu par *Le Soir*, qui a été envoyée par le Cercle de Bruxelles de la Fédération des Instituteurs chrétiens aux administrateurs de la STIB, et dans laquelle cette fédération sollicite la gratuité des transports pour les élèves des écoles fondamentales durant le temps scolaire. Le président du Cercle, M. Benoît Lambotte, y constatait qu'une pédagogie moderne, qui se veut une pédagogie *extra muros*, incite instituteurs et élèves à sortir régulièrement des écoles. Or, lorsqu'il s'agit d'utiliser les transports publics, beaucoup de parents ne voudraient pas ou ne pourraient pas payer les frais que provoquent ces déplacements. D'où la suggestion de permettre aux enfants des écoles maternelles et primaires de circuler gratuitement pour des activités scolaires, ce qui ne poserait guère de problème sur le plan du fonctionnement du trafic et n'entraînerait aucun coût important pour le budget de la STIB. Et d'invoquer le fait que le récent décret « Missions » de la Communauté française rappelle de façon claire que l'enseignement doit atteindre un objectif de gratuité.

Il est bien clair que pour sympathique que soit la suggestion émise, la STIB ne peut pas se précipiter dans une réponse positive sans avoir posé et répondu à un certain nombre de questions. Quel est l'horaire précis dans lequel une telle facilité serait accordée? Cela couvre-t-il toute la journée scolaire, auquel cas certains enfants disposant actuellement d'un abonnement scolaire pourraient renoncer à une dépense devenue inutile, ce qui se traduirait par une perte non négligeable de recettes pour la STIB et aurait dès lors un impact budgétaire bien plus lourd que celui cité dans la lettre de la FIC? Une telle faveur doit-elle être accordée universellement, quelle que soit le milieu social dont sont issus les enfants?

Par ailleurs, si l'argument est bien que des parents ne veulent pas ou ne peuvent payer le prix pourtant modique d'un déplacement aller-retour, à savoir 64 francs, ne risque-t-on pas de recevoir la même demande pour l'enseignement secondaire qui lui aussi a droit à une pédagogie *extra muros* par le biais de visites d'expositions à thème, de musées, de séances de cinéma, etc.?

Enfin, intrinsèquement, il faut reconnaître que ce n'est pas à la STIB de supporter financièrement les conséquences de la notion de gratuité de l'enseignement inscrite dans le décret « Missions » adopté par la Communauté française. Penser autrement, ce serait créer un dangereux précédent qui pourrait donner lieu à bien des dérives.

Cela ne signifie pas du tout que la suggestion contenue dans la lettre de M. Lambotte doit être jetée dans la corbeille à papier. Sans doute doit-elle être intégrée à une réflexion plus globale, mais axée en priorité sur des besoins sociaux indéniables concernant en particulier des groupes défavorisés. Une telle réflexion est en cours à la STIB et devrait aboutir, sous peu, à des mesures concrètes.

Toutefois, on peut et on doit déjà poser quelques critères qui limitent ce genre d'initiative:

— la STIB pourrait, de manière ponctuelle, développer des tarifs particuliers pour des groupes cibles, sans pour autant mettre à mal l'équilibre financier de la société;

— la priorité devrait accorder des facilités à ceux qui aujourd'hui ne peuvent voyager pour des raisons financières ou qui voyagent sans payer parce qu'ils sont sans ressources. Une proposition déjà émise par le président de la STIB, à laquelle je souscris totalement;

— la STIB peut aider mais ne peut se substituer aux organismes qui ont la vocation de prendre en charge ces groupes cibles;

— enfin, il est impératif que le bénéficiaire d'une réduction ne soit pas identifié au moment de son déplacement, ce qui serait discriminatoire, mais bien au niveau de la délivrance du titre par les organismes responsables de l'aide.

Le comité de gestion de la STIB étudie actuellement une note qui rencontre la demande de transport scolaire pour des activités ponctuelles, qui par ailleurs apporte une aide aux plus démunis et qui enfin organise une collaboration avec les services régionaux de l'ORBEm en faveur de certains jeunes dont ils assurent la guidance en matière d'emploi.

Pour ma part, j'estime qu'il serait bon que, les rôles et les responsabilités de chacun étant maintenus dans leur forme légale, la STIB intensifie le partenariat qu'elle a déjà mis en place avec quelques CPAS. Le nombre de voyages actuellement octroyés à tarif inférieur au tarif de base concerne déjà 11 000 déplacements par an pour plus de 20 000 minimexés recensés. Il est possible d'aller plus loin. On pourrait ainsi attribuer à chaque CPAS de la région un quota de voyages au prorata du nombre de minimexés enregistrés dans chaque commune. C'est le CPAS qui déterminerait les bénéficiaires prioritaires et les conditions d'attribution des titres.

Ce faisant, la STIB ajouterait incontestablement à son action une dimension sociale non négligeable qui n'obérerait pas pour autant ses finances et ne nuirait donc pas à l'équilibre financier.

J'espère que ces mesures verront leur concrétisation dans les plus brefs délais. *(Applaudissements sur les bancs du PRL-FDF.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers Collègues, le thème de la mobilité en

ville a déjà été abordé à plusieurs reprises au sein de cette assemblée. Il en est de même de la problématique de la tarification à la STIB puisque j'avais déjà interpellé il y a un an à ce sujet. Toutefois, il n'est sans doute pas inutile de poser à nouveau certaines questions.

Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut favoriser les transports en commun dans les villes. Pour cela, il faut mettre en œuvre des politiques qui favorisent l'utilisation de ce mode de transport et incitent les utilisateurs à y avoir recours le plus souvent possible.

Mon intention n'est pas de refaire ici un plaidoyer en faveur des transports en commun. Tout Bruxellois, et même tout navetteur, serait acquis à cette cause si tout était fait pour favoriser au maximum ce mode de transport qui, avec le vélo et la marche, peut être une solution pour sortir nos villes des impasses dans lesquelles elles se trouvent en matière de pollution atmosphérique, d'embouteillages et de sécurité routière.

Je voudrais cependant dire, monsieur le ministre, qu'il est nécessaire d'imaginer une autre solution que celle des Eurobus qui circulent actuellement à vide, soit parce que les utilisateurs potentiels ne savent pas qu'ils existent, soit parce qu'ils restent coincés dans les embouteillages.

Je n'aborderai pas, puisque ce n'est pas le thème de cette intervention, les fréquences des transports en commun, le choix métro ou tram, ni l'accessibilité de ces transports en commun. Je voudrais plutôt parler de la politique de tarification qui est l'une des voies possibles pour atteindre l'objectif principal : réduire les nuisances dues aux transports grâce à un recours accru aux transports collectifs.

Ce sujet avait déjà défrayé la chronique l'été dernier lorsque la ville de Hasselt avait lancé l'opération de gratuité des transports en commun. Aujourd'hui, la fédération des instituteurs chrétiens demande la gratuité des transports scolaires.

J'en viens maintenant à la question de savoir s'il faut appliquer la gratuité à tous les utilisateurs. Il faut déterminer si la gratuité des transports en commun contribue de manière significative à un meilleur transfert modal, c'est-à-dire si elle incite un plus grand nombre de personnes à se déplacer sans véhicule individuel.

A Hasselt, par exemple, la gratuité n'a été qu'un élément et sans doute un élément non décisif du succès de l'opération. En effet, le réseau a été transformé de fond en comble et cette modernisation s'est inscrite dans un plan global de circulation, d'accessibilité, de stationnement et de réaménagement urbain.

Alors, la gratuité est-elle efficace ? Elle est certes populaire puisque le client a l'impression de ne pas payer. Et elle a les apparences de l'efficacité quand on prend les chiffres d'Hasselt. Mais un économiste des transports, Edwin Jacobs, est pour sa part très circonspect et s'en est expliqué. Il constate que la plupart des nouveaux clients sont des personnes qui ne se déplaçaient pas avant l'introduction du tarif zéro et que les piétons et cyclistes ont massivement pris le bus. Quant au groupe des automobilistes il apparaît qu'il a peu changé ses habitudes !

Des inconvénients majeurs, selon M. Jacobs, apparaissent comme par exemple le fait que l'utilisateur n'est plus confronté au concept du coût tout comme la société de transport; ainsi disparaît également la nécessité financière de veiller à adapter l'offre de transport aux besoins et à la demande telle que répercutée par la perception des tarifs.

Supprimer tout tarif apparaît dès lors comme souvent impossible parce que les marges budgétaires des sociétés de transport sont faibles, déresponsabilisant tant pour le client que pour le gestionnaire et même pervers car cela risque à terme de figer l'outil alors qu'il doit être développé et amélioré.

En effet, la gratuité peut mettre en péril les modifications et surtout les améliorations des réseaux dès lors que cela nécessite des investissements.

Vous aurez compris que nous ne sommes pas favorables à cette politique de gratuité générale des transports en commun qui ne semble pas encourager massivement et durablement un transfert modal aboutissant à une diminution des déplacements en voiture. ECOLO vise plutôt à une juste imputation des coûts totaux aux différents modes de transport qui se traduit de la façon la plus simple par une internalisation des coûts externes dans le prix.

En revanche, nous sommes favorables à des politiques tarifaires ciblées qu'il s'agisse de tarifs préférentiels pour les déplacements groupés et entre autres pour les écoles, des tarifs préférentiels pour des publics particuliers, des initiatives «ozone» mais qui doivent aussi dans ce cas-là être accompagnées de mesures de dissuasion des déplacements motorisés individuels.

L'an passé je vous avais déjà interpellé, monsieur le ministre, sur la problématique du coût des transports en commun pour les allocataires sociaux. En effet, la population bruxelloise étant de plus en plus fragilisée socialement, la fracture sociale ne se limite plus à des problèmes d'emploi ou de logement mais s'étend à de sérieux problèmes de mobilité. Non seulement pour un public marginal de sans-abri mais aussi pour tout un public de jeunes demandeurs d'emploi. Le surendettement est une concrétisation claire de la plus grande fragilisation sociale de notre société; la fraude dans les transports en commun en est une autre. Je vous avais dès lors demandé d'étudier certaines propositions déjà avancées par des associations comme Télé-Service ou SOS jeunes et qui consistaient par exemple à étendre l'abonnement scolaire «familles nombreuses» à toutes les catégories de familles allocataires sociales ou encore de proposer à des jeunes allocataires sociaux des abonnements mensuels à 500 francs. Il existe aussi la possibilité de faire une différence entre le coût d'un ticket acheté à bord des transports en commun et d'un ticket acheté chez le libraire ou au distributeur automatique et qui reviendrait nettement moins cher.

La Ligue des Familles avait également fait des propositions jugeant les tarifs des abonnements scolaires bien trop élevés. Il s'agissait d'un étalement des dépenses de transport en commun via le retour de la formule de l'abonnement trimestriel et une politique tarifaire intégrée entre les différentes sociétés de transport.

J'aimerais savoir si, au niveau du service d'études de la STIB, on a avancé sur ces sujets. Enfin, je comprends bien qu'une société de transports publics comme la STIB qui supporte déjà le coût du transport de très nombreux navetteurs non bruxellois, ne peut elle seule supporter le poids financier de nouvelles mesures tarifaires pour ces catégories de personnes. C'est pourquoi je pense qu'il est important d'envisager également cette question au niveau de nos politiques sociales.

Ce pourrait également être du ressort de nos institutions chargées de veiller à l'intégration sociale de supporter les coûts des prestations de transport à prix réduits. J'aimerais dès lors savoir si vous avez déjà eu des contacts avec les ministres des Affaires sociales soit de la CCC, de la COCOF ou de la VGC ainsi qu'avec les communes et CPAS à ce sujet.

Quant à l'intégration tarifaire dont on parle depuis longtemps où en sont vos contacts avec *De Lijn* et les TEC ?

Voilà, monsieur le ministre, quelques réflexions et questions sur une question importante qui peut avoir des répercussions directes sur le comportement tant des clients actuels ou des clients potentiels de la STIB que des actuels automobilistes et, par là, sur la mobilité à Bruxelles et sur la santé et

l'environnement dans notre Région. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO.)*

De Voorzitter. — De heer Garcia heeft het woord.

De heer Robert Garcia. — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de minister, collega's, namens de SP-fractie sluit ik mij aan bij de interpellatie van collega Carthé gericht tot minister Hasquin betreffende de «toegang tot het openbaar vervoer en de initiatieven van de MIVB inzake prijsbeleid».

U zal zich waarschijnlijk herinneren dat de voorzitter van de MIVB, de heer Werner Daem, een paar maanden geleden een voorstel heeft gedaan om via de Openbare Centra voor Maatschappelijk Welzijn het recht op mobiliteit voor minvermogenden te waarborgen.

Dit voorstel, dat werd goedgekeurd door het beheerscomité van de MIVB, voorziet in het ter beschikking stellen van een minimum aantal gratis vervoerbewijzen aan de OCMW's. Het aantal gratis ter beschikking gestelde vervoerbewijzen aan de OCMW's werd nog niet bepaald, doch de verdeling ervan tussen deze centra zal geschieden aan de hand van het aantal bestaansminimumtrekkers in iedere gemeente. Het criterium van het aantal bestaansminimumtrekkers is uitsluitend een criterium om het quotum vervoerbewijzen te verdelen.

Men kan er immers van uitgaan dat dit cijfer een barometer is voor de armoedegraad van iedere gemeente. Het blijft echter aan de OCMW's zelf om te bepalen wie al dan niet recht heeft op een gratis vervoerbewijs. Het minimumcriterium dat de MIVB echter wel stelt, is dat deze vervoerbewijzen uitsluitend worden verstrekt aan degenen die zich ingevolge hun geringe inkomsten geen vervoerbewijs kunnen aanschaffen. Thans zou de MIVB reeds dergelijke afspraken hebben gemaakt met de OCMW's van Ukkel en Schaarbeek, alsook met het Klein Kasteeltje en enkele verenigingen die zich bezighouden met de problematiek van de minvermogenden.

Ik meen dat met dit voorstel, waarbij het recht op mobiliteit van deze mensen wordt gewaarborgd, de MIVB — wier opdracht in de eerste plaats erin bestaat het openbaar vervoer te waarborgen — zeker haar steentje bijdraagt tot de bestrijding van de armoede in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Men kan natuurlijk opwerpen dat dit niet genoeg is. Doch, men moet er rekening mee houden dat het beheerscontract van de MIVB reeds in een aanzienlijke vermindering van de dotatie voorzag en dat de MIVB één derde van haar inkomsten moet halen uit verkoop. Hoe ook, men moet realistisch blijven. De MIVB mag haar financieel evenwicht niet in gevaar brengen.

De verstoring van dat financieel evenwicht zou immers aanzienlijke sociale gevolgen met zich kunnen meebrengen inzake de werkgelegenheid bij de MIVB zelf. Deze heeft immers ook prioritair de opdracht het tewerkstellingspeil van 5 500 personeelsleden te handhaven om te vermijden dat er zich nieuwe kansarmen bij de reeds bestaande zouden voegen.

Er werd het bestuurscomité van de MIVB ook een nota voorgelegd. Daarin wordt onder meer een voorstel geformuleerd inzake het vervoer van schoolklassen en werkzoekenden.

Indien men de mobiliteit in onze stad wenst te vrijwaren, dringt er zich een diepgaand debat over alle facetten van deze problematiek op. Zo meen ik dat inspanningen voor het openbaar vervoer eveneens gepaard moeten gaan met een samenhangend ruimtelijk beleid en investeringen ten bate van fietsers en voetgangers. Ook de rol van de taxi's moet in dit geheel duidelijk worden gedefinieerd. Wil men dit openbaar vervoer in een verkeersbeleid integreren, dan moeten wij het eerst als een volwaardig beleidsinstrument beschouwen.

De MIVB-voorzitter, de heer Werner Daem, heeft het initiatief genomen om in de loop van de maand mei een symposium omtrent de tarieven van de MIVB te organiseren onder het thema «De juiste prijs; le juste prix». Alle geïnteresseerden worden daarop uitgenodigd.

De SP pleit voor aangepaste prijsverlagingen in het MIVB-transport. Dit symposium zal wellicht pistes aanduiden in die richting.

Maar er bestaat, zoals ik reeds opmerkte, ook een beheerscontract tussen de MIVB en minister Hasquin dat een aanzienlijke vermindering van de dotatie aan de MIVB oplegt. Een goede sociale oplossing van het probleem ligt dan ook in een mogelijke herziening en aanpassing van het beheerscontract met de Brusselse Regering, inzonderheid minister Hasquin. Namens de SP spreek ik de hoop uit dat de Regering een doortastende sociale politiek zal voeren bij het vastleggen van de prijzen van de MIVB.

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, ce débat nous a permis de connaître la position des uns et des autres quant à la gratuité des transports en commun. Je sais parfaitement bien, pour avoir exercé différentes fonctions, que ce sujet est difficile car il faut tenir compte des facteurs «rentabilité» et «contrat de gestion» de la STIB.

Par ailleurs, j'ai transmis aux différents groupes de cette Assemblée une proposition de résolution relative à la problématique de la gratuité des transports publics pour les étudiants, notamment du fondamental. Je tiens à attirer immédiatement l'attention à la suite des remarques formulées par les uns et les autres. Cette proposition de résolution visait à permettre l'utilisation des transports en commun durant les heures scolaires, ou des créneaux horaires bien précis, par exemple entre 9 heures et 9 h 30 et 15 heures et 15 h 30. Cela pourrait se faire, sans pour autant pénaliser les rentrées de la STIB, puisqu'il s'agit alors uniquement d'utiliser du matériel roulant qui, bien souvent, est sous-employé.

J'aimerais que l'on y réfléchisse en temps voulu et que l'on demande des études plus précises sur l'occupation du matériel pendant ces heures creuses, en étant extrêmement conscient du fait qu'il ne s'agissait pas, par là, d'empêcher qu'un certain nombre de jeunes, qui achètent des abonnements — ce qui représente une part importante du budget — ne trouvent une formule moins onéreuse pour se déplacer en ville. Mon propos était, dans le cadre du décret «Missions», de répondre à l'ouverture d'esprit que l'école souhaite pouvoir accorder aux jeunes: se rendre à des expositions, visiter l'un ou l'autre lieu, etc. Dans certains quartiers, notamment les ZEP, ce coût pose un réel problème.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Cela ne se limite pas au fondamental!

M. Dominique Harmel. — Non, pas du tout! Vous avez vous-même, M. Cornelissen, évoqué le principe de la gratuité de l'enseignement. Dans le cadre de cette résolution, nous pourrons avoir cette discussion.

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin, ministre.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Monsieur le Président, je me réjouis de la demande d'interpellation de Mme Carthé, car cela me permettra de préciser un certain nombre de

choses sans pour autant revenir dans le détail d'une argumentation que j'ai déjà développée à maintes reprises. Nous n'allons pas rediscuter, ici, du plan Iris. Cela a été fait largement en commission. Je ne reparlerai pas ici du plan Stationnement que j'ai longuement exposé. Par ailleurs, sur ces deux sujets, j'ai été interpellé à deux ou trois reprises au moins. Par conséquent, j'en viens directement à certains aspects précis qui ont été développés, sans refaire à nouveau l'histoire.

La politique tarifaire en matière de transports en commun bruxellois reflète une volonté continue d'appliquer des tarifs modérés. J'insiste sur cette notion.

Vous n'ignorez pas que la recette enregistrée par la STIB a atteint 3,8 milliards de francs en 1996 pour 213 millions de voyages soit 17,8 millions de francs par voyage en moyenne, ce qui place la Région de Bruxelles-Capitale parmi les moins chères en la matière. Ce montant couvre à peine 35 % des dépenses d'exploitation. Le solde de 65 % est couvert par la Région dans le cadre d'une dotation globalisée fixée par le contrat de gestion. Comme j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises ces dernières semaines, le transport public à Bruxelles n'est pas gratuit, mais il n'est pas cher. Les chiffres que je viens de vous citer en sont la démonstration.

Par ailleurs, je me rallie à l'analyse qu'a faite Mme Huytebroeck, ce qui m'a valu de réagir peut-être un peu vivement à certains propos. Toutes les analyses, celle parue dans *The Economist* que vous avez citées, mais aussi toutes celles qui ont été faites dans le monde en matière de transfert modal indiquent que le prix des transports publics ne joue pour ainsi dire aucun rôle. Ce n'est pas le prix du transport public qui incite l'automobiliste à quitter sa voiture pour utiliser les transports publics.

Cela, c'est du rêve, c'est de l'illusion. Toutes les études menées dans le monde — il y en a eu énormément et ce sujet est d'ailleurs abordé chaque année au congrès de l'Union internationale des transports — que ce soit aux Etats-Unis, en Amérique latine ou dans les plus grandes villes d'Europe et d'Asie, vont toujours dans le même sens. Aussi, ne revenons pas en permanence sur ce thème, il y a suffisamment d'indicateurs parfaitement clairs.

La gamme des tarifs pratiqués par la STIB est très étendue. A ce sujet, voici une série de précisions que vous souhaitiez obtenir, Mme Carthé. En matière d'abonnements, je relèverai, d'une part, les abonnements MTB — métro, train, tram, bus — valables sur les quatre réseaux de transports en commun parcourant la région — STIB, SNCB, TEC et De Lijn — dont les tarifs sont modulés en fonction de l'âge — junior, ordinaire, senior — et, d'autre part, les abonnements scolaires valables, pour l'instant, uniquement sur le réseau de la STIB. Pour ces derniers, il existe des réductions pour les familles de plus de deux enfants. La STIB a vendu, en 1997, 22 600 abonnements scolaires «ordinaires» et 35 200 abonnements scolaires «familles nombreuses». Le chiffre de 783 900 abonnements MTB vendus a été atteint pendant cette période, ce qui est absolument considérable et impressionnant. L'abonnement est la solution la moins onéreuse pour ceux qui utilisent fréquemment les transports en commun. Ainsi, un élève qui fréquente normalement son école paie 48 francs par jour, voire 26 francs s'il fait partie d'un ménage comportant plus de 2 enfants de moins de 25 ans. Tout trajet effectué pendant les vacances ou le week-end est considéré comme gratuit dans ce calcul !

En ce qui concerne les personnes handicapées, le tarif est de 50 francs par trajet en minibus. En 1997, 46 100 voyages ont été effectués en empruntant ce service spécial.

Comme vous le soulignez dans votre intervention, le contrat de gestion comporte effectivement un volet social. Lors de l'élaboration de ce contrat, j'avais demandé que soit introduite une clause enjoignant à la STIB de chercher des solutions visant à prendre en compte l'accessibilité pour les populations socio-économiques défavorisées. Il appartenait à la STIB de formuler des propositions concrètes dans le cadre de l'enveloppe budgétaire fixée par son contrat.

Pour répondre à ma demande, le comité de gestion du 27 janvier 1998 vient de marquer son accord sur une série de propositions qui seront développées tout prochainement.

La première proposition consisterait à attribuer gratuitement à chaque CPAS de la Région un quota de voyages par an à répartir au prorata du nombre de minimexés de chaque commune dans l'esprit de répondre aux besoins prioritaires des plus démunis. Une première estimation porte sur un total d'environ 100 000 déplacements par an à répartir entre les différents CPAS. Pour les CPAS qui le souhaiteraient, un quota supplémentaire de titres de transport pourrait être acheté à un tarif préférentiel à déterminer. La revente aux bénéficiaires se ferait exclusivement via les CPAS, à un prix que ceux-ci détermineraient librement en fonction des besoins prioritaires qu'ils recensent.

La deuxième proposition examinée par la STIB concerne une collaboration possible avec l'ORBEm; M. Cornelissen y a déjà fait allusion. Le système préconisé serait assez semblable à celui utilisé anciennement pour la convocation des miliciens au Petit Château. Chaque personne pour laquelle l'ORBEm assure une guidance qui doit se rendre vers le centre de l'ORBEm ou auprès d'un employeur potentiel pourrait recevoir un titre de transport à cet effet. Il appartient à la STIB de formaliser un accord avec l'ORBEm, en vue de déterminer le nombre de titres et le coût à payer par l'ORBEm.

Une troisième proposition concernerait les écoles. On peut imaginer de mettre à disposition des établissements scolaires des dossiers éducatifs à thèmes, qui nécessitent un déplacement en transport en commun. Ces dossiers seraient vendus par exemple à un prix de 500 francs et donneraient droit au transport en groupe — de 15 à 20 personnes — en dehors des heures de pointe — de 9 à 15 heures — sur des lignes en rapport direct avec le dossier. Ces dossiers pourraient soit être élaborés par les écoles en accord avec la STIB, soit par la société de transport elle-même à propos des «parcs» de l'«art dans le métro», Horta, etc.

Ces décisions venant d'être prises par le Comité de gestion, une évaluation précise et le développement de ces actions devraient être attendus dans les prochains mois.

Je voudrais encore ajouter deux précisions. Tout d'abord, en ce qui concerne l'Eurobus, la STIB a distribué des dizaines de milliers de prospectus. Par ailleurs, chaque fonctionnaire européen a reçu une information personnalisée diffusée par les institutions européennes. Les premiers résultats de l'expérience sont particulièrement encourageants, quoi que prétendent certains. A cet égard, je tiens à rappeler que ces bus sont utilisés non seulement par des fonctionnaires européens mais, aussi, par plusieurs écoles. Par rapport à des expériences de lancement de nouvelles lignes, les chiffres atteints sont supérieurs puisque 1 200 voyageurs sont enregistrés en moyenne chaque jour.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Ces bus ne sont pas attractifs car ils sont trop souvent bloqués dans les embouteillages, dans le quartier européen.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Le jour où j'ai reconnu le parcours et donné ma conférence de presse, j'ai fait observer que nous allions rencontrer un certain nombre de difficultés en raison des stationnements sauvages dans toute une série d'artères.

Je vais préciser deux choses. En ce qui concerne la première, j'ai demandé au comité de gestion de la STIB — qui a pris ou s'apprête à prendre une décision — de se pencher sur l'adéquation des bus affectés à ce type de transport; pour les navettes, il faut des midibus ou des minibus.

Le profil des véhicules actuellement en service n'est pas celui des véhicules qui seront en principe utilisés à l'avenir.

Deuxième précision, je rappelle qu'en ce qui concerne la politique de stationnement et le respect de ce stationnement, nous n'avons aucun pouvoir. A cet égard, je me tourne donc vers les bourgmestres et les policiers.

M. Paul Galand. — Il faudrait une police régionale !

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — On peut déplorer cette situation. J'ai émis certaines remarques et je vous ai sensibilisés sur la question. Cependant, je ne vous cacherai pas, d'après mes informations, que les communes ont le sentiment de faire travailler leur police en vain car le judiciaire ne paraît pas particulièrement intéressé à réprimer ce genre de délit. Je n'en dirai pas plus à ce sujet.

J'en viens au dernier élément de mon intervention. En ce qui concerne l'intégration tarifaire, les études se poursuivent; nous sommes en passe de trouver un accord avec la Région flamande, accord qui présente des avantages et des inconvénients. Il faudra bien choisir à un certain moment la voie la meilleure pour la société de transport public, notamment. Les négociations avancent mais si, pour des raisons les plus diverses, qui n'ont rien à voir avec les sociétés de transport public et la mobilité en Région bruxelloise, on renonçait à la tarification intégrée, on ne parlerait plus alors de RER en Région de Bruxelles-Capitale. En effet, je vous l'ai dit suffisamment et les experts l'ont montré, sans intégration tarifaire entre toutes les sociétés de transport, il est impossible de mettre sur pied un RER.

Mme Michèle Carthé. — La SNCB comprise ?

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Evidemment.

Pour votre information, hier, vers 22 heures, j'ai reçu par recommandé la dernière étude commandée voici un an et demi, qui doit clôturer l'étude du RER. Je n'ai pas encore eu le temps d'en prendre connaissance, mais il est clair que dans les semaines qui viennent, les pouvoirs politiques, les pouvoirs publics seront mis au pied du mur, devant leurs responsabilités politiques. Nous aurons désormais tous les éléments en notre possession quant à la faisabilité du RER. Le reste est une question de choix politique et de choix en matière de moyens budgétaires. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Carthé.

Mme Michèle Carthé. — Monsieur le Président, chers collègues, j'ai été quelque peu surprise par la réaction du ministre lorsqu'il prétend que dans le cadre de cette enceinte parlementaire, on raconte n'importe quoi. Il me semblait pourtant que des éléments intéressants avaient été avancés par certains intervenants. Je puis comprendre la vivacité de certaines réactions, même si elles ne sont pas justifiées.

J'ai été par ailleurs étonnée par les propos de M. Cornelissen. A un moment donné, je ne savais plus s'il posait des questions ou s'il y répondait. Il apportait des précisions alors que je m'adressais au ministre.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Il s'agit d'un débat parlementaire où chacun peut intervenir dans le sens qui lui paraît le plus opportun.

Mme Michèle Carthé. — Je pense que vous avez un intérêt particulier à la STIB et que vous avez probablement dû participer activement à des discussions sur le sujet.

M. Dominique Harmel. — Que voulez-vous dire ?

Mme Michèle Carthé. — J'ai marqué mon étonnement...

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — J'ai craint à un moment donné que M. Cornelissen ne se substitue à moi ! *(Exclamations.)*

Mme Michèle Carthé. — Vous avez craint de n'avoir plus rien à faire...

Cela dit, je tiens à vous remercier, monsieur le ministre, pour les éléments d'information que vous avez communiqués. J'ai bien entendu que la Région bruxelloise était la moins chère, mais à mon sens...

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — J'ai dit qu'elle était une des moins chères.

Mme Michèle Carthé. — Est-elle pour cela la plus sociale ? Je n'en suis pas certaine.

J'ai noté certains éléments positifs dans votre réponse. Notamment, votre demande de faire figurer dans le contrat de gestion une clause permettant de dégager une solution en ce qui concerne les tarifs sociaux. J'ai bien entendu qu'au niveau du comité de gestion certaines propositions viennent d'être concrétisées. Ma question subsidiaire est la suivante : quand aura lieu l'évaluation prévue ?

En revanche, je n'ai pas eu de réponse sur un des points importants de mon interpellation, relatif à la situation des personnes handicapées à plus de 66 % mais mobiles et qui n'ont pas recours au petit bus pour handicapés lourds. Il y a néanmoins un espoir puisque vous avez dit que renoncer à l'intégration tarifaire serait renoncer au RER. Or, à la SNCB, ces personnes handicapées bénéficient d'une réduction de 50 %. Je présume donc que, si RER il y a, elles peuvent espérer avoir le même avantage. Je suppose que c'est en ce sens que vous interviendrez lors des réunions interministérielles.

Je voudrais attirer l'attention sur un point qui me semble intéressant : M. Garcia nous a annoncé que la STIB prévoit au mois de mai un symposium sur ce sujet et intitulé : « Le juste prix ». Il serait intéressant que tous les pouvoirs concernés et les personnes concernées soient partie prenante à cet événement. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

INTERPELLATION DE MME MARIE NAGY A M. HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT, CONCERNANT «LA MODIFICATION DES DISPOSITIFS REGLEMENTAIRES DU PRD VIA LE PRAS ET L'ANNULATION DES CHARGES D'URBANISME»

Discussion

INTERPELLATIE VAN MEVROUW MARIE NAGY TOT DE HEER HERVE HASQUIN, MINISTER BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER, BETREFFENDE «DE WIJZIGING VAN DE VERORDENENDE BEPALINGEN VAN HET GEWOP BIJ WEGE VAN HET GBP EN DE VERNIETIGING VAN DE STEDENBOUWKUNDIGE LASTEN»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy pour développer son interpellation.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, que reste-t-il encore aujourd'hui du PRD ? Ce plan, qui nous fut présenté comme l'œuvre majeure de la législature précédente pouvait-il survivre à un changement radical de coalition ? Le «projet de ville» dont il est question est-il interchangeable quelles que soient les options idéologiques que l'on défend ?

Je vais tenter de mettre en évidence l'évolution du volet réglementaire du PRD, les conséquences des décisions prises pour modifier l'ordonnance sur l'urbanisme y compris des dispositions concernant les PAP, les conséquences découlant de l'arrêté sur les charges d'urbanisme en comparant les prescriptions prévues dans le futur PRAS aux dispositions et objectifs du PRD.

Je voudrais d'abord rassurer l'excellent ministre Picqué.

M. Marc Cools. — Oh oui ! Mais pourquoi pas l'excellent ministre Hasquin ?

Mme Marie Nagy. — Je tiens à remercier en premier M. Picqué en lui disant que les écologistes auraient peut-être élaboré un PRD un peu différent. Sans doute aurions-nous pris d'autres décisions. Mais aujourd'hui, le PRD est là. C'est la règle qui a été annoncée de manière légale puisque ce plan a valeur réglementaire; c'est aussi un élément de la déclaration gouvernementale.

Par ailleurs, il est normal qu'un parti de l'opposition s'interroge et s'adresse aux composantes de la majorité pour savoir quelle est la manière dont celles-ci entendent défendre les accords qui fondent la majorité de ce Conseil.

J'en reviens à mon interpellation. Peu de villes européennes ont connu l'évolution urbanistique de Bruxelles. Pour des raisons historiques — puisqu'elle est la capitale d'un pays qui se cherche une identité — politiques — elle est éclatée en dix-neuf municipalités — économiques — c'est un lieu d'investissement privilégié — et culturelles — les responsables politiques et économiques ont peu de culture urbaine —, cette ville a fait, et fait encore dans une certaine mesure, l'objet d'une rage destructrice peu courante.

La conséquence est la perte d'attrait pour les habitants et le dépeuplement de la ville. En adoptant le PRD, le Gouvernement précédent affirmait, au moins dans les textes, une volonté de redynamiser la ville et de lui donner une forte cohérence.

Le PRD énonce, en tout cas, la volonté, chère aux écologistes de protéger et de promouvoir le logement en Région bruxelloise. En effet, cette fonction urbaine essentielle à la ville, fondatrice même de la notion de ville, est et reste une fonction «faible» face au développement de secteurs économiques plus rentables, l'immobilier des bureaux et des hôtels.

Le PRD indique en outre une volonté d'assurer une mixité économique, par le maintien d'activités industrielles, à côté d'activités tertiaires ou autres. Ce choix est pour moi essentiel : il est la base d'un développement plus endogène et moins à la merci de la globalisation de l'économie. En outre, ce secteur offre une proportion d'emplois importants à des travailleurs habitant la Région.

Votre arrivée à la tête de ce département ne s'est pas faite sans bruit, monsieur le ministre, mais je crois que tel n'était pas le but.

Les objectifs annoncés par le PRD et traduits dans son volet réglementaire, pourraient-ils survivre à une affirmation libérale de la primauté des accords économiques ? Qui plus est, dans cette approche, le pouvoir public a moins un rôle régulateur qu'un rôle d'accompagnement bienveillant de l'investissement.

Ma réponse est négative.

Vous avez, par vos prises de position dans différents dossiers comme les charges d'urbanisme et l'annulation par le Conseil d'Etat du PPAS «Val d'or», réveillé à nouveau l'espoir de tous ceux qui spéculent.

Comment se comportent-ils ? Il s'agit d'investisseurs immobiliers plus ou moins importants qui tablent sur des modifications d'affectation pour leurs biens. Les années passent, les chancres se forment, la ville se dégrade. Mais l'investisseur a le temps. Seulement, plus le temps passe et plus il doit rentabiliser son «bien». Il proposera aux autorités un projet au rapport plancher/sol élevé, généralement affecté aux bureaux. C'est l'escalade.

Le PRD, qui prévoit un quota maximum de bureaux autorisés par îlot, avait quelque peu modifié cette situation : chacun savait à quoi s'en tenir, et il devenait possible d'envisager le déblocage de certains projets plus favorables au logement.

Votre première décision significative en la matière, monsieur le ministre, a consisté en une modification des prescriptions du PRD, autorisant tous les vingt ans, le doublement des surfaces de bureaux dans les périmètres d'industrie. Cette modification, sur laquelle je vous ai déjà interpellé et qui est, en apparence seulement, favorable aux entreprises, ouvre en réalité la porte à des investissements en bureaux dans ces périmètres où les activités de type productif auraient pu se développer.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Madame, vous utilisez toujours un vocabulaire du XIXe siècle ou d'avant-guerre en ce qui concerne la notion de bureaux. Vous en revenez à la notion de «bureaux improductifs». Aujourd'hui, les technologies et les industries les plus performantes se situent dans les bureaux. Les manufactures et les grands halls de gare, les hangars, c'est terminé ! Adaptez-vous à l'évolution des technologies et de l'industrie. Bien sûr, aujourd'hui, cela se fait en bureaux. Mais c'est de l'industrie et c'est productif : c'est à haute valeur ajoutée. C'est cela la réalité de nos économies aux confins des vingtième et vingt et unième siècles. Abandonnez

donc une logomachie archéo-marxiste qui date du dix-neuvième siècle, je vous prie. *(Applaudissements sur certains bancs.)*

Mme Marie Nagy. — On ne me l'avait pas encore faite, celle-là ! M. Hasquin est, lui, un archéo-libéral dans ses conceptions en matière de déplacement et en matière de développement économique.

Monsieur Hasquin, rappelez-vous : entre ce que vous considérez comme la modernité et un développement durable, soutenable, c'est-à-dire endogène, à partir des ressources et des besoins des gens d'ici et d'aujourd'hui, le monde évolue et ce n'est plus le monde comme vous le voyez. C'est un monde où les questions sociales, d'emploi, d'environnement et les questions de savoir comment résister à une économie de plus en plus mondialisée sont les vraies questions d'aujourd'hui.

Ce n'est pas en créant du bureau là où vous pourriez maintenir une affectation permettant des activités qui ne peuvent pas avoir d'imputation foncière aussi élevée que les secteurs du tertiaire administratif; l'économie est ainsi faite.

Je ne vise pas à réduire les dix millions de mètres carrés de bureaux dont dispose la Région de Bruxelles-Capitale, d'après les plans. Vous avez là un secteur économique sain. Je défends la possibilité de faire autre chose tout en gardant ce que vous dites défendre lors de vos pubs électorales, à savoir l'activité des PME et des PMI qui travaillent encore dans cette région. Vos dispositions vont à l'encontre des intérêts de ces personnes et de ces entreprises.

C'est la vérité et vous, vous essayez de disqualifier un discours qu'à la limite vous ne comprenez pas.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — C'est vrai : votre discours est d'un autre temps !

Mme Marie Nagy. — Il est du futur, monsieur Hasquin.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Madame Nagy, les PME d'avenir sont justement des PME de haute technologie à valeur ajoutée, ce qui se fait en bureau.

La notion et la terminologie de bureau, telles qu'adoptées voici dix ou quinze ans, sont tout à fait inadaptées aux réalités économiques et technologiques de la vie d'aujourd'hui et de demain. Je n'ai rien voulu dire d'autre.

Mme Marie Nagy. — Monsieur Hasquin, je pense que vous vous trompez. Vous avez 10 millions de mètres carrés destinés à des activités administratives. En Région bruxelloise, quelques terrains peuvent encore être attribués à des entreprises dont l'affectation foncière n'est pas aussi élevée que celle des bureaux.

Je dis simplement que vous devez avoir un développement de tissu économique varié. Si je suis votre logique, seuls ceux qui sont capables d'imputer un maximum de coût foncier trouveront une place en Région de Bruxelles-Capitale. En effet, monsieur Hasquin, n'importe quel cours d'économie vous l'indiquera : lorsqu'un investisseur dispose d'un terrain dont il peut retirer ce qu'il pourrait toucher d'un rendement en tant que bureau, il ne l'affectera pas à une activité moins rentable. En économie, on ne fait pas de la charité.

Ainsi, si vous touchez aux affectations, si vous ne permettez pas à des entreprises de garder des terrains à disposition, vous ouvrez la porte aux entreprises les plus fortes. Je crains que, de cette manière, vous ne rendiez service ni aux PME, ni aux travailleurs de Bruxelles, ni à l'avenir de notre Région.

Un exemple, assez célèbre, dû à des gens qui pensaient comme vous : la Tour ITT. Bruxelles a tout fait pour la venue d'ITT. La Tour a été construite, transparente. Puis, ITT est parti; sa stratégie est mondiale : un jour à Bruxelles, un autre jour à Paris, puis à Londres. La Tour est restée et Bruxelles restera aussi.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Cette tour, elle est vide ?

Mme Marie Nagy. — Elle n'est pas vide.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Vous ne l'avez pas remplie !

Mme Marie Nagy. — ITT n'est plus là ! C'est pour eux que nous avons accepté de modifier toute une série de dispositions. Ne soyez pas aveugle ! Ne tenez pas ce type de raisonnement car ainsi vous ne rendez pas service dans le long terme à la ville. Voilà bien une vision libérale et moderne de l'économie ! C'est pour cela que je le dis.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Vous ne trouverez pas en moi un partisan du retour à la charrette et à l'âge de la pierre.

Mme Marie Nagy. — Je ne vous demande pas cela.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — J'assume.

Mme Marie Nagy. — Vous avez cette espèce de croyance aveugle dans un progrès technique et industriel d'un autre temps ! Dans ce que je défends, il n'y a aucun retour au bœuf et à la charrue, c'est une vision d'avenir. Si vous relisez les rapports sur le développement durable, même l'OCDE dit qu'il faut conserver dans les villes un tissu économique de type mixte. Votre caricature ne tient plus la route !

La première modification importante concerne les périmètres industriels.

M. Willem Draps. — Vous êtes quand même d'accord pour dire que la frontière entre industries et bureaux s'amenuise chaque jour. C'est précisément en raréfiant la possibilité d'établir des entreprises modernes, celles traitant de l'information mais qui ont également des prolongements pouvant être qualifiés d'industriels au niveau des nouvelles technologies, que vous faites en sorte que seules ces affectations correspondent à des valeurs immobilières importantes.

Si demain une série de sites industriels bruxellois pouvaient être adaptés aux nouvelles technologies, le prix et la valeur ajoutée que représente pour un promoteur immobilier une affectation en bureaux seraient sensiblement modifiés puisque le marché immobilier est avant tout fonction de l'offre et de la demande.

Mme Marie Nagy. — Mais, monsieur Draps, il n'y a pas de pénurie de terrains affectés aux bureaux. Il y a 10 millions de mètres carrés de bureaux dans cette ville. Le jour où nous arriverons à la situation que vous décrivez, j'envisagerai la question, mais nous n'en sommes pas là, nous sommes loin de la pénurie.

M. Willem Draps. — Ces terrains ne sont pas toujours situés là où les gens le souhaitent !

Mme Marie Nagy. — Vous avez également, monsieur le ministre, donné un coup de couteau dans l'engagement qui vous lie aux socialistes et au FDF, qui avaient tout de même soutenu le PRD.

Lorsque vous avez modifié, seul, l'arrêté concernant les charges d'urbanisme et lorsque vous vous êtes réjoui de l'annulation du caractère obligatoire de ces charges dans le PRD, vous avez également porté un coup à un élément important de la politique annoncée par votre majorité.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Il ne s'agit pas d'un arrêté, mais d'une circulaire du 23 janvier 1997.

Mme Marie Nagy. — En réduisant les charges, en autorisant qu'elles ne soient pas affectées au logement, vous rendez impossible la réalisation des objectifs de création de logements par an pourtant bel et bien inscrits dans le PRD. Vous nous avez annoncé que le PRAS comporterait un volet concernant les charges d'urbanisme. Il me semble que dans ce cas il eût été plus sage, à condition bien sûr d'adhérer à ce concept, d'adapter l'ordonnance.

Enfin, avec l'adoption de dispositions concernant les PAP, vous ajoutez en quelque sorte un «volet mobile» aux quatre niveaux de planification existants. Ce qui est inquiétant c'est la faiblesse de définition du «caractère d'économie locale» qui justifie pourtant ces dispositions.

Concrètement, une fois que cette ordonnance aura été adoptée, on dit que vous l'espérez pour le mois d'avril — là où les procédures imposent un délai de près d'un an pour modifier le PRD, les demandes d'«intérêt social ou économique public» par le Gouvernement pourront bénéficier d'une procédure d'instruction accélérée — plus ou moins un mois et demi.

Dans ce cadre, il n'y a pas d'enquête publique prévue; seul l'avis du Gouvernement, après avis émis par un comité composé par la CRD, le CES et le collège des bourgmestre et échevins de la commune concernée, avis conforme pour ce dernier, suffisent.

Vous supprimez la transparence et le débat public autour de ces projets et pourtant, depuis son adoption en 1978, la procédure de publicité-concertation a vraiment contribué à améliorer la qualité des décisions urbanistiques dans notre Région.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Je vous dirai simplement qu'il y a la modification du sol et qu'il y a la seconde procédure qui est celle du permis d'urbanisme. Elles seront raccourcies mais les enquêtes et les procédures traditionnelles subsisteront. Votre inquiétude sur ce point est donc vaine mais comme vous n'avez pas encore vu les textes, je comprends que vous puissiez vous poser la question.

Mme Marie Nagy. — Monsieur Hasquin, je crains que le problème ne soit plus grave que cela parce qu'en fait vous êtes en train de vider peu à peu de leur substance une série de dispositions qui sont en vigueur à Bruxelles depuis l'adoption du plan de secteur et qui avaient permis de rendre public le débat sur un certain nombre de modifications d'affectations et de permis. Il s'agissait d'un acquis essentiel pour les Bruxellois, mais dans ce cas-ci aucune information, aucune publicité. Vous vous limitez à un comité relativement restreint.

Dans cette ordonnance, sont principalement concernés les territoires couverts par les contrats de quartier approuvés et les cinq quartiers dits «d'initiative» et des périmètres SDRB.

Que faites-vous des ZPR qui se retrouvent dans le PRD sous le nom de périmètres de rénovation du logement?

Pouvez-vous me dire si les dispositions en matière de permis d'environnement et d'études d'incidences sont également concernées par ces modifications?

Vous avez réalisé une autre intervention importante, qui concerne la modification de l'ordonnance organique sur l'urbanisme qui fait suite à l'arrêt du Conseil d'Etat annulant le PPAS du Val d'Or.

La décision du Conseil d'Etat a eu le mérite de clarifier la question de l'abrogation implicite des dispositions contraires au PRD, inscrites dans des PPAS adoptés avant celui-ci. L'arrêt du Conseil d'Etat rappelait la notion de la hiérarchie des plans, qui fonde la législation sur l'urbanisme depuis 1962 et contribuait ainsi à assurer une sécurité juridique maximale.

Je vous concède que le problème a été créé lorsque le Gouvernement précédent a refusé de faire un inventaire exhaustif des PPAS en vigueur au moment de l'élaboration du PRD.

A l'époque, je n'ai pas entendu le PRL intervenir sur le sujet. Nous, nous sommes intervenus, nous l'avons dit lors de l'enquête publique, mais je ne sais pas qui d'autre l'a fait.

En adoptant l'ordonnance qui sera prochainement votée par votre majorité, vous réactualisez l'opacité créée par le maintien de PPAS dont les dispositions sont en contradiction avec l'économie générale du PRD.

Les auteurs du projet de PRAS ont adressé aux communes, le 17 janvier dernier, une demande d'avis, non officielle, sur l'avant-projet de la carte d'affectation du sol ainsi que sur l'avant-projet des prescriptions qui s'y rapportent. Les communes disposaient d'un mois pour faire connaître leurs remarques. Bien que le délai me semble relativement court, pouvez-vous me dire quels sont les grands axes des réponses des communes?

Ce qui me semble frappant dans cette demande est qu'elle ne tient pas compte de la liste des PPAS ou de parties de PPAS que les communes comptent mettre en révision, informations pourtant transmises à la Région dans le cadre de l'élaboration des PCD.

Le futur PRAS prévoit de modifier la définition de différentes zones. On ne retrouve plus la notion de «périmètre de protection» et de «protection accrue du logement». Cela signifie-t-il que le concept de «protection du logement» est abandonné par le Gouvernement?

L'avant-projet de PRAS indique qu'il existe des zones résidentielles, des zones d'habitation, des zones de moyenne mixité et des zones de forte mixité. Pouvez-vous, monsieur le ministre, vous engager à accompagner les documents soumis à l'enquête publique, d'un tableau comparatif des dispositions réglementaires du plan de secteur PRAS et du PRD, afin de faciliter la compréhension des changements?

Le PRD prévoit également des maxima de bureaux par îlot.

M. le Président. — Je vous invite à conclure, madame Nagy.

Mme Marie Nagy. — Pour réaliser la situation existante, le Gouvernement a fait appel au bureau d'étude Brat. Disposez-vous d'informations en la matière? Qu'en est-il des quotas en chiffres et comment l'avant-projet PRAS intègre-t-il ces observations?

Votre avant-projet de PRAS n'innove pas en matière de mixité urbaine dans les zones administratives. Voilà un bon débat mais je serai brève puisque le Président m'y a invitée. On

aurait pu imaginer d'imposer une mixité dans certaines zones — je vous invite à vous y promener — ne comportant que des bureaux.

En guise de conclusion, je voudrais souligner un paradoxe. Vous vous affichez, monsieur le ministre, comme le champion de la facilitation dans l'obtention des permis d'urbanisme. Sur une série de constats, je suis prête à vous suivre. En effet, pourquoi faut-il plus d'un mois pour obtenir un simple permis concernant une maison d'habitation, le remodelage d'un commerce ou la réalisation d'une véranda?

Mais avez-vous vraiment résolu les problèmes? Ils sont connus et liés — on le sait — au double niveau de décision — communal et régional — que vous n'avez pourtant jamais remis en question, même pour des permis à enjeu local.

Certaines administrations locales ont une «culture d'entreprise» insuffisante en matière de service à la population. Il n'y a que rarement une formation continue et c'est parfois une conception de la ville «moderniste et zonée» qui prime. Vous n'abordez pas vraiment cette question.

Vous allez aussi très fort dans le surcroît de réglementation avec votre RRU — règlement régional de l'urbanisme — qui est un monument en la matière: vous allez maintenant déterminer jusqu'aux dimensions des placards prévus dans les cuisines! *(Signes de dénégation du ministre Hasquin.)*

La lecture de l'avis de la CRD, qui rejoint largement nos observations exprimées à la suite de l'enquête publique, est éclairant en la matière. Le grand ordonnateur régional entre chez vous, tatillon et procédurier.

En revanche, au niveau régional, là où les enjeux sont vitaux pour le développement socio-économique, là où les forces économiques sont puissantes et où les habitants attendent une action forte, c'est la dérégulation, le détricotage... Comme s'il était plus simple d'imposer le nombre de salles d'eau à des particuliers que de défendre l'intérêt général de la Région face aux grands groupes... *(Applaudissements sur les bancs ECOLO et du PSC.)*

M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Marc Cools. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, mon intervention aura une tonalité différente de celle de Mme Nagy. Notre collègue a fait allusion à la déclaration gouvernementale. En ma qualité de membre de la majorité, je suis particulièrement attentif et désireux de voir cette déclaration concrétisée.

L'un de ses objectifs est la simplification administrative, la simplification des procédures notamment en matière d'urbanisme. Des efforts ont déjà été entrepris au niveau d'arrêtés de minime importance. Mais à mes yeux, simplifier les procédures est essentiel. En effet, à qui bénéficie la complexité des réglementations? En premier lieu, aux promoteurs procéduriers.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Ils peuvent même se payer des bureaux d'avocats!

M. Marc Cools. — Bien entendu! Les personnes en quête de renseignements qui se présentent dans les services communaux, avant même l'introduction d'un dossier et donc avant même une situation conflictuelle, émanent de plus en plus de bureaux d'avocats spécialisés. Récemment, un bureau d'avocats spécialisés en matière d'urbanisme disait à mes services qu'il envisageait d'engager un architecte! On fait de moins en moins d'urbanisme et de plus en plus de droit aussi bien au niveau des services d'urbanisme des différentes communes qu'au niveau de l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement. Il est donc temps d'adopter un certain nombre de règles claires, compréhensibles par chacun et ne permettant pas de détours.

C'est la raison pour laquelle le PRL plaide pour l'existence de deux niveaux de plans réglementaires.

Aujourd'hui, le Plan Régional de Développement contient un ensemble de dispositifs réglementaires. C'était logique, en l'absence du PRAS, car le PRD devait effectivement pouvoir mener une politique de la Ville. Mais à partir du moment où l'on élabore le PRAS, le Plan Régional d'Affectation du Sol, il est normal que celui-ci reprenne toutes les mesures du PRD que l'on souhaite voir maintenues. Ainsi aurons-nous le PRD d'une part et au niveau local, des plans particuliers d'affectation des sols, d'autre part.

En ce qui concerne le Plan Communal de Développement, la législation laisse aux communes le choix d'établir des plans réglementaires ou non. Pour ma part, je préfère qu'ils soient non réglementaires afin qu'il n'y ait que deux plans, d'autant plus qu'il existe des règlements d'urbanisme.

Au vu de tous les contentieux actuellement en cours, on se rend compte de l'insécurité juridique à laquelle peut conduire la multiplication des plans. Mme Nagy a fait allusion en commission — et nous discuterons prochainement, en séance plénière — à toute la problématique de l'abrogation implicite de plans particuliers d'affectation du sol qui seraient contraires au PRD. Cela crée une insécurité juridique.

Le même problème peut se poser demain pour le PRAS, monsieur le ministre. J'ai relu l'article 31 de l'ordonnance, dont les termes sont quasiment semblables à ceux du PRD. A la lecture de l'avis de la commission régionale de développement, relative au règlement régional de l'urbanisme, et notamment de l'analyse que cette commission fait de l'article 171 de l'ordonnance, on constate également que des problèmes peuvent surgir quant à l'abrogation implicite de règlements locaux qui n'auraient pas été abrogés explicitement par le règlement régional de l'urbanisme. Cela signifie que lorsqu'un demandeur s'adresse à une administration, on ne peut lui définir clairement les règles du jeu.

A titre personnel, j'ai été plutôt choqué, militant libéral depuis l'âge de 16 ans, de l'affirmation de Mme Nagy, et selon laquelle l'affectation libérale en matière d'urbanisme consiste simplement à donner la priorité à l'activité économique. C'est évidemment une caricature! Nous sommes effectivement attachés à une ville équilibrée, qui héberge des habitants et où on favorise la fonction logement ainsi que la mixité et les fonctions d'équipement public, les écoles, les hôpitaux, les lieux culturels, les fonctions administratives publiques ou privées ainsi que les activités économiques, PME, PMI...

Mme Marie Nagy. — Sur ce point, notre appréciation est différente.

M. Marc Cools. — Une ville ne peut pas être seulement une ville dortoir, sinon elle meurt.

Mme Marie Nagy. — Vous en faites une ville tertiaire uniquement.

M. Marc Cools. — Pas du tout, nous voulons une ville équilibrée et je souhaite que le Gouvernement aille dans ce sens. Nous voulons que le Plan régional d'affectation des sols permette la cohabitation des différentes fonctions qui font la ville.

C'est un choix politique fondamental.

Mme Marie Nagy. — Vous devez protéger les fonctions économiquement faibles.

M. Marc Cools. — Bien sûr. Nous voulons la coexistence de toutes les fonctions.

Le plan régional de développement est déjà d'application depuis quelques années et il est donc normal d'essayer d'en dresser un bilan.

Mme Marie Nagy. — Où est ce bilan?

M. Marc Cools. — Permettez-moi de m'exprimer, madame.

Je souhaite donc que nous disposions d'un bilan afin de savoir ce qui a bien fonctionné, quels éléments doivent éventuellement être modifiés au niveau de l'élaboration du Plan régional d'affectation des sols. Je citerai un exemple pour lequel j'espère que dans les futurs prescrits réglementaires du PRAS, on ne fera pas les mêmes erreurs que dans le PRD.

Vous avez parlé des Commissions de concertation. Aujourd'hui, on est en train de les vider totalement de leur sens. Pourquoi? Parce que pratiquement tous les dossiers — qu'il s'agisse de la dernière lucarne d'une toiture, de la dernière véranda, de toutes ces petites choses — passent aujourd'hui en Commission de concertation, en vertu du PRD qui prévoit, par exemple, que tout ce qui est le long des espaces structurants doit passer en Commission de concertation.

Depuis deux à trois ans, le nombre de dossiers a donc considérablement augmenté avec la conséquence qu'on vide ces Commissions de concertation du sens qu'elles avaient et que je souhaite voir préserver.

Il faut effectivement des règles simples et efficaces en matière d'urbanisme. Je ne pensais pas en parler, mais vu qu'il a été fait allusion aux consultations officieuses des communes sur l'élaboration du Plan régional d'affectation des sols, je reconnais que je suis parfois assez inquiet concernant certaines propositions, certains textes qui ne me semblent pas toujours aller dans la voie d'une indispensable simplification.

La Commission régionale de développement a émis un certain nombre de remarques fondamentales concernant le Règlement régional de l'urbanisme. J'espère que le Gouvernement en tiendra compte. Des débats en commission auront d'ailleurs prochainement lieu à ce sujet.

En ce qui concerne les charges d'urbanisme, je ne suis pas réellement inquiet. Ces charges d'urbanisme ne sont pas supprimées, toute une série d'entre elles restant d'application. Même en matière de bureaux, ce qu'on appelle les compensations-bureaux sont maintenues, elles ne sont simplement plus obligatoires. En effet, il appartient maintenant aux administrations locales et régionales de juger quand il y a lieu de les imposer.

Monsieur le ministre, j'espère que le Gouvernement, tant dans l'élaboration du futur Plan régional d'affectation des sols que dans le projet définitif du Règlement régional d'urbanisme, aura la volonté de prévoir des règles simples, claires et transparentes, qui permettront de garantir toutes les fonctions, en ce compris et en premier lieu les fonctions les plus faibles dans notre Région, et qui éviteront un maquis qui ne profite qu'à certains et non aux objectifs que tous nous voulons défendre à Bruxelles. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Demannez.

M. Jean-Pierre Cornelissen, Vice-Président, remplace M. Armand De Decker, Président, au fauteuil présidentiel

De heer Jean-Pierre Cornelissen, Ondervoorzitter, vervangt de heer Armand De Decker, Voorzitter, in de voorzitterszetel

M. Jean Demannez. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, j'ai eu l'occasion, lors de la dernière séance publique, d'interroger le ministre, sous la forme d'une question d'actualité, à propos du délicat problème de la suppression de l'obligation d'imposer des charges d'urbanisme aux demandeurs de permis de bureaux au bénéfice des pouvoirs publics. Le ministre a pu me répondre qu'il n'entendait pas modifier la philosophie du Plan régional de développement à ce propos et que, tenant compte, bien entendu, des nouvelles affectations des charges d'urbanisme vers des aménagements d'espaces publics à côté de la construction de logements nouveaux, il entendait, conformément au Plan régional de développement, utiliser ces ressources nouvelles en vue d'atteindre les objectifs qui y sont précisés.

Je reste pour ma part inquiet des risques de concurrence qui surgiraient entre des communes. Les unes pourraient appliquer les charges, les autres non, afin d'attirer les investisseurs; ces mêmes communes n'étant pas toujours maîtres des décisions, compte tenu de leurs plans respectifs d'assainissement, lesquels sont des plans contraignants. J'imagine que l'administration de l'urbanisme aura à cœur, et le ministre en particulier, de veiller à ce qu'il y ait une équité de traitement des dossiers à cet égard.

Je voudrais en revenir plus précisément aux questions que pose le PRAS, tout en reconnaissant qu'il est peut-être un peu prématuré d'aborder longuement cette problématique, compte tenu de ce qu'à ma connaissance, les discussions, au niveau du Gouvernement, viennent à peine d'être entamées et qu'une série d'aspects sont loin d'être précisés. Néanmoins, j'aimerais insister, au nom du groupe socialiste, sur deux points particuliers. Le premier concerne bien entendu la volonté politique que le Gouvernement doit avoir de maintenir la philosophie du PRD et les effets des dispositions du plan de secteur dans les nouvelles normes de calcul qui vont être celles du Plan régional d'affectation du sol en ce qui concerne, notamment, les zonages de bureau. Il s'agit, en fait, de la transposition des mesures contenues dans le futur défunt plan de secteur.

Je souhaite à cet égard, réaffirmer le souci du groupe socialiste d'assurer la meilleure protection de l'habitat dans la ville et bien entendu mettre en garde quant au risque de rogner sur la zone d'habitat au moment du transfert des normes reprises sur les cartes réglementaires. Par ailleurs, j'aimerais inviter le ministre a donner, comme a pu le faire son prédécesseur, la plus large diffusion aux travaux d'élaboration du PRAS au niveau du Conseil régional. Pour mémoire, la Commission de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire de notre Assemblée avait été saisie du projet d'élaboration du PRD avant la décision formelle et ultime du Gouvernement. Plusieurs réunions d'information et de discussions avaient été organisées à l'époque au niveau de la commission. Celles-ci avaient favorisé un large débat et avaient également permis aux parlementaires de s'imprégner de cette matière complexe. Je pense à cet égard me faire l'interprète du président Cools et de l'ensemble de la commission pour souhaiter qu'une procédure similaire soit engagée par le Gouvernement et, essentiellement, par votre département, monsieur le ministre.

Je vous remercie déjà de votre réponse. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

M. le Président. — La parole est à M. Debry.

M. Philippe Debry. — Monsieur le Président, je limiterai mon intervention aux programmes d'actions prioritaires.

Monsieur le ministre, vous avez déclaré à la presse que les quartiers où se posent des problèmes sont déstructurés au point de vue socio-économique et qu'il s'agit, dès lors, d'impulser des projets pour y créer de l'emploi. Cette approche fait, de prime abord, l'unanimité. Cependant, en matière de programmes d'actions prioritaires qui dérogeront aux plans en vigueur — principalement au PRD —, vous invoquez l'argument selon lequel des projets seraient bloqués, rendus impossibles par le PRD. A cet égard, monsieur le ministre, je vous demande clairement: de quels projets s'agit-il ? Quels sont les projets économiques bloqués par le PRD ?

A la lecture du PRD, nous remarquons qu'il ne peut bloquer que la construction de bureaux et d'hôtels. Certes, ce sont des activités économiques ... Vous utilisez sans cesse le terme ambigu d'«entreprises» alors que vous parlez en réalité de bureaux. Je rappelle que les entreprises industrielles et artisanales sont autorisées dans les zones mixtes, ce qui est, en général, le cas des quartiers dont nous parlons. Par conséquent, vous devriez avoir l'honnêteté intellectuelle de parler de bureaux et non d'entreprises.

Vous assimilez les projets privés à des projets introduits par des institutions publiques auxquelles on reconnaît un intérêt public, ce qui est quand même une notion rarement utilisée. On a vu l'usage abusif qui a pu être fait de cette notion en Wallonie où l'on a détricoté tous les plans de secteur en les révisant partiellement. Cette méthode a modifié de façon parfois désastreuse l'aménagement du territoire en Wallonie.

Nous craignons que votre projet ne modifie la valeur foncière des sols, comme M. Draps l'a évoqué tout à l'heure. Ouvrir les robinets à des activités économiques fortes que sont les bureaux aura pour conséquence d'augmenter la valeur des sols et donc d'accélérer la spéculation.

M. Willem Draps. — C'est exactement l'inverse. Le prix des terrains est fonction de la loi de l'offre et de la demande. Si vous augmentez l'offre, vous découragez forcément la spéculation liée à l'organisation artificielle de la rareté.

M. Philippe Debry. — Pas du tout ! Je me situe dans les quartiers défavorisés et non sur l'ensemble du territoire. Si vous autorisez des bureaux là où ils n'étaient pas admis auparavant, dans le périmètre des PAP, la valeur foncière va augmenter.

M. Willem Draps. — Le débat qui a eu lieu tout à l'heure avec Mme Nagy n'était pas de savoir s'il fallait autoriser les bureaux dans des quartiers de logement mais portait sur la définition de la notion de bureau et sur la frontière entre, d'une part, l'activité qualifiée de secondaire, industrielle ou artisanale et, d'autre part, les bureaux que l'on peut de moins en moins qualifier de bureaux dans le sens où on les concevait lors de l'élaboration des plans de secteur. Voilà pas mal d'années que cette définition n'a pas été modifiée sensiblement.

Les frontières entre l'industriel et le bureau se sont aujourd'hui profondément atténuées. Or, actuellement, en matière d'affectation des sols, on continue à avoir une politique rigide de zonage entre ces deux fonctions. Or, des passerelles continues existent entre celles-ci. Tel était le débat tout à l'heure.

M. Philippe Debry. — Je constate que dans la conférence de presse du ministre ...

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Y étiez-vous ?

M. Philippe Debry. — Non, mais j'en ai reçu le texte. Vous avez dit que la désindustrialisation a accéléré les pertes d'emplois et le chômage. Or, les PAP que vous allez créer vont aboutir à augmenter les valeurs foncières dans les zones historiquement industrielles et à accentuer la désindustrialisation. C'est une évidence. En autorisant les bureaux, vous allez chasser les PME et les PMI. Le résultat sera contraire à celui souhaité: vous allez accentuer le caractère tertiaire et monofonctionnel de Bruxelles.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Est-ce un procès d'intention ?

M. Philippe Debry. — C'est une analyse des mécanismes urbanistiques et fonciers.

Enfin, je voudrais en revenir à un point abordé par Mme Nagy, à savoir que l'ordonnance annoncée va représenter un recul démocratique. Bien entendu, cette ordonnance ne prévoit pas de supprimer l'enquête publique pour les permis. Par contre, Mme Nagy l'a indiqué, lorsque vous instituerez les périmètres des PAP, aucune enquête publique ne sera organisée. Pour changer l'affectation du sol, ce qui est encore plus grave que d'octroyer un permis de bâtir, vous demanderez simplement l'avis du Conseil économique et social, de la CRD ou de la commune. Pour la première fois depuis des décennies, vous allez modifier l'affectation du sol — acte pourtant essentiel — sans enquête publique, ce qui est totalement inacceptable. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO).*

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, je n'interrogerai pas le ministre sur les PAP aujourd'hui, bien qu'étant très attentif à ce sujet. Comme je ne dispose pas encore du document adéquat, je ne pourrai étudier attentivement celui-ci que quand vous aurez la gentillesse de me le transmettre, monsieur le ministre.

Je reviendrai sur un point important de l'interpellation de Mme Nagy, celui de la problématique des charges d'urbanisme. Nous avons pris connaissance de l'arrêt du Conseil d'Etat du 3 décembre 1997, à la suite d'une requête introduite le 24 mai 1995 par l'ASBL Confédération nationale de la Construction, l'Union professionnelle des promoteurs de logements et l'aménagement du territoire ainsi que l'Union des entreprises de Bruxelles. Cet arrêt considère qu'une disposition prévue dans le Plan régional de développement, c'est-à-dire «la délivrance d'un permis d'urbanisme autorisant des bureaux d'une superficie de plancher supérieure à 500 m^2 par immeuble» doit être subordonnée à des charges d'urbanisme. La même condition était reprise au point 7 dans les périmètres d'intérêt régional.

Je vous rappelle, monsieur le ministre, que, lors de l'élaboration de la législation sur l'urbanisme et de la discussion relative à l'article 86, j'avais été spécialement attentif à la proportionnalité et à l'égalité de traitement qui devaient exister entre l'ensemble des demandeurs. J'ai repris la circulaire parue au *Moniteur belge* du 20 mars 1997 remplaçant la circulaire ministérielle numéro 009 relative aux charges d'urbanisme visées à l'article 86 de l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification de l'urbanisme. Vous seul aviez signé cette circulaire, qui tentait de rappeler la réglementation en vigueur, notamment l'article 86, et énonçait des principes. Parmi ceux-ci, je cite au point 2: «L'imposition des charges d'urbanisme est facultative, toutefois, elle peut être rendue obligatoire par le Gouvernement» comme c'est le cas actuellement par le biais du Plan régional de Développement. Cette disposition n'est évidemment plus applicable puisque, si je comprends bien

l'arrêt du Conseil d'État, il n'y a plus de dispositions qui pourraient rendre ces charges obligatoires.

Pour embrayer sur la question posée par M. Jean Demannez, je dirai que des décisions différentes pourraient être prises dans les différentes communes, certaines pouvant exiger des charges d'urbanisme et d'autres non, d'autres encore pouvant exiger des charges différentes pour tel ou tel projet. Cette situation pourrait soulever des difficultés sur lesquelles j'attire votre attention, monsieur le ministre. Nous sommes confrontés à un problème légal de respect des points 10 et 13 de votre circulaire, à savoir les principes de l'égalité de traitement et de la proportionnalité. En effet, si, en nous basant sur l'arrêt du Conseil d'Etat, nous pouvons considérer que les communes ne sont plus obligées d'imposer des charges d'urbanisme, dans aucun cas, nous devrons donc considérer qu'une commune qui opterait pour ces charges créerait une certaine jurisprudence, puisque tant le principe de l'égalité que celui de la proportionnalité devront être appliqués. J'attire donc votre attention sur le fait que, pour éviter un Etat de non-droit et une certaine incertitude, il convient que le Gouvernement impose et réaffirme, par le biais d'une circulaire, un certain nombre d'obligations pour les communes, faute de quoi vous serez ultérieurement tributaire d'une décision prise par une commune et qui deviendra incontournable en raison de ces principes d'égalité et de proportionnalité. En effet, un demandeur qui se verrait infliger des conditions différentes par rapport à d'autres communes pourrait immédiatement introduire un recours devant la Cour d'arbitrage parce que tous les Belges ne seraient plus considérés comme égaux devant la loi.

C'est à ce niveau qu'un problème se pose, monsieur le ministre. C'est pourquoi j'interviens brièvement ce soir, afin de vous demander de bien vouloir communiquer un certain nombre d'instructions en la matière et de jouer le rôle de tutelle qui est le vôtre. Sinon, nous entrerons dans une spirale de décisions juridiques susceptibles d'entraîner une très grande insécurité.

Ma question est simple: pouvez-vous me confirmer, monsieur le ministre, qu'en tant que ministre de tutelle, vous serez tout spécialement attentif au respect des principes d'égalité et de proportionnalité. Dans le cadre de nos discussions, j'ai toujours jugé inacceptable que des charges d'urbanisme différentes puissent être appliquées aux promoteurs! C'est la raison pour laquelle nous avions jugé utile d'en faire une règle à travers le PRD, de manière à ce que dans cet Etat de droit, chacun connaisse les conditions qui lui seront imposées. Au vu des différentes remarques émanant des acteurs du monde de la construction depuis quelque temps, je constate que ces derniers souhaitent également obtenir des éclaircissements afin de ne pas être tributaires de décisions arbitraires de la part de l'une ou l'autre commune.

Je présume que la circulaire restera d'application...

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Oui.

M. Dominique Harmel. — ... si ce n'est ce qui a été prévu dans le PRD, étant donné l'avis rendu par le Conseil d'Etat et sur lequel je suis tenté d'émettre des réserves. En effet, selon moi, le Conseil d'Etat va un peu loin dans son interprétation relative à la problématique des PPAS par rapport au PRD. Je tenais à attirer votre attention sur cette difficulté. *(Applaudissements sur les bancs du PSC.)*

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin, ministre.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Monsieur le Président, je voudrais d'emblée apporter certaines précisions. Plusieurs des interventions concernaient l'avant-projet de plan régional d'affectation du sol. Je ne répondrai pas aux questions posées sur ce point. Il n'est, en effet, pas de tradition d'interroger le Gouvernement sur ses intentions. Toute une série d'éléments sont actuellement à l'étude, en cours de confection ou font l'objet de consultations. Je ne vois pas à quel titre je pourrais répondre et je m'en abstiendrai.

J'en viens à ce qui constitue le cœur de l'interpellation de Mme Nagy.

Le 3 décembre 1997, le Conseil d'Etat, saisi d'un recours en annulation contre le PRD, introduit par la Confédération nationale de la Construction, par l'Union professionnelle des promoteurs de logements et d'aménagement des territoires et par l'Union des entreprises de Bruxelles, a ordonné l'annulation d'une partie de l'arrêté de Gouvernement du 3 mars 1995 arrêtant le Plan régional de développement dans la mesure où il subordonnait systématiquement à des charges d'urbanisme la délivrance de permis d'urbanisme autorisant certains projets, notamment bureaux, commerces et établissements hôteliers de plus de 500 m^2.

Le Conseil d'Etat s'est fondé sur la contradiction existant entre la faculté d'imposer des charges d'urbanisme énoncées par l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme et l'obligation d'imposer celles-ci dans certaines situations, inscrite dans le Plan régional de développement.

L'extrait suivant de l'arrêt du 3 décembre 1997 du Conseil d'Etat est, à ce titre, assez explicite:

«Considérant que les dispositions critiquées du Plan régional de développement ont valeurs réglementaires; que, quelles que soient les raisons tirées de la sécurité juridique ou du principe de proportionnalité qui peuvent justifier l'opportunité des dispositions attaquées, une disposition réglementaire ne peut, en l'absence d'habilitation législative expresse et dépourvue d'ambiguïté, aller à l'encontre de dispositions législatives;»

(M. Armand De Decker, Président, reprend place au fauteuil présidentiel).

(De heer Armand De Decker, Voorzitter, treedt opnieuw op als Voorzitter)

«Considérant qu'en son premier alinéa, l'article 86 de l'ordonnance attribue aux autorités qui délivrent les permis d'urbanisme le pouvoir d'assortir ces permis de charges d'urbanisme; qu'il s'agit, dans le chef de chacune de ces autorités, d'un pouvoir qui s'exerce cas par cas, sans qu'aucune obligation repose jamais sur elles; que cette disposition ne peut être comprise comme attribuant à l'une des autorités visées le pouvoir d'édicter une réglementation qui transforme, dans certains cas, ce pouvoir en obligation; que le pouvoir que le Gouvernement tient du dernier alinéa du même article et de l'article 20 de la loi spéciale du 8 août 1980 ne lui permet pas non plus d'établir une réglementation qui modifie substantiellement la teneur de l'ordonnance; que le moyen, en sa première branche, est fondé.»

Par suite de l'arrêt du Conseil d'Etat, dont j'ai ordonné la publication du dispositif au *Moniteur belge,* les quatre autorités délivrantes qui sont le collège des bourgmestre et échevins, le fonctionnaire délégué, le Collège d'urbanisme et le Gouvernement auront désormais à nouveau la responsabilité, que le législateur a souhaité, de décider de l'imposition de charges d'urbanisme à l'occasion de la délivrance de chaque permis d'urbanisme.

La situation prévalant aujourd'hui, à la suite de l'arrêt du 3 décembre 1997 du Conseil d'Etat, est celle qu'organise

l'article 86 de l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme.

Cette situation ayant été celle qu'a voulue le législateur, l'arrêt du Conseil d'Etat ne crée pas le besoin de modifier l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme.

Bien évidemment, il sera tenu compte de cet arrêt dans le cadre de l'élaboration du PRAS où la cause de l'annulation ne sera pas reproduite.

Quant aux « modifications aux dispositions réglementaires (qui) seront modifiées dans le PRAS », dont il est fait part dans l'interpellation, il est difficile aujourd'hui de faire un quelconque commentaire à ce sujet avant que le Gouvernement n'ait adopté l'avant-projet de PRAS.

Je peux cependant vous rappeler que le PRAS sera, à terme, le seul plan régional réglementaire de référence en matière d'affectation du sol, le PRD étant appelé à l'avenir à demeurer un plan de développement à valeur indicative.

En effet, le 15 janvier 1998, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé, sur ma proposition, d'adopter un avant-projet d'ordonnance qui prévoit la suppression du caractère réglementaire du PRD.

Cela permettra, à terme, de faciliter la lisibilité du seul plan régional de référence en matière d'affectation du sol, à savoir le PRAS.

En effet, l'article 2 de l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme prévoit quatre niveaux de plans :

1. le plan régional de développement;
2. le plan régional d'affectation du sol;
3. le plan communal de développement;
4. le plan particulier d'affectation du sol.

L'existence de ces quatre niveaux implique que, pour déterminer les règles relatives à l'affectation du sol, quatre documents doivent, aujourd'hui, être consultés, dont deux au niveau régional.

L'instauration à terme d'un plan d'affectation régional d'affectation du sol permettra de réunir les avantages de la clarté et de la sécurité juridique.

Enfin, j'ajouterai quelques commentaires à la suite des différentes interventions qui se sont greffées sur l'interpellation de Mme Nagy, même si, à travers ma réponse, j'ai déjà fourni certains éléments à d'autres intervenants.

Je veux insister avec force sur le caractère judicieux des remarques formulées tout à l'heure par M. Cools.

Je crois qu'on n'est pas suffisamment conscient, en Région bruxelloise, que le maquis administratif qui subsiste en dépit des améliorations apportées fait la force du riche et rend le faible démuni. En effet, pour soutenir des procès, attendre des années, il faut être fort et pouvoir s'appuyer sur des bureaux d'études extrêmement bien armés, alors que le simple citoyen est voué au découragement et n'entamera jamais ces procédures. Telle est la réalité juridico-sociale dans laquelle nous sommes amenés à vivre. Nous ne pouvons pas perdre de vue cet élément qui est fondamentalement une injustice au moment où l'on plaide pour d'avantage d'équité.

M. Debry a dit que le PRD n'avait jamais rien empêché. Mais si, monsieur Debry ! Si un certain nombre de mesures ont été prises par le Gouvernement, à l'unanimité, c'est parce que nous avons été confrontés à des cas concrets d'entreprises qui, soit s'en sont allées, soit ne sont pas venues en Région bruxelloise parce que le PRD s'y opposait.

J'ai moi-même été saisi de plusieurs projets importants soutenus par la commune de Molenbeek, à laquelle nous n'avons pas pu dire oui, alors que ces projets auraient été un plus pour relancer un certain nombre de quartiers, simplement parce que les dispositions du PRD l'interdisaient.

Ne vous focalisez pas sur la notion de bureaux ! De nos jours, si nous parlons de la conception des logiciels en informatique, ce sont des bureaux, mais ce sont en même temps des industries de pointe. Ne voyez pas simplement dans les bureaux le secteur tertiaire. Ces temps-là sont révolus à cause des progrès technologiques.

En ce qui concerne la modification du PRD, je rappellerai une date que j'ai déjà évoquée en cette Assemblée à l'occasion d'une réponse sur un autre sujet. Lorsque le Gouvernement a approuvé, le 19 décembre 1996, une modification du PRD réglementaire concernant les périmètres d'industries urbaines, permettant aux entreprises, dans un laps de temps de vingt ans, de doubler ou plus leur surface, cette proposition a finalement fait la quasi-unanimité.

Nous avons millimétré les procédures pour ne pas perdre une seule semaine. Nous sommes arrivés au terme de la procédure et j'ai pu, sans perdre un jour, demander au Gouvernement d'approuver le PRD réglementaire dans sa version définitive le 18 décembre 1997, soit exactement un an plus tard. C'est cela la réalité. Alors, imaginez des projets qui posent quelques problèmes, qui sont plus compliqués ! Il faut pouvoir disposer de temps de réaction beaucoup plus rapides. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas voulu, en ce qui concerne les quartiers en difficultés — nous aurons l'occasion de revenir sur ces sujets en commission dans quelques semaines — faire uniquement du cosmétique parce que cela n'a pas d'intérêt. Il faut essayer d'être attractifs, de permettre à des investisseurs éventuels de venir, de permettre à ceux déjà en place de développer leurs activités dans les meilleures conditions et le plus rapidement possible. Si nous n'avions pas pris ces dispositions législatives accompagnant l'effort budgétaire consenti par la Région, nous nous serions trouvés dans un état d'incompréhension totale vis-à-vis du citoyen, car, alors que le Gouvernement annonçait en décembre 1997 qu'il était disposé à faire des efforts importants, les premières réalisations n'auraient sans doute pas pu voir le jour avant le courant de l'année 1999.

Au moment où le citoyen attend que le Gouvernement gouverne et que les hommes politiques prennent leurs responsabilités, nous ne pouvons pas admettre un délai aussi long entre la proclamation d'une intention politique et le début de sa réalisation. Dans l'état actuel des choses il aurait vraisemblablement pu s'agir de dix-huit mois. Nous avons donc voulu donner un signal fort à l'opinion et montrer que nous étions décidés à prendre les problèmes à bras-le-corps, qu'en cas d'urgence, il était essentiel de recourir à des moyens exceptionnels. Nous aurons d'ailleurs encore l'occasion d'en débattre en commission.

Je répondrai à M. Harmel, qui évoque les notions d'équité et de proportionnalité, qu'il est clair que les objectifs du Gouvernement et les miens, en tant que ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, sont évidemment de les faire respecter. Je rappelle qu'elles ne sont pas incompatibles avec des traitements différenciés à partir du moment où les situations, les lieux et les circonstances sont différents. L'essentiel, c'est que lorsque deux cas identiques se présentent, nous imposions à chacun, comme il est de notre devoir de le faire, les mêmes règles. Si j'ai promulgué une nouvelle circulaire sur l'urbanisme en janvier 1997, c'est que — et je l'ai toujours clairement dit,

même si quelqu'un m'a fait dire le contraire; mais en tant qu'hommes politiques, nous avons l'habitude d'entendre ou de lire des choses que nous n'avons jamais dites — à titre personnel, je suis partisan des charges d'urbanisme. Mais j'estime qu'il est tout aussi important de pouvoir les moduler selon les projets et les circonstances. De grâce, ne croyons pas à des règles immuables, applicables sans nuance sur l'ensemble du territoire. On sait qu'une telle attitude ne résiste pas aux réalités économiques et sociologiques.

Enfin, je voudrais faire une dernière remarque au sujet du règlement régional d'urbanisme. Je ne m'étendrai pas sur cette question, dans la mesure où une réunion de la commission est prévue l'un de ces prochains jeudis. J'aurai donc l'occasion de revenir sur ce problème.

Je préciserai cependant que les premiers titres du règlement régional d'urbanisme ont été préparés sous la précédente législature. Nous les avons retravaillés en partie en vue de les simplifier *(Signes d'étonnement de Mme Nagy.)*

Madame Nagy, si vous le souhaitez, je vous montrerai volontiers les premières moutures, telles qu'elles avaient été adoptées par le précédent Gouvernement. Vous serez certainement surprise. Elles ont été transmises à la Commission régionale de développement. Je me réjouis des remarques émises par cette dernière car elles vont exactement dans le sens de ce que je pense. Le Règlement régional d'urbanisme sera donc revu, corrigé et précisé. Il sera bientôt soumis à l'adoption du Gouvernement et je m'en expliquerai en commission. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le Président, je remercie le ministre pour sa réponse. Il utilise le vieux truc qui est de dire qu'on n'interroge pas le ministre sur ses intentions, car il ne veut pas s'étendre sur le PRAS. Cependant, je ne vous interroge pas, monsieur le ministre, sur vos intentions, mais bien sur un document qui a été soumis aux communes, afin de récolter leur avis. Je suppose que ce document comporte des objectifs et des options qui ont été préalablement approuvés ou donnés par le ministre. Je suppose que vous n'avez pas laissé les bureaux d'études faire des propositions sans leur transmettre des indications précises à propos de ce que vous leur demandiez. Je vous interroge donc sur un document qui date de plus de deux mois et sur lequel les communes devaient se prononcer.

Donc j'imagine qu'il s'agit là d'une manière de ne pas affirmer les choix qui ont été les vôtres.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Madame Nagy, des renseignements ont été demandés aux communes mais aucun projet ou avant-projet de PRAS ne leur a été soumis. Des enquêtes complémentaires d'information sont demandées !

Mme Marie Nagy. — Mais il leur a été soumis un glossaire des définitions, des zones et des cartes réglementaires. Il s'agit d'un document officieux mais je suppose qu'on n'arrive pas à un tel stade d'élaboration sans avoir d'indications claires sur les choix du ministre.

J'appuie donc tout à fait la demande de mon collègue Demannez qui était président de la commission au moment où l'on a discuté des avant-projets du PRD. Je souhaiterais aussi que vous preniez l'heureuse initiative d'entamer une première discussion, qui n'est pas, je vous le concède, une obligation légale puisque l'ordonnance ne vous impose rien en la matière, mais qui permettrait de débattre des diverses options.

En ce qui concerne les modifications du PRD, je constate que vous les justifiez toujours par des exemples mais que vous ne répondez jamais à la question que l'on vous pose: quelles dispositions, quelles prescriptions réglementaires du PRD empêchaient-elles l'implantation d'activités économiques? Vous dites que vous avez des demandes mais si on lit les prescriptions, il s'agit de demandes pour des activités tertiaires. Il s'agit donc bien de faciliter l'entrée de ces activités. Et d'ailleurs à la Commission régionale de développement, lors de l'examen du projet de modification, il a bien été mis en évidence qu'il n'y avait pas de motivation.

Aucune étude ne permet d'appuyer la demande que vous avez faite. M. Cools parlait d'évaluation du PCD mais lorsque l'on procède à une modification aussi importante que celle que vous avez faite, il n'est pas inintéressant de la justifier par des données qui prouvent qu'un problème existe. Vous n'avez jamais pris la peine de le faire et je pense qu'il y a surtout une volonté de ne pas réglementer l'implantation de bureaux.

En ce qui concerne les charges d'urbanisme, votre réponse me paraît assez claire et je ne puis marquer mon accord à ce sujet. Pour moi, il s'agit d'un retour au vieux principe des compensations, qui avait été critiqué en son temps parce qu'il s'agissait d'imposer des charges, de permettre de réaliser des dérogations en fonction de la capacité de négociation de la commune et surtout de la capacité de négociation du demandeur. Le principe d'égalité est donc bien bafoué par le système de compensations. Le système avait d'ailleurs fait la preuve de ses limites et c'est la raison pour laquelle le Gouvernement précédent avait décidé de prévoir des charges d'urbanisme. Honnêtement, je ne suis favorable ni à l'un ni à l'autre système. Il s'agit d'une forme de récupération de la plus-value. Je me demande tout de même s'il n'y a pas d'autre manière que celle qui consiste à imposer des charges. En tout cas, je pense que le système des compensations est la plus mauvaise solution.

J'en viens maintenant à la hiérarchie des plans, point sur lequel vous ne m'avez pas répondu. Je pense que vous avez fait un choix par rapport à une situation existante qui, contrairement à ce que vous annoncez, embrouille encore plus la situation et nous place de nouveau dans l'insécurité juridique. En effet, la hiérarchie des plans n'est plus établie de manière claire. Il y a les plans supérieurs, les plans inférieurs...

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Madame Nagy, vous me mettez dans la bouche des paroles que je n'ai pas prononcées. Vous évoquez des concepts dont je n'ai pas parlé. Vous avez dû être distraite.

Mme Marie Nagy. — Je dis bien que vous n'avez pas parlé du problème de la hiérarchie des plans et j'en conclus que c'est parce que vous remettez en question cette hiérarchie qui était bien établie dans le cadre de l'avis du Conseil d'Etat qui précisait bien toute la discussion sur l'abrogation implicite que nous avions eue à propos du PRD et dans le cadre de l'ordonnance. Il y a donc là un problème puisque vous avez été obligé de modifier l'ordonnance pour en revenir à cette interprétation.

Monsieur le ministre, je conclus mon intervention. Ce que vous annoncez me paraît assez paradoxal. Il est certain que moins il y a de règles, moins il y a de contraintes et plus on peut partout faire appel à une certaine sorte d'investissement. Les investisseurs rechercheront les lieux qui leur conviennent le mieux. Mais je ne sais pas pourquoi vous ne poussez pas alors la logique qui est la vôtre et qui consiste à vouloir faciliter la tâche des investisseurs dans les quartiers en difficultés, en élargissant cette politique à toute la région. Pourquoi ne supprimez-vous pas carrément le principe du zonage et de la différenciation des

zones? Pourquoi n'autorisez-vous pas les investisseurs à se passer de ces règles partout?

Vous prétendez lever la difficulté dans certains quartiers. Pourquoi n'agissez-vous pas de la sorte partout? Votre attitude est tout à fait illogique et je maintiens que, dans le cadre du RRU, vous compliquez davantage les permis. On vous l'a dit. Mon collègue, Philippe Debry, était présent en commission quand vous y êtes venu. On vous a signalé que ce règlement, en tout cas pour la partie concernant la rénovation, était tout à fait hallucinant.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Vous verrez les résultats des textes, le moment venu.

Mme Marie Nagy. — Je serai contente de constater que, dans ce cas-ci, l'enquête publique et les remarques que nous avons formulées mènent à une situation qui ne rendra pas la vie des gens impossible comme c'était le cas dans le projet que vous aviez déposé et défendu.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Je suis désormais sûr de bénéficier de votre soutien. Vous serez très agréablement surprise quand vous prendrez connaissance de la dernière mouture des documents.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le ministre, je suis toujours prête à reconnaître qu'une initiative est positive. Je n'ai aucun problème à ce niveau. Je pense que nous nous connaissons depuis suffisamment longtemps pour que vous le sachiez.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Je ne m'en étais pas encore rendu compte!

Mme Marie Nagy. — C'est que vous n'êtes pas vif d'esprit. Je vous connais depuis 1989. J'insiste, monsieur le ministre, il me semble déceler dans votre approche de l'urbanisme une réelle contradiction et je me demande si un jour vous ne devriez pas jouer cartes sur table plutôt que de travailler comme maintenant à la tête des clients et à la demande des différentes municipalités par rapport à ceux qui trouvent qu'investir dans les 10 millions de mètres carrés disponibles en Région bruxelloise coûte trop cher. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO.)*

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

COMMUNICATION DU PRESIDENT

MEDEDELING VAN DE VOORZITTER

M. le Président. — Mes chers collègues, avant de procéder aux votes, je voudrais vous rappeler que lors du débat sur la proposition de résolution s'opposant à une indemnisation spécifique des anciens collaborateurs du régime nazi, un incident était survenu au moment des votes. En effet, M. Rozenberg s'était abstenu en motivant son abstention par une insinuation de fort mauvais aloi concernant M. Harmel et les antécédents de celui-ci. Je ne rentre pas dans les détails; vous vous en souviendrez.

M'adressant à M. Rozenberg en particulier, je voudrais vous donner lecture d'une lettre du ministre d'Etat Pierre Harmel que j'ai reçue ces derniers jours et qui dit ce qui suit:

«Monsieur le Président, l'information me parvient de ce qu'un membre de votre Assemblée, faisant ainsi un reproche infamant à mon fils, le conseiller régional Dominique Harmel, m'a accusé personnellement le vendredi 16 janvier 1998, au cours d'une de vos séances publiques, d'avoir, pendant la deuxième guerre mondiale participé à un ou à des contacts, aux négociations avec l'ennemi au sujet du sort de la Belgique en cas de victoire nazie.

Je tiens aussitôt à vous faire connaître mon indignation devant une affirmation mensongère et gravement injurieuse.

L'auteur de ces allégations se serait fondé sur le texte d'un paragraphe d'un roman paru il y a une vingtaine d'années, où l'auteur belge, désireux sans doute de donner du piquant à son écrit, citait mon nom en déclarant que j'aurais eu de tels contacts.

A l'époque, j'ai aussitôt prié un avocat au Barreau de sommer l'auteur de reconnaître sa faute et son erreur en insérant immédiatement dans chaque exemplaire de cet ouvrage encore en vente une feuille rectificative. Il le fit et le texte fut aussitôt corrigé.

Peut-être dois-je aujourd'hui regretter de n'avoir pas saisi alors les tribunaux, puisque vingt ans après, un membre de votre Assemblée ose affirmer comme vrais des faits qui ne se sont jamais passés.

Pour mettre fin à ces allégations, je vous saurais gré de communiquer à votre Assemblée que dans aucune circonstance, au cours de la deuxième guerre mondiale, je n'aurais accepté d'avoir, avec un représentant de la puissance occupante, aucune entrevue, et *a fortiori* un contact politique.

J'étais un soldat combattant en 1940 et titulaire d'une croix de guerre avec palmes et citations à l'ordre du jour de l'armée et combattant volontaire encore en 1944-1945, parce que je désirais participer à la libération du camp, où mon frère, prisonnier politique, allait mourir à la veille de l'Armistice.

Je vous saurais gré de faire en sorte que le présent message ait la même publicité que les accusations inacceptables proférées par un membre de votre Assemblée et j'attends de celui-ci qu'il retire ses propos et s'en excuse publiquement.

Vous comprendrez, monsieur le Président, l'importance que j'attache à transmettre à mes enfants et descendants un nom qui puisse être respecté.

Je vous prie de croire, monsieur le Président, etc.»

Je voudrais inviter M. Rozenberg à réagir à cette lettre et à présenter je suppose — je l'espère pour lui — ses excuses à M. Harmel.

M. Philippe Rozenberg. — Monsieur le Président, ainsi que vous venez de le dire, je tiens à mettre un terme à cette polémique, puisque l'auteur lui-même de cet écrit s'est rendu compte de son erreur.

Compte tenu de ma situation familiale, je suis véritablement ému par rapport à la lecture que vous venez de nous faire et je tiens à présenter publiquement mes excuses à M. le Président du groupe PSC pour les propos que j'aurais pu tenir à son égard.

Il apparaît, en effet, que l'auteur de ce livre s'est excusé, alors que lui-même, il y a quelques jours encore, vous avait envoyé des exemplaires de son livre mettant clairement en cause la famille Harmel. Si vous êtes en possession de ces excuses, il est certain que je retire mes propos. Je suis le premier, étant donné que j'ai perdu neuf tantes et deux oncles dans ce conflit, à mettre un terme à ces propos. J'espère que M. Harmel tiendra compte — car ce débat a connu de nombreux changements au

cours de deux dernières années — de mes excuses si d'aventure, les propos de l'auteur de ce livre s'avéraient exacts.

VOTES NOMINATIFS — NAAMSTEMMINGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs.

Aan de orde zijn de naamstemmingen.

PROJET D'ORDONNANCE RELATIVE A LA COORDINATION DES CHANTIERS EN VOIE PUBLIQUE EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Votes réservés

ONTWERP VAN ORDONNANTIE BETREFFENDE DE COORDINATIE VAN DE WERKEN OP DE OPENBARE WEG IN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Aangehouden stemmingen

M. le Président. — Nous allons procéder aux votes sur les amendements et articles réservés du projet d'ordonnance.

Wij zullen over de aangehouden amendementen en artikelen van het ontwerp van ordonnantie stemmen.

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 1 de Mme Huytebroeck à l'article 3.

Dames en heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 1 van mevrouw Huytebroeck bij artikel 3.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

50 votent non.

50 stemmen neen.

13 votent oui.

13 stemmen ja.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. André, Mmes Bouarfa, Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, MM. Frippiat, Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Hasquin, Hecq, Hotyat, Leduc, Lemmens, Michel, Mme Molenberg, M. Mouzon, Mme Payfa, MM. Picqué, Pivin, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, Vandenbossche, van Eyll, Mme Van Pévenage et M. van Weddingen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Debry, de Looz-Corswarem, Drouart, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Harmel, Mmes Huytebroeck, Nagy, MM. Ouezekhti, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Gatz, Lootens-Stael, Mme Raspoet, MM. Rozenberg, Vanhengel et Van Walleghem.

M. le Président. — Nous passons maintenant au vote sur l'article n° 3.

Wij stemmen nu over het artikel 3.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

52 votent oui.

52 stemmen ja.

17 s'abstiennent.

17 onthouden zich.

En conséquence, l'article 3 est adopté.

Bijgevolg is het artikel 3 aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. André, Mmes Bouarfa, Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, Demannez, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, MM. Frippiat, Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Hasquin, Hecq, Hotyat, Leduc, Lemmens, Michel, Mme Molenberg, M. Mouzon, Mme Payfa, MM. Picqué, Pivin, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, Vandenbossche, van Eyll, Vanhengel, Mme Van Pévenage et M. van Weddingen.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Adriaens, Debry, Drouart, Mme Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Grimberghs, Harmel, Mme Huytebroeck, M. Lootens-Stael, Mme Nagy, M. Ouezekhti, Mme Raspoet,

MM. Rozenberg, Van Walleghem, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 5 de M. Grimberghs à l'article 7 (cet amendement est soutenu par le Gouvernement).

Dames en heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 5 van de heer Grimberghs bij artikel 7 (dit amendement wordt door de Regering gesteund).

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

65 votent oui.

65 stemmen ja.

1 vote non.

1 stemt neen.

3 s'abstiennent.

3 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Bijgevolg is het amendement aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Mmes Bouarfa, Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, Debry, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, Demannez, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Drouart, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, Fraiteur, MM. Galand, Garcia, Gatz, Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hecq, Hotyat, Mme Huytebroeck, MM. Leduc, Lootens-Stael, Michel, Mme Molenberg, M. Mouzon, Mme Nagy, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Picqué, Pivin, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, Vandenbossche, van Eyll, Vanhengel, Mme Van Pévenage, MM. Van Walleghem, van Weddingen, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

A voté non:

Neen heeft gestemd:

M. Rozenberg.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Frippiat, Lemmens et Mme Raspoet.

M. le Président. — Nous passons maintenant au vote sur l'article 7 (amendé)

Wij stemmen nu over het artikel 7 (geamendeerd).

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

69 votent oui.

69 stemmen ja.

En conséquence, l'article 7 (amendé) est adopté.

Bijgevolg is het artikel 7 (geamendeerd) aangenomen.

Ont pris part au vote:

Hebben deelgenomen aan de stemming:

MM. Adriaens, André, Mmes Bouarfa, Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, Debry, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, Demannez, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Drouart, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, Fraiteur, MM. Frippiat, Galand, Garcia, Gatz, Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hecq, Hotyat, Mme Huytebroeck, MM. Leduc, Lemmens, Lootens-Stael, Michel, Mme Molenberg, M. Mouzon, Mme Nagy, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Picqué, Pivin, Mme Raspoet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Rozenberg, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, Vandenbossche, van Eyll, Vanhengel, Mme Van Pévenage, MM. Van Walleghem, van Weddingen, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 2 de Mme Huytebroeck à l'article 8.

Dames en heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 2 van mevrouw Huytebroeck bij artikel 8.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

53 votent non.

53 stemmen neen.

12 votent oui.

12 stemmen ja.

4 s'abstiennent.

4 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

M. André, Mmes Bouarfa, Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, Demannez, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, MM. Frippiat, Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Hasquin, Hecq, Hotyat, Leduc, Lemmens, Michel, Mme Molenberg, M. Mouzon, Mme Payfa, MM. Picqué, Pivin, Mme Raspoet, MM. Roelants du Vivier,

Romdhani, Rozenberg, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, Vandenbossche, van Eyll, Mme Van Pévenage et M. van Weddingen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Debry, Drouart, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Harmel, Mmes Huytebroeck, Nagy, MM. Ouezekhti, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Gatz, Lootens-Stael, Vanhengel et Van Walleghem.

M. le Président. — Nous passons maintenant au vote sur l'article 8.

Wij stemmen nu over het artikel 8.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

52 votent oui.

52 stemmen ja.

17 s'abstiennent.

17 onthouden zich.

En conséquence, l'article 8 est adopté.

Bijgevolg is het artikel 8 aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

M. André, Mmes Bouarfa, Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, Demannez, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Hasquin, Hecq, Hotyat, Leduc, Lootens-Stael, Michel, Mme Molenberg, M. Mouzon, Mme Payfa, MM. Picqué, Pivin, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, Vandenbossche, van Eyll, Vanhengel, Mme Van Pévenage, MM. Van Walleghem et van Weddingen.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Adriaens, Debry, Drouart, Mme Fraiteur, MM. Frippiat, Galand, Gatz, Grimberghs, Harmel, Mme Huytebroeck, M. Lemmens, Mme Nagy, M. Ouezekhti, Mme Raspoet, MM. Rozenberg, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 3 de Mme Huytebroeck à l'article 9.

Dames en heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 3 van mevrouw Huytebroeck bij artikel 9.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

53 votent non.

53 stemmen neen.

12 votent oui.

12 stemmen ja.

4 s'abstiennent.

4 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

M. André, Mmes Bouarfa, Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, Demannez, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, MM. Frippiat, Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Hasquin, Hecq, Hotyat, Leduc, Lemmens, Michel, Mme Molenberg, M. Mouzon, Mme Payfa, MM. Picqué, Pivin, Mme Raspoet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Rozenberg, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, Vandenbossche, van Eyll, Mme Van Pévenage et M. van Weddingen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Debry, Drouart, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Harmel, Mmes Huytebroeck, Nagy, MM. Ouezekhti, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Gatz, Lootens-Stael, Vanhengel et van Weddingen.

M. le Président. — Nous passons maintenant au vote sur l'article 9.

Wij stemmen nu over het artikel 9.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

56 votent oui.

56 stemmen ja.

13 s'abstiennent.

13 onthouden zich.

En conséquence, l'article est adopté.

Bijgevolg is het artikel 9 aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. André, Mmes Bouarfa, Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, Demannez, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, MM. Frippiat, Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Hasquin, Hecq, Hotyat, Leduc, Lemmens, Lootens-Stael, Michel, Mme Molenberg, M. Mouzon, Mme Payfa, MM. Picqué, Pivin, Mme Raspoet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Rozenberg, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, Vandenbossche, van Eyll, Mme Van Pévenage, MM. Van Walleghem et van Weddingen.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Adriaens, Debry, Drouart, Mme Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Grimberghs, Harmel, Mmes Huytebroeck, Nagy, MM. Ouezekhti, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Vote nominatif sur l'ensemble

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance amendé.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie (geamendeerd).

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

54 votent oui.

54 stemmen ja.

15 s'abstiennent.

15 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance amendé est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het geamendeerde ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

M. André, Mmes Bouarfa, Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, MM. Frippiat, Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Hasquin, Hecq, Hotyat, Leduc, Lemmens, Lootens-Stael, Michel, Mme Molenberg, M. Mouzon, Mme Payfa, MM. Picqué, Pivin, Mme Raspoet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, Vandenbossche, van Eyll, Vanhengel, Mme Van Pévenage, MM. Van Walleghem et van Weddingen.

Se sont abstenus:

Onhouden hebben zich:

MM. Adriaens, Debry, de Looz-Corswarem, Drouart, Mme Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Grimberghs, Harmel, Mmes Huytebroeck, Nagy, MM. Ouezekhti, Rozenberg, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

ORDRE DU JOUR MOTIVE DEPOSE EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A M. ERIC TOMAS, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE-PRESIDENT, CONCERNANT «L'AUTORISATION DE CESSION EN EMPHYTEOSE DE TERRAINS DES SISP GERMINAL ET COBRALO»

Vote nominatif

GEMOTIVEERDE MOTIE INGEDIEND TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN TOT DE HEER ERIC TOMAS, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER-VOORZITTER, BETREFFENDE «DE MACHTIGING OM TERREINEN VAN DE OVM'S GERMINAL EN COBRALO IN ERFPACHT UIT TE GEVEN»

Naamstemming

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote sur l'ordre du jour motivé déposé en conclusion de l'interpellation de M. Jean-Pierre Cornelissen à M. Eric Tomas, secrétaire d'Etat adjoint au ministre-président, concernant «l'autorisation de cession en emphytéose de terrains des SISP Germinal et Cobralo».

Aan de orde is de stemming over de gemotiveerde motie ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de heer Jean-Pierre Cornelissen tot de heer Eric Tomas, Staatssecretaris toegevoegd aan de minister-voorzitter, betreffende «de machtiging om terreinen van de OVM's Germinal en Cobralo in erfpacht uit te geven».

Cet ordre du jour motivé a été déposé par MM. Philippe Debry, Michel Lemaire, Mme Françoise Dupuis, MM. Jacques Pivin, Walter Vandenbossche, Guy Vanhengel, Sven Gatz et Michiel Vandenbussche.

Deze gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Philippe Debry, Michel Lemaire, mevrouw Françoise Dupuis, de heren Jacques Pivin, Walter Vandenbossche, Guy Vanhengel, Sven Gatz en Michiel Vandenbussche.

Je mets cet ordre du jour aux voix.

Ik breng deze motie in stemming.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

62 votent oui.

62 stemmen ja.

7 s'abstiennent.

7 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Mmes Bouarfa, Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, Debry, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Drouart, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, Fraiteur, MM. Galand, Garcia, Gatz, Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hecq, Hotyat, Mme Huytebroeck, MM. Leduc, Michel, Mme Molenberg, M. Mouzon, Mme Nagy, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Picqué, Pivin, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, Vandenbossche, van Eyll, Vanhengel, Mme Van Pévenage, MM. van Weddingen, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. de Looz-Corswarem, Frippiat, Lemmens, Lootens-Stael, Mme Raspoet, MM. Rozenberg et Van Walleghem.

SCRUTINS SECRETS EN VUE DE LA PRESENTATION DE LISTES DOUBLES DE CANDIDATS:

— A UNE PLACE VACANTE DE CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE BRUXELLES DONT LA PRESENTATION INCOMBE AU GROUPE LINGUISTIQUE FRANÇAIS DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

— A UNE PLACE VACANTE DE CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE BRUXELLES DONT LA PRESENTATION INCOMBE AU GROUPE LINGUISTIQUE NEERLANDAIS DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

— ET A UNE PLACE VACANTE DE VICE-PRESIDENT AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE BRUXELLES DONT LA PRESENTATION INCOMBE AU GROUPE LINGUISTIQUE NEERLANDAIS DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

GEHEIME STEMMINGEN MET HET OOG OP DE VOORDRACHT VAN TWEE LIJSTEN VAN KANDIDATEN:

— VOOR EEN OPENSTAANDE PLAATS VAN RAADSHEER BIJ HET HOF VAN BEROEP TE BRUSSEL WAARVAN DE VOORDRACHT TOEKOMT AAN DE FRANSE TAALGROEP VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD

— VOOR EEN OPENSTAANDE PLAATS VAN RAADSHEER BIJ HET HOF VAN BEROEP TE BRUSSEL WAARVAN DE VOORDRACHT TOEKOMT AAN DE NEDERLANDSE TAALGROEP VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD

— EN VOOR EEN OPENSTAANDE PLAATS VAN ONDERVOORZITTER BIJ DE RECHTBANK VAN EERSTE AANLEG TE BRUSSEL VAN WIE DE VOORDRACHT TOEKOMT AAN DE NEDERLANDSE TAALGROEP VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les scrutins secrets en vue de la présentation de listes doubles de candidats:

— à une place vacante de conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique français du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale;

— à une place vacante de conseiller a la Cour d'appel de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique néerlandais du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale;

— et à une place vacante de vice-président au Tribunal de première instance de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique néerlandais du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

Aan de orde zijn de geheime stemmingen met het oog op de voordracht van twee lijsten van kandidaten:

— voor één openstaande plaats van raadsheer bij het Hof van Beroep te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Franse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad;

— voor één openstaande plaats van raadsheer bij het Hof van Beroep te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Nederlandse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad;

— en voor één openstaande plaats van ondervoorzitter bij de Rechtbank van eerste aanleg te Brussel van wie de voordracht toekomt aan de Nederlandse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad.

SCRUTIN SECRET EN VUE DE LA PRESENTATION DE LISTES DOUBLES DE CANDIDATS A UNE PLACE VACANTE DE CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE BRUXELLES DONT LA PRESENTATION INCOMBE AU GROUPE LINGUISTIQUE FRANÇAIS DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

GEHEIME STEMMING MET HET OOG OP DE VOORDRACHT VAN TWEE LIJSTEN VAN KANDIDATEN VOOR EEN OPENSTAANDE PLAATS VAN RAADSHEER BIJ HET HOF VAN BEROEP TE BRUSSEL WAARVAN DE VOORDRACHT TOEKOMT AAN DE FRANSE TAALGROEP VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le scrutin secret en vue de la présentation de listes doubles de candidats à une

place vacante de conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique français du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

Aan de orde is de geheime stemming met het oog op de voordracht van twee lijsten van kandidaten voor één openstaande plaats van raadsheer bij het Hof van Beroep te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Franse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad.

Les bulletins de vote ont été distribués.

Je vous rappelle que dans le cas présent les présentations sont uniquement faites par le groupe linguistique français et qu'un seul vote doit être émis par bulletin.

De stembriefjes werden rondgedeeld.

Ik herinner u eraan dat in het huidig geval de voordrachten alleen door de Franse taalgroep worden gedaan en dat er een stem moet worden uitgebracht per stembiljet.

Je vous propose de charger la secrétaire siégeant au Bureau de vérifier le nombre de votants et de dépouiller le scrutin avec un des autres secrétaires, par exemple M. Veldekens.

Ik stel voor de secretaris van het Bureau ermee te belasten het aantal stemmers te controleren en de stemmen te tellen met een van de andere secretarissen, bijvoorbeeld de heer Veldekens.

Premier candidat

Eerste kandidaat

M. le Président. — Nous procédons au scrutin secret en vue de la présentation du premier candidat à la place vacante de conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles.

Wij gaan thans over tot de geheime stemming met het oog op de voordracht van de eerste kandidaat voor het vacante ambt van raadsheer bij het Hof van Beroep te Brussel.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

J'invite Mme la secrétaire à procéder à l'appel nominal.

Ik nodig mevrouw de secretaris uit tot de naamafroeping over te gaan.

— Il est procédé à l'appel nominal.

Tot naamafroeping wordt overgegaan.

M. le Président. — Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne ?

Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponeerd ?

Je déclare le scrutin clos.

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

— Il est procédé au dépouillement du scrutin.

Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.

M. le Président. — Voici le résultat des votes.

Uitslag van de stemmingen.

Nombre de voix émises: 53.

Aantal uitgebrachte stemmen: 53.

Votes blancs et nuls: 6.

Blanco en ongeldige stemmen: 6.

Nombre de votes valables: 47.

Aantal geldige stemmen: 47.

Pour M. De Haan: 40.

Voor de heer De Haan: 40.

Pour Mme Goblet: 3.

Voor mevrouw Goblet: 3.

Pour Mme Florival: 2.

Voor mevrouw Florival: 2.

Pour Mme Mignon: 1.

Voor mevrouw Mignon: 1.

Pour M. Tulkens: 1.

Voor de heer Tulkens: 1.

M. De Haan obtient donc la majorité absolue.

De heer De Haan bekomt dus de volstrekte meerderheid.

M. De Haan est présenté comme premier candidat à la place vacante pour le mandat de conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles.

De heer De Haan is dus voorgedragen als eerste kandidaat voor het vacante ambt voor het mandaat van raadsheer bij het Hof van Beroep te Brussel.

Second candidat

Tweede kandidaat

M. le Président. — Nous procédons au scrutin secret en vue de la présentation du second candidat à la place vacante de conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles.

Wij gaan thans over tot de geheime stemming met het oog op de voordracht van de tweede kandidaat voor het vacante ambt van raadsheer bij het Hof van Beroep te Brussel.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

J'invite Mme la secrétaire à procéder à l'appel nominal.

Ik nodig mevrouw de secretaris uit tot de naamafroeping over te gaan.

— Il est procédé à l'appel nominal.

Tot naamafroeping wordt overgegaan.

M. le Président. — Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne ?

Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponeerd ?

Je déclare le scrutin clos.

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

— Il est procédé au dépouillement du scrutin.

Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.

M. le Président. — Voici le résultat des votes.

Uitslag van de stemmingen.

Nombre de voix émises: 40.

Aantal uitgebrachte stemmen: 40.

Votes blancs et nuls: 3.

Blanco en ongeldige stemmen: 3.

Nombre de votes valables: 37.

Aantal geldige stemmen: 37.

Pour M. Goldenberg: 32.

Voor de heer Goldenberg: 32.

Pour Mme Goblet: 2.

Voor mevrouw Goblet: 2.

Pour M. Mandoux: 1.

Voor de heer Mandoux: 1.

Pour Mme Mignon: 1.

Voor mevrouw Mignon: 1.

Pour M. Tulkens: 1.

Voor de heer Tulkens 1.

M. Goldenberg obtient donc la majorité absolue.

De heer Goldenberg bekomt dus de volstrekte meerderheid.

M. Goldenberg est présenté comme second candidat à la place vacante pour le mandat de conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles.

De heer Goldenberg is dus voorgedragen als tweede kandidaat voor het vacante ambt voor het mandaat van raadsheer bij het Hof van Beroep te Brussel.

GEHEIME STEMMING MET HET OOG OP DE VOORDRACHT VAN TWEE LIJSTEN VAN KANDIDATEN VOOR EEN OPENSTAANDE PLAATS VAN RAADSHEER BIJ HET HOF VAN BEROEP TE BRUSSEL WAARVAN DE VOORDRACHT TOEKOMT AAN DE NEDERLANDSE TAALGROEP VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD

SCRUTIN SECRET EN VUE DE LA PRESENTATION DE LISTES DOUBLES DE CANDIDATS A UNE PLACE VACANTE DE CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE BRUXELLES DONT LA PRESENTATION INCOMBE AU GROUPE LINGUISTIQUE NEERLANDAIS DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

De Voorzitter. — Aan de orde is de geheime stemming met het oog op de voordracht van twee lijsten van kandidaten voor één openstaande plaats van raadsheer bij het Hof van Beroep te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Nederlandse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad.

L'ordre du jour appelle le scrutin secret en vue de la présentation de listes doubles de candidats à une place vacante de conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique néerlandais du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

De stembriefjes werden rondgedeeld.

Ik herinner u eraan dat in het huidig geval de voordrachten alleen door de Nederlandse taalgroep worden gedaan en dat er een stem moet worden uitgebracht per stembiljet.

Les bulletins de vote ont été distribués.

Je vous rappelle que dans le cas présent les présentations sont uniquement faites par le groupe linguistique néerlandais et qu'un seul vote doit être émis par bulletin.

Ik stel voor de secretaris van het Bureau ermee te belasten het aantal stemmers te controleren en de stemmen te tellen met een van de andere secretarissen, bijvoorbeeld de heer Garcia.

Je vous propose de charger la secrétaire siégeant au Bureau de vérifier le nombre de votants et de dépouiller le scrutin avec un des autres secrétaires, par exemple M. Garcia.

Eerste kandidaat

Premier candidat

De Voorzitter. — Wij gaan thans over tot de geheime stemming met het oog op de voordracht van de eerste kandidaat voor het vacante ambt van raadsheer bij het Hof van Beroep te Brussel.

Nous procédons au scrutin secret en vue de la présentation du premier candidat à la place vacante de conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne.

Ik nodig mevrouw de secretaris uit tot de naamafroeping over te gaan.

J'invite Mme la secrétaire à procéder à l'appel nominal.

— Tot naamafroeping wordt overgegaan.

Il est procédé à l'appel nominal.

De Voorzitter. — Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponeerd?

Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne?

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

Je déclare le scrutin clos.

— Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.

Il est procédé au dépouillement du scrutin.

De Voorzitter. — Uitslag van de stemmingen.

Voici le résultat des votes.

Aantal uitgebrachte stemmen: 5.

Nombre de voix émises: 5.

Blanco en ongeldige stemmen: 1.

Votes blancs et nuls: 1.

Aantal geldige stemmen: 4.

Nombre de votes valables: 4.

De Voorzitter. — Aangezien het aanwezigheidsquorum niet is bereikt bij de stemming over de Nederlandstalige kandidaten, zal zij tijdens een volgende vergadering worden hernomen.

Etant donné que le quorum des membres présents n'est pas atteint, pour le vote sur les candidats néerlandophones, il sera repris lors d'une prochaine séance.

GEHEIME STEMMING MET HET OOG OP DE VOORDRACHT VAN TWEE LIJSTEN VAN KANDIDATEN VOOR EEN OPENSTAANDE PLAATS VAN ONDERVOORZITTER BIJ DE RECHTBANK VAN EERSTE AANLEG TE BRUSSEL VAN WIE DE VOORDRACHT TOEKOMT AAN DE NEDERLANDSE TAALGROEP VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD

SCRUTIN SECRET EN VUE DE LA PRESENTATION DE LISTES DOUBLES DE CANDIDATS A UNE PLACE VACANTE DE VICE-PRESIDENT AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE BRUXELLES DONT LA PRESENTATION INCOMBE AU GROUPE LINGUISTIQUE NEERLANDAIS DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

De Voorzitter. — Aan de orde is de geheime stemming met het oog op de voordracht van twee lijsten van kandidaten voor één openstaande plaats van ondervoorzitter bij de Rechtbank van eerste aanleg te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Nederlandse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad.

L'ordre du jour appelle le scrutin secret en vue de la présentation de listes doubles de candidats à une place vacante de vice-président au Tribunal de première instance de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique néerlandais du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

De stembriefjes werden rondgedeeld.

Ik herinner u eraan dat in het huidig geval de voordrachten alleen door de Nederlandse taalgroep worden gedaan en dat er een stem moet worden uitgebracht per stembiljet.

Les bulletins de vote ont été distribués.

Je vous rappelle que dans le cas présent les présentations sont uniquement faites par le groupe linguistique néerlandais et qu'un seul vote doit être émis par bulletin.

Ik stel voor de secretaris van het Bureau ermee te belasten het aantal stemmers te controleren en de stemmen te tellen met een van de andere secretarissen, bijvoorbeeld de heer Garcia.

Je vous propose de charger la secrétaire siégeant au Bureau de vérifier le nombre de votants et de dépouiller le scrutin avec un des autres secrétaires, par exemple M. Garcia.

Eerste kandidaat

Premier candidat

De Voorzitter. — Wij gaan thans over tot de geheime stemming met het oog op de voordracht van de eerste kandidaat voor het vacante ambt van ondervoorzitter bij de Rechtbank van eerste aanleg te Brussel.

Nous procédons au scrutin secret en vue de la présentation du premier candidat à la place vacante de vice-président du Tribunal de première instance de Bruxelles.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne.

Ik nodig mevrouw de secretaris uit tot de naamafroeping over te gaan.

J'invite Mme la secrétaire à procéder à l'appel nominal.

— Tot naamafroeping wordt overgegaan.

Il est procédé à l'appel nominal.

De Voorzitter. — Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponeerd?

Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne?

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

Je déclare le scrutin clos.

— Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.

Il est procédé au dépouillement du scrutin.

De Voorzitter. — Uitslag van de stemmingen.

Voici le résultat des votes.

Aantal uitgebrachte stemmen: 5.

Nombre de voix émises: 5.

Blanco en ongeldige stemmen: 1.

Votes blancs et nuls: 1.

Aantal geldige stemmen: 4.

Nombre de votes valables: 4.

De voorzitter. — Aangezien het aanwezigheidsquorum niet is bereikt bij de stemming over de Nederlandstalige kandidaten zal zij tijdens een volgende vergadering worden hernomen.

Etant donné que le quorum des membres présents n'est pas atteint pour le vote sur les candidats néerlandophones, il sera repris lors d'une prochaine séance.

QUESTIONS ORALES — MONDELINGE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT «LA CREATION DE POSTES ACS POUR LES CRECHES»

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE «DE NIEUWE GECO-BANEN IN DE CRECHES»

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, à la suite de la dissolution du FESC au niveau fédéral, l'aide des Régions doit se traduire au niveau des crèches par l'attribution de postes de travail ACS qui remplaceront d'actuels emplois réels dans les milieux d'accueil de la petite enfance.

Grâce à cette intervention régionale au niveau de l'emploi, l'ONE et la Communauté française réduiront leur intervention propre et créeront un Fonds de compensation qui devrait atteindre la somme de 123 millions qui devrait, par après, être redistribuée aux crèches de Bruxelles et de Wallonie.

De nombreuses questions techniques se posent néanmoins quant à la concrétisation de ce système, et nous sommes actuellement en plein processus.

Les crèches qui veulent obtenir un poste ACS à partir du 1er février devaient donner les préavis au 1er octobre.

J'entends aujourd'hui que les services de l'ORBEm contrôlent les demandes au cas par cas et que les situations ne sont pas toujours très claires.

Pour obtenir au niveau de l'ONE un fonds de compensation de 123 millions, il est nécessaire d'arriver au chiffre de 105 ACS pour la Wallonie et Bruxelles; on parle de 50 ACS à Bruxelles. Ce chiffre est-il exact?

Actuellement, on serait loin du compte, pouvez-vous me dire combien de places ACS l'ORBEm est aujourd'hui disposé à attribuer? Par ailleurs, combien de crèches sont actuellement susceptibles de recevoir des ACS au 1er février? Beaucoup de crèches posent-elles problème et pour quelles raisons?

J'entends également qu'aucun article budgétaire relatif à ces engagements ACS n'aurait été prévu dans le budget 1998 de l'ORBEm. Est-ce exact? De plus, toutes les modifications réglementaires indispensables pour éviter que les personnes actuellement sous contrat ne doivent émarger au chômage pendant six mois pour pouvoir être réengagées comme ACS ont-elles été prises?

Il est en effet à craindre que si l'on n'arrive pas au 1er février à un nombre suffisant d'ACS délivrés par la Région, on risque soit que le Fonds de compensation ne soit pas constitué, soit que l'ONE ponctionne malgré tout les sommes équivalentes aux ACS auprès des crèches sans que celles-ci bénéficient de ces emplois ACS.

Je remercie le ministre de bien vouloir m'apporter toutes les précisions nécessaires dans ce dossier technique complexe qui concerne une cinquantaine de personnes à Bruxelles. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO.)*

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — *Monsieur le Président, chers collègues, j'ai déjà eu l'occasion* d'évoquer ce problème à plusieurs reprises.

Je vous confirmerai donc que pour les crèches privées qui étaient reconnues par l'ONE ou *Kind en Gezin* et subventionnées par le FESC dans le cadre des missions classiques, j'ai décidé d'accorder des ACS suivant une formule souple permettant de reprendre les travailleurs en place. A ce jour, la Région a reçu 18 demandes d'ACS dans ce cadre. Le Comité de gestion de l'ORBEm a traité ces demandes et a décidé ce mardi 27 janvier de leur donner un avis favorable. Il s'agit bien des seules demandes reçues par la Région dans le cadre des missions classiques du FESC et pour lesquelles les ACS pouvaient être octroyés.

Comme vous le savez toutefois, il existe à Bruxelles plusieurs crèches communales auxquelles la législation ne permet pas d'accorder le même type d'avantages. C'est pourquoi, j'ai décidé de proposer au Gouvernement d'octroyer à ces crèches communales un subventionnement particulier leur permettant d'engager des ACS régis par l'arrêté royal 474.

Le Gouvernement a marqué un accord sur cette proposition qui pourra devenir opérationnelle au mois de février. Les communes pourront donc, si elles le souhaitent, utiliser cette formule pour réengager le personnel contractuel de leurs crèches.

Selon les informations en ma possession, une vingtaine de postes sont susceptibles de bénéficier de cette mesure.

La Région continuera à examiner les autres demandes qui seraient susceptibles de lui être présentées.

Par ailleurs, madame Huytebroeck, vous avez également relevé un certain nombre de déclarations. A cet égard, je tiens à attirer l'attention des membres PRL-FDF sur un point et leur demander de relayer mes propos auprès de la personne qui fait office de président de leur formation, qui s'est répandu en diverses déclarations...

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Je vous écoute, monsieur le ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Je voudrais lui dire qu'il se trompe lourdement, mais je suppose qu'il ne le reconnaîtra pas.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Je le lui proposerai.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Je tiens à rectifier ce qui a été dit. Il existe évidemment des allocations de base dans le budget régional et dans le budget de l'ORBEm concernant les ACS, l'une pour les asbl privées, l'autre pour les pouvoirs locaux. Il suffit de parcourir les budgets pour s'en convaincre. Donc, madame Huytebroeck, il est faux d'affirmer que la Région bruxelloise n'a prévu aucun article dans le budget 1998 pour financer ces ACS.

Mme Evelyne Huytebroeck. — J'ai dit... «n'aurait pas été prévu dans le budget». Il doit s'agir d'une information émanant de l'ORBEm selon laquelle, en décembre, cet organisme n'avait pas encore connaissance du processus. Nous en avons d'ailleurs débattu, notamment en commission de l'Emploi mais je suppose que depuis lors, la situation a évolué.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Exactement. Donc, monsieur Cornelissen, je répète que l'information qui a été lancée est fausse et j'espère que vous transmettrez mon message à qui de droit.

D'ailleurs, le 6 novembre 1997, le Gouvernement régional a prévu dans l'arrêté relatif aux ACS dans des associations privées, une limitation à un seul jour de chômage pour le personnel des crèches reconnues par l'ONE ou *Kind en Gezin* et anciennement subsidiées par le FESC.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Donc c'est fait ! L'arrêté a été pris.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Oui.

Pour ce qui concerne les ACS dans les pouvoirs locaux la même possibilité est prévue dans le nouvel arrêté. Il est donc mensonger de déclarer que les «modifications réglementaires nécessaires pour contourner la mise au chômage de ces personnes n'ont toujours pas été prises».

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le ministre-président, y aura-t-il une solution pour les crèches d'hôpitaux qui ne sont pas des asbl ?

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Une solution peut exister pour ces crèches, mais ces dernières ne relèvent pas de la même allocation.

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

(M. Jean-Pierre Cornelissen, vice-Président, remplace M. Armand De Decker, Président, au fauteuil présidentiel)

De heer Jean-Pierre Cornelissen, Ondervoorzitter, vervangt de heer Armand De Decker, Voorzitter, in de Voorzitterszetel)

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAEL AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE «DE GEVOLGEN VOOR BRUSSEL VAN DE BESLISSING VAN DE EUROPESE UNIE OM EEN AANTAL NIEUWE STATEN OP TERMIJN TOE TE LATEN TOT DE EUROPESE UNIE»

QUESTION ORALE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEL A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT «LES CONSEQUENCES POUR BRUXELLES DE LA DECISION DE L'UNION EUROPEENNE D'AUTORISER A TERME L'ADHESION DE PLUSIEURS NOUVEAUX ETATS»

De voorzitter. — De heer Lootens-Stael heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, midden december van vorig jaar besliste de Europese Unie op termijn een aantal nieuwe lidstaten te aanvaarden. Het betreft in eerste instantie Estland, Polen, Tsjechië, Hongarije, Slovenië en Cyprus en in tweede instantie, Letland, Litouwen, Slovakije, Roemenië en Bulgarije. Het spreekt vanzelf dat de toetreding van deze landen tot de Europese Unie een aantal gevolgen zal hebben voor Brussel als één van de hoofdsteden van Europa, op stedenbouwkundig, cultureel, etnisch en sociaal vlak, maar ook op het vlak van milieu en ongetwijfeld nog op heel wat andere terreinen. Het is daarbij ten zeerste de vraag of Brussel dergelijke uitbreiding wel kan opvangen. Ik kreeg dan ook graag een antwoord op de volgende vragen.

Heeft de Brusselse Regering enig zicht op de gevolgen zowel op korte, middellange als lange termijn, van de verschillende fases van deze uitbreiding ? Zo ja, wat zijn dan deze gevolgen op demografisch, stedenbouwkundig en sociaal-economisch vlak en op het gebied van milieu en vervoer ? Zo neen, werden hierover reeds studies verricht of ten minste besteld ?

Kan de minister-voorzitter mij meedelen hoe hij en zijn Regering de gevolgen van deze uitbreiding op de verschillende terreinen hebben verwerkt of denken te verwerken ? Kan Brussel voor een dergelijke omvangrijke uitbreiding van de Europese Unie wel een draagvlak bieden op territoriaal gebied, maar ook op etnisch, cultureel en sociaal vlak ? Vindt de Regering het bijgevolg niet nodig om de uitbreiding van de Europese Unie, althans wat de aanwezigheid in Brussel betreft, aan bepaalde beperkingen te onderwerpen ? Hoever denkt men de uitbreiding te kunnen tolereren en waar ligt de grens ?

De voorzitter. — Het woord is aan de minister-voorzitter.

De heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering. — Mijnheer de Voorzitter, de uitbreiding van de Europese Unie met landen van Centraal- en Oost-Europa biedt kansen, maar brengt natuurlijk ook ernstige moeilijkheden mee. Zo moet de uitbreiding worden gefinancierd, zijn grondige institutionele hervormingen noodzakelijk en moeten de gemeenschappelijke verworvenheden worden verdedigd. Dit debat heeft echter niets te maken met onze stedelijke instellingen en problematiek. In een bij het Verdrag van Amsterdam gevoegde verklaring weigerden België, Italië en Frankrijk overigens elke uitbreiding indien de grondige hervormingen van de instellingen niet eerst was afgerond.

Over de rol van Brussel als politieke hoofdstad van de Europese Unie kunnen wij het volgende zeggen. De Belgische Staat en het Gewest hebben zich steeds duidelijk uitgesproken voor de aanwezigheid van de Europese instellingen in Brussel. Globaal is deze aanwezigheid positief voor ons Gewest. We mogen toch niet vergeten dat de Europese Unie in Brussel aan nagenoeg 20 000 personen rechtstreeks werk verschaft. De onrechtstreekse tewerkstelling die voortvloeit uit de Europese en internationale aanwezigheid, wordt op meer dan 60 000 arbeidsplaatsen geraamd. Daarvan worden er 25 000 ingevuld door Belgen, van wie twee op drie in Brussel wonen. Tot slot wordt het economisch effect op meer dan 100 miljard geraamd. Deze cijfers geven een goed beeld van het sociaal-economisch belang van deze aanwezigheid die van Brussel een internationale hoofdstad maakt.

Natuurlijk heeft elke medaille een keerzijde. De inplanting van de Europese instellingen tijdens de jaren 1960 en 1970 heeft op stedenbouwkundig en sociaal vlak nadelige gevolgen gehad voor onze stad, maar de Regering heeft steeds prioritair gestreefd naar meer evenwicht tussen de administratieve en residentiële functies van het Gewest. Zo werd in het gewestelijk ontwikkelingsplan duidelijk opgenomen dat nieuwe, grote administratieve entiteiten voortaan dichtbij een station of een ander knooppunt van het openbaar vervoer moeten liggen. Deze maatregel geldt zowel voor de Europese als voor de andere instellingen. Ze hebben niet alleen tot doel de druk van het autoverkeer te beperken en zo de leefomgeving van alle Brusselaars te verbeteren, maar zijn ook bedoeld om de residentiële wijken te beschermen. De eerstvolgende uitbreiding zal er vermoedelijk niet vóór het jaar 2005 komen. De uitbreiding van twaalf naar

vijftien landen zal tussen 1995 en 1999 een netto personeelsaangroei bij de Commissie van slechts 550 eenheden meebrengen. Dit is een half duizendste van de Brusselse bevolking.

Wij moeten geen grote toename vrezen na 2005. De landen die op het ogenblik kandidaat-lid zijn, hebben nu reeds een belangrijke vertegenwoordiging in Brussel aanwezig. Brussel telt 10 miljoen vierkante meter kantooroppervlakte. Slechts 10 procent wordt ingenomen door diverse Europese instellingen, 30 procent wordt ingenomen door Belgische overheidsinstanties.

De Brusselse Regering zal erop toezien dat eventuele nieuwbouw goed geïntegreerd wordt, dat de voorschriften van het gewestelijk ontwikkelingsplan worden nageleefd en dat het evenwicht tussen de diverse stedelijke functies wordt geëerbiedigd. Voor de door Europese commissaris Liikanen geprogrammeerde uitbreiding van de Commissie wordt overigens reeds een decentralisatie van de inplantingen over het Brussels grondgebied overwogen. Ik kan u ook meedelen dat de effectenstudie met betrekking tot de aanwezigheid van de Europese instellingen in Brussel, die in 1994 werd uitgevoerd, geactualiseerd wordt. De resultaten zullen deze zomer beschikbaar zijn.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Lootens-Stael.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, ik dank de minister-voorzitter voor zijn omstandig antwoord. Wat mij echter stoort in heel dit debat, is dat men stelselmatig met hoofdzakelijk economische argumenten afkomt. Ook minister Chabert heeft het steeds over het aantal arbeidsplaatsen en over de miljarden omzet. De ene spreekt dan wel over 60, de andere over 100 miljard. De keerzijde van de medaille, zoals de minister-voorzitter terecht heeft opgemerkt, wordt echter geminimaliseerd of verzwegen. Ik denk hierbij aan de stijging van de vastgoedprijzen, de huurprijzen en de daarmee gepaard gaande stadsvlucht, de culturele problemen die dit met zich brengt, de chaos op het vlak van ruimtelijke ordenning, het platleggen van hele buurten met verdrijving van de bewoners. Het enorm groot aantal kantoren in Brussel maakt van de stad een spookstad. Ze ligt er 's nachts verlaten bij. Dan zijn er ook nog de milieuproblemen, met de fameuze Euro-parking als schoolvoorbeeld.

Wanneer ik al deze negatieve gevolgen op een rijtje zet, vraag ik mij af of Brussel, dat toch maar een middelgrote stad is, dit allemaal wel aankan.

Het stoort mij dan ook, zoals recentelijk in een commissie is gebeurd, dat zowel minister Chabert als voorzitter De Decker, leden van deze Raad trachten belachelijk te maken omdat zij het niet alleen willen hebben over de gevolgen van de uitbreiding van de Europese Unie voor kandidaat-lidstaten en voor de Europese Unie zelf, maar ook aandacht vragen voor de gevolgen van die uitbreiding voor Brussel en voor de Brusselaars.

Ik had dan nog een bijkomende vraag. De minister-voorzitter verklaart dat de effectenstudie uitgevoerd in 1994, zou geactualiseerd worden en dat de resultaten tegen deze zomer mogen worden verwacht. Bedoeld de minister-voorzitter hier de studie uitgevoerd door Mens en Ruimte of gaat het over een andere studie?

Tijdens het antwoord is mij nog een andere vraag te binnen geschoten. Er zouden plannen zijn voor een nieuwe Europese wijk in de buurt van het Noordstation. Die plannen zouden in de lade liggen van commissaris Liikanen. Beschikt de Regering over deze plannen? Kunnen zij eventueel aan de leden van deze Raad worden bezorgd, of zijn het geheime plannen?

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Picqué, minister-voorzitter.

De heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering. — Mijnheer Lootens, wij hebben natuurlijk voordelen, maar ongetwijfeld ook nadelen van de inplanting van de Europese instellingen in Brussel. Dat is de keerzijde van de medaille. Maar laten wij — ik herhaal het — niet uit het oog verliezen dat in het vaarwater van de Europese instellingen er zich heel wat privé-ondernemingen in Brussel hebben gevestigd. De daaruit voortvloeiende positieve gevolgen hebben wij niet berekend, maar ze zijn alleszins gunstig voor de economie.

De invloed van de aanwezigheid van de Europese instellingen in Brussel op de vastgoedmarkt is misschien niet onbeduidend, maar evenmin zo belangrijk als u wel meent. Immers, de stijging van de huurprijzen kan niet uitsluitend het gevolg zijn van het groot aantal Europese huurders.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — U zei daarnet zelf « in het vaarwater»; dat geldt dus ook voor de huurprijzen.

De heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering. — Ik had het over de positieve gevolgen. Nogmaals, men mag het effect van de aanwezigheid van de Europeanen in Brussel op de vastgoedmarkt niet onderschatten, maar evenzeer is het verkeerd te beweren dat alle problemen waarmee wij te kampen hebben, onder andere de stijging van de huurprijzen, veroorzaakt zijn door de vestiging van Europese ambtenaren in Brussel.

Wat eventueel de nieuwe gebouwen betreft als gevolg van de uitbreiding van de Europese Unie, hebben wij beslist dat die in de daartoe op het Gewestelijk Ontwikkelingsplan voorbehouden zones moeten worden ingeplant, bijvoorbeeld in de nabijheid van treinstations enzovoort.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Kunnen wij aan eventuele plannen van de Europese Unie raken?

De Voorzitter. — Mijnheer Lootens, dit is geen onderonsje.

Het incident is gesloten.

QUESTION ORALE DE MME BEATRICE FRAITEUR A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA RENOVATION, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE, CONCERNANT «L'ENVOI PAR LE CABINET DU MINISTRE D'UN DEPLIANT METTANT EN EXERGUE LE ROLE DES MEMBRES DE SON PARTI»

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW BEATRICE FRAITEUR AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, RENOVATIE, NATUURBEHOUD EN OPENBARE NETHEID, BETREFFENDE «DE VERZENDING, DOOR HET KABINET VAN DE MINISTER, VAN EEN BROCHURE WAARIN DE ROL VAN DE LEDEN VAN ZIJN PARTIJ IN HET LICHT GESTELD WORDT»

M. le Président. — La parole est à Mme Fraiteur pour poser sa question.

Mme Béatrice Fraiteur. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, en juin-juillet dernier, suite à la délivrance du permis d'environnement de l'incinérateur de Drogenbos par la province du Brabant flamand,

votre cabinet (comme je l'ai fait aussi moi-même, faut-il vous le rappeler) a informé les habitants de notre Région qu'il tenait à leur disposition des projets de recours administratif contre le permis, à introduire auprès du ministre Kelchtermans.

Un nombre relativement important de personnes, au delà de tout clivage particratique, se sont adressés à votre cabinet, le cabinet du ministre, pour obtenir les modèles de recours.

Dans le courant des mois de novembre et décembre dernier, si je suis bien informée, un dépliant a été envoyé à ces mêmes personnes, qui s'étaient adressées à votre cabinet. Ce dépliant prodiguait des conseils pour introduire un recours en annulation devant le Conseil d'Etat ou s'associer à la procédure introduite par la Région bruxelloise.

Ce qui est suprenant est que ce dépliant de quatre pages était de teinte amarante, imprimé sur du papier frappé du sigle FDF, publié sous la responsabilité de O. Maingain, éditeur.

A ceux qui voudraient des informations complémentaires, il était indiqué de s'adresser au siège du FDF, à l'attention de Mme I. Gelas, chaussée de Charleroi.

Je souhaite donc savoir comment l'éditeur responsable du dépliant fut mis en possession de la liste des noms et adresses des personnes qui s'étaient adressées à votre cabinet pour obtenir le recours administratif devant le Gouvernement flamand.

N'y a-t-il pas là contravention à la législation relative à la protection de la vie privée, à celle relative à l'usage des fichiers, voire à la législation relative à la publicité politique ?

En tout état de cause, cette manière de faire me paraît regrettable :

— parce que l'ensemble des formations politiques démocratiques du Conseil régional ont défendu une position unanime contre l'incinérateur de Drogenbos;

— parce que lors de l'adoption de la résolution du mois d'avril 1997, l'ensemble des formations politiques de notre Assemblée ont souligné que le combat à mener ne pouvait nullement s'apparenter à une querelle communautaire mais constituait l'expression d'un combat de tous les Bruxellois.

Je vous demande donc clairement, monsieur le ministre, par quelle voie votre parti a obtenu ces adresses pour les utiliser.

Etiez-vous au courant de cet abus ? Et quels moyens avez-vous mis en œuvre pour éviter que de telles pratiques se reproduisent ?

M. le Président. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Monsieur le Président, chers collègues, en réponse à la question de l'honorable membre, je précise que les personnes qui se sont adressées à mon cabinet pour obtenir un exemplaire du recours-type ont reçu celui-ci, à l'exclusion de toute forme de propagande politique.

Quant au dépliant diffusé en décembre dernier par le FDF, je ne connais évidemment pas la liste de ses destinataires. C'est au président du parti que Mme Fraiteur devrait s'adresser pour avoir connaissance de cette liste et savoir comment elle a été constituée. Que certaines des personnes qui s'étaient adressées à mon cabinet figurent dans cette liste, n'a rien de surprenant. En effet, dans un document transmis à la commune de Drogenbos par le ministre Kelchtermans, et dans lequel celui-ci notifiait sa décision relative au permis d'urbanisme, figuraient en annexe les noms et adresses de toutes les personnes qui avaient introduit un recours. Or, ce document était accessible à quiconque à l'administration communale de Drogenbos.

Quant aux critiques exprimées par Mme Fraiteur relatives à l'initiative du FDF, il est clair qu'elles n'ont pas leur place dans une assemblée parlementaire. Le texte du dépliant incriminé n'est nullement contradictoire avec la position défendue par les députés FDF dans cette enceinte. Seulement, il est d'un style plus vif et plus combatif comme il est de coutume dans les publications des partis politiques, PSC compris.

M. le Président. — La parole est à Mme Fraiteur.

Mme Béatrice Fraiteur. — Ai-je droit à une réponse, monsieur le Président ?

M. le Président. — Le règlement prévoit que vous pouvez poser une question complémentaire. Dans ce cas-ci, je ne pense pas qu'il s'agisse d'une question complémentaire mais d'un droit de réponse.

Mme Béatrice Fraiteur. — Je n'ai pas de question complémentaire à poser, mais je ne suis pas du tout satisfaite de la réponse du ministre.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME ANNE-MARIE VANPEVENAGE A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA RENOVATION, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE, CONCERNANT «L'INCINERATEUR PREVU DANS LE PROJET D'IMPLANTATION DE LA STATION D'EPURATION SUD»

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW ANNE-MARIE VANPEVENAGE AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, RENOVATIE, NATUURBEHOUD EN OPENBARE NETHEID, BETREFFENDE «DE VERBRANDINGSOVEN DIE GEPLAND IS IN HET PROJECT VOOR DE BOUW VAN HET WATERZUIVERINGSSTATION ZUID»

M. le Président. — La parole est à Mme Vanpévenage pour poser sa question.

Mme Anne-Marie Vanpévenage. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, un permis d'urbanisme a été délivré en 1993, ainsi qu'un permis d'exploitation en 1994, afin d'implanter une station d'épuration des eaux boulevard de l'Humanité et rue Bollinckx, soit en grande partie à Forest, le reste à Anderlecht.

Le permis d'exploitation de la station Sud prévoit notamment l'installation d'un incinérateur de boues classé comme établissement pour le traitement ou la destruction de déchets.

Depuis l'attribution de ces deux permis il y a eu une évolution importante de la doctrine et la recherche en matière de recyclage, notamment en ce qui concerne le traitement des boues.

Ainsi, la décision d'implantation de la station Nord prise ultérieurement ne prévoit aucune installation d'incinérateur, mais bien d'autres techniques de traitement. La décision d'implantation de la station Sud a visiblement vu le jour au sein

d'une réflexion nettement moins élaborée en matière de recyclage. Et, à ce jour, bien des questions restent en suspens. Le chantier actuellement en cause suscite certaines angoisses auprès de la population. Il est vrai qu'à l'époque, les permis ont été délivrés sans aucune étude d'incidence puisque l'ordonnance a vu le jour après la délivrance de ces permis. Dès lors, l'enquête publique n'a pas eu le retentissement et n'a pas provoqué l'intérêt qu'un tel projet aurait soulevés aujourd'hui. Je prends pour exemple les milliers d'oppositions à l'incinérateur de Drogenbos et également le refus catégorique de la population de voir s'implanter un incinérateur de déchets hospitaliers sur le site d'Erasme.

Or, je lis dans les considérants de l'arrêté du Gouvernement de la Région bruxelloise autorisant l'exploitation de la station Sud, que deux oppositions seulement ont été relevées dans le cadre de l'enquête de *commodo et incommodo,* clôturée le 31 mars 1993. Ces remarques portent uniquement sur le dégagement des odeurs, sur le bruit et sur les inconvénients dus au chantier en construction.

Le permis d'urbanisme ne semble pas avoir non plus provoqué un grand émoi puisque seulement huit réclamations ont été recueillies durant les 15 jours de l'enquête. Aujourd'hui, face à un chantier en cours et dans un contexte différent, de nombreuses interrogations et questions se posent. Il s'agit de questions qui n'ont certes pas été soulevées à l'époque dans l'intimité et la discrétion de cette enquête.

Monsieur le ministre, afin de rassurer la population et d'éclaircir la situation, je me permets de vous poser quelques questions qui, je n'en doute pas, permettront de calmer les angoisses.

Le plan déchets 98 prévoit d'entreprendre une étude afin de définir les qualités des différents dépôts de boues. Quelles boues seront-elles incinérées et quelles boues feront-elles l'objet d'un traitement différent?

Peut-on compter obtenir les résultats de cette étude encore en 1998 et, en tout cas, avant que la station Sud n'entre en fonction?

Pouvez-vous confirmer la capacité de l'incinérateur qui, je crois, est prévu pour 12 000 tonnes?

Pouvez-vous confirmer la provenance des gisements de boues qui alimenteront cet incinérateur?

Quel est l'avancement actuel du chantier?

Quelles sont les normes imposées en matière d'émission de dioxine et autres pollutions?

Enfin, une étude d'incidence est en cours en ce qui concerne le centre de traitement des boues à Neder-over-Heembeek, cette étude portera également sur la possibilité du traitement biologique des dépôts de boues. Selon les résultats de l'étude, va-t-on essayer de trouver des complémentarités à la station d'épuration Sud en la matière et que préconisez-vous?

Je vous remercie des éclaircissements que vous pourrez apporter par votre réponse aux différentes questions.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Monsieur le Président, je remercie l'honorable membre pour sa question et pour la préoccupation qu'elle manifeste à l'égard des riverains des futures stations d'épuration de la Région bruxelloise.

Avant de répondre dans le détail aux questions de portée technique, je tiens à être clair: même si un incinérateur est prévu à la station d'épuration de Bruxelles-Sud, et même si la Région a opté pour une technologie extrêmement performante au niveau des retombées atmosphériques, une politique de réduction à la source de la pollution sera menée de manière très stricte.

Le but à terme, je le rappelle, est de réduire le taux de polluants présents dans les boues, afin de favoriser des filières de revalorisation agricoles ou autres et de permettre ainsi de diminuer la quantité de boues à incinérer. Mais, j'ajoute, cela ne sera possible que si chacun y met du sien, en évitant aussi bien au niveau des entreprises que des particuliers, le rejet de produits toxiques dans les égouts et une consommation d'eau excessive.

Je tiens encore à préciser que c'est fin des années 80 qu'il a été décidé de recourir à l'incinération des boues d'épuration de la station Sud et ce, via un four de type lit fluidisé. Ce type de four est particulièrement adapté au traitement des boues d'épuration et favorise une combustion complète.

Suite à l'évolution des technologies et de la législation, le Gouvernement a sur ma proposition décidé en 1994 d'atteindre des performances supérieures à celles qui avaient été prévues initialement, ce qui l'a conduit à faire adapter le four en conséquence. Les normes qui seront atteintes sont celles imposées par le Conseil de la Communauté européenne pour l'incinération de déchets dangereux (Directive 94/67/CE) — or les boues d'épuration ne sont pas considérées comme des déchets dangereux — et par les normes allemandes TA — LUFT 90, soit les normes les plus strictes atteignables actuellement sur le marché.

A noter en particulier qu'une unité spécifique a été prévue pour respecter le taux maximal de rejet des dioxines et furanes à 0,1 nanogramme par m^3.

Je précise également que la capacité nominale d'incinération est de 31 320 kilos de matières sèches par jour avec un taux de siccité de 33%.

Pourront être incinérées dans ce four, non seulement les boues issues du processus d'épuration mais également les boues provenant des vidanges de fosses septiques.

Concernant la politique de réduction à laquelle j'ai déjà fait allusion, elle se fera, d'une part, via la taxe sur le déversement des eaux usées qui pénalise les gros consommateurs d'eau et les rejets de polluants particulièrement toxiques, et, d'autre part, via des campagnes d'information qui permettront aux particuliers et aux entreprises d'adopter une attitude plus respectueuse de l'environnement.

Ultime précision: la technologie qui sera utilisée à la future station d'épuration de Bruxelles-Nord pour traiter les boues n'a pas encore été définie. Toutefois, il est important de signaler que dans le cadre des accords passés avec la Région flamande, cette dernière est tenue de reprendre 55% des boues d'épuration produites en Région bruxelloise. En ce qui concerne les quelque 45% restants, la Région sera particulièrement attentive aux différentes propositions que lui feront les candidats-concessionnaires, à qui il sera demandé de proposer des méthodes de traitement conciliables avec la préservation de notre environnement.

M. le Président. — La parole est à Mme Vanpévenage.

Mme Anne-Marie Vanpévenage. — Je vous remercie, monsieur le ministre, et je voudrais vous poser une sous-question — la dernière —, en ce qui concerne Neder-over-Heembeek. Existe-t-il une complémentarité étant donné que là une recherche de traitement biologique des dépôts de boues est entreprise dans le cadre de l'étude d'incidence? A-t-on prévu quelque part, dans l'ensemble du territoire de la Région bruxelloise, une complémentarité?

M. Didier Gosuin, ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Je ne comprends pas très bien votre question.

Voulez-vous parler de la future station Nord?

Mme Anne-Marie Vanpévenage. — Oui.

M. Didier Gosuin, ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Dans le cadre de l'étude d'incidence de la station Nord, prendra-t-on en compte les productions de la station Sud? Est-ce là votre question? *(Signe affirmatif de Mme Vanpévenage.)*

Il va de soi que l'occasion sera donnée alors de procéder à une évaluation globale de la production des boues et donc des méthodes de traitement en tenant compte notamment des capacités existantes au Sud.

M. le Président. — L'incident est clos.

La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 19 h 40.*

De plenaire vergadering wordt om 19.40 uur gesloten.

53.170 — E. Guyot, s. a., Bruxelles